RAPPORT ANNUEL DU

DELEGATAIRE

Service de l'Assainissement
SYNDICAT DES COMMUNES DU NORD ATLANTIQUE

SCNA Assainissement

Exercice 2011

Ce document a été :

	Nom et fonction	Date	Visa
Etabli par	Silvio ANDREBE (Ingénieur Exploitation)		
Vérifié par	Philippe LUDOSKY (Chef de Secteur SMDS Sainte Marie)		
Approuvé par	Fabrice HAZARD (Directeur Général SAUR Antilles)		

Liste de diffusion :

- M. le Président du Syndicat des Communes de la Côte Nord Atlantique
- M. le Maire du Gros Morne
- M. le Maire de Trinité
- M. le Maire de Sainte Marie
- M. le Maire du Marigot
- M. le Maire du Lorrain
- M. le Maire d'Ajoupa Bouillon
- M. le Maire de Basse Pointe
- M. le Maire de Macouba
- M. le Maire de Grand Rivière
- SP2000

Sommaire

Pages

1 PREAMBULE 5

2 LA SYNTHESE DE L'EXERCICE 7

2.1 LES CHIFFRES CLES 7
2.2 LES FAITS MARQUANTS 8

3 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION 9

4 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 10

4.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE » 10

5 L'ORGANISATION DE SAUR 11

5.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE 11
5.2 LE PERSONNEL 13
5.3 LES MOYENS 15
5.4 L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE 17
5.5 LA DEMARCHE DE MANAGEMENT 18

6 LE CONTRAT 20

6.1 LES INTERVENANTS 20
6.2 LE CONTRAT 21
6.3 VIE DU CONTRAT 21
6.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES 21

7 LA GESTION CLIENTELE 23

7.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS 23
7.2 NOMBRE DE CONTRATS ŔABONNES 23
7.3 NOMBRE DE CLIENTS 24
7.4 LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT 24
7.5 ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS 25
7.6 LE PRIX DE L'EAU 26
7.7 SITE INTERNET SAUR 27

8 LE PATRIMOINE DU SERVICE 28

8.1 LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT 28
8.2 LE RESEAU 36
8.3 LES POSTES DE RELEVEMENT 36
8.4 LES STATIONS D'EPURATION 38
8.5 LA SITUATION DES INSTALLATIONS VIS-A-VIS DE LA REGLEMENTATION 44

Pages

8.6 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE 46
8.7 LES BIENS DE REPRISE 47

9 BILAN DE L'ACTIVITE 50

9.1 LE TRANSPORT DES EFFLUENTS 50
9.2 LE TRAITEMENT 52
9.3 BOUES ET SOUS-PRODUITS 53
9.4 L'ENERGIE ELECTRIQUE 54
9.5 LES PRODUITS DE TRAITEMENT 55

10 LA QUALITE DU PRODUIT 56

10.1 L'AUTO SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT SUR LES STATIONS D'EXPLOITATION ... 57
10.2 DETAILS DES BILANS JOURNALIERS 58

11 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR 71

11.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE 71
11.2 TACHES D'EXPLOITATION 73
11.3 PROGRAMME CONTRACTUEL 87
11.4 FONDS CONTRACTUEL DE RENOUVELLEMENT 89
11.5 METHODE DE CALCUL DES DOTATIONS AUX COMPTES ET PROGRAMMES 89

12 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) 90

12.1 LE CARE 90
12.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE 91

13 SPECIMENS DE FACTURES 96

13.1 SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675 96

14 GLOSSAIRE 100

15 ANNEXES 102

15.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE 103
15.2 TARIFS PRATIQUES, NOTES DE CALCUL DE REVISION 112
15.3 CALCUL DES INDICES DE REVISION POUR LE RENOUVELLEMENT 118
15.4 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES 119

1 PREAMBULE

Le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005, publié au Journal officiel du 18 mars 2005, après avis du Conseil d'Etat, est relatif au Rapport Annuel du Délégataire d'un service public local. Le SPDE (Syndicat Professionnel des Entreprises des Services d'Eau, devenu depuis Juillet 2006 la FP2E, Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) a publié le 31 janvier 2006, une circulaire précisant à ses adhérents le cadre pour la présentation de leurs rapports annuels.

Le décret comprend 3 chapitres :
Le premier traite des données comptables.
Le deuxième concerne l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance, dont la liste a été publiée dans le décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 et qui est applicable à compter de l'exercice 2008.
Le troisième concerne les annexes.

Le premier chapitre comprend 8 alinéas.

L'alinéa a) demande l'établissement d'un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation, le CARE. Le cadre de ce CARE a été élaboré par la FP2E et s'applique pour l'ensemble de ses entreprises adhérentes. Le CARE figure en fin de notre Rapport Annuel du Délégataire.

L'alinéa b) précise l'établissement d'une note de présentation des méthodes de calculs économiques annuels et pluriannuels, retenus pour l'établissement du CARE. Les éléments correspondants sont repris à la suite du CARE.

L'alinéa c) traite des variations du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégataire, ou du fait d'un investissement concessif du délégataire.

L'alinéa d) concerne les biens nécessaires à l'exploitation du service. On y trouve d'une manière générale les installations de production, de traitement, de distribution. On y trouve également le parc compteur et le détail des branchements. On y trouve enfin le réseau et les différentes installations sur le réseau.
Le détail des biens nécessaires à l'exploitation du service, équipement par équipement, est présenté dans le rapport.
Certains équipements ou certaines installations ne sont plus conformes aux normes environnementales ou aux normes de sécurité en vigueur et des mises en conformité doivent être opérées. Ces non-conformités sont identifiées et présentées dans le rapport.

L'alinéa e) concerne les travaux réalisés dans le cadre de programme contractuel de renouvellement ou de fonds contractuel de renouvellement. Il concerne également les programmes de premier investissement, c'est-à-dire, les éventuels engagements pris par le délégataire à l'origine du contrat.
La méthode de calcul utilisée pour calculer la charge financière associée à ces fonds et à ces programmes est présentée.

L'alinéa f) fait référence aux travaux réalisés dans le cadre d'une garantie de renouvellement.

L'alinéa g) demande le détail des biens de retour et des biens de reprise.
Pour les biens de retour, il s'agit des biens qui appartiennent à la collectivité et qui doivent être restitués à la Collectivité à l'issue du contrat. Pour les biens de reprise, il s'agit des biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les biens de retour et les biens de reprise sont présentés dans le rapport.

L'alinéa h) décrit les engagements à incidence financière, c'est-à-dire les engagements devant être repris à l'échéance du contrat, afin d'assurer une continuité de service. On y trouve notamment les conventions qui peuvent avoir une durée différente du contrat, et certaines règles concernant le personnel du Délégataire.

Pour ce qui concerne le troisième chapitre, les différents éléments demandés figurent dans le rapport remis par SAUR. On notera cependant un chapitre concernant les tarifs pratiqués, leur mode de détermination, et leur évolution.

2 LA SYNTHESE DE L'EXERCICE

2.1 LES CHIFFRES CLES

	2010	2011	Variation N/N-1
Données techniques			
Nombre de stations d'épuration	18	18	0,00 %
Nombre de postes de relèvement	34	34	0,00 %
Linéaire de conduites (en ml)	53 940	55 368	2,65 %
Capacité épuratoire existante (en Eq.hab)	23 635	23 635	0,00 %
Données clientèles			
Nombre de contrats - abonnés	4 148	4 548	10%
Nombre de clients facturés	4 121	4 510	9,44 %
Volumes assujettis à l'assainissement (en m3) avant application des coefficients correcteurs	436 017	457 798	5,00 %
Indicateurs quantitatifs			
Volumes épurés (en m3)	567 602	779 493	37.3%
Quantité de boues produites (en tMS)	55.2	63.1	14.2%

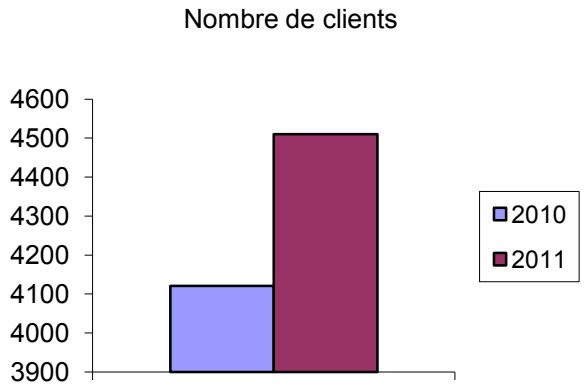

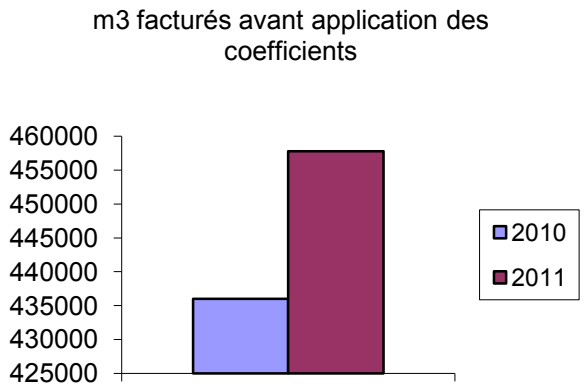

2.2 LES FAITS MARQUANTS

- Campagne de régularisation des raccordés/raccordables

2.2.1 Les ouvrages et les installations mis hors service

Néant.

2.2.2 Les ouvrages et les installations mis en service

Néant.

3 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION

- L'ensemble des ouvrages des **STEP de Lorrain sous Bois** et **Marigot bourg**, est détérioré ce qui rend l'exploitation très difficile et les nombreuses réparations très couteuses sur ces sites.

- Sur la **STEP d'Hackaert**, il serait souhaitable d'envisager une modification de la plate-forme de manière à pouvoir mettre en place une benne de plus grande capacité que celle de 6 m^3 en place, sachant que le silo à boues a une capacité de 72 m^3

- Sur la **STEP de Sainte-Catherine**, il serait nécessaire d'étudier la possibilité de modifier les installations en y incluant un système d'extraction des boues au fond des décanteurs (élément primordial omis lors de la construction).

- Sur la **STEP Case Paul**, il serait judicieux de repenser totalement les ouvrages en remplaçant cette structure obsolète d'un point de vue hydraulique et structurel (ouvrages inadaptés, de l'aération au canal venturi mis en place en sortie).

- Il est impératif de régler le problème du coup de bélier de la **step DENEL**

- Mettre en place une filière de **traitement des boues** conforme à la réglementation, par exemple en créant un silo à boues sur la step de Denel pour pouvoir y traiter les boues des mini-steps.

4 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

« A compter de l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « rapport du Maire », devra comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette nouvelle obligation pour les collectivités va permettre de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est en train de créer au plan national.

Les tableaux présentés ci-dessous recensent d'une part les indicateurs et leurs clefs de consolidation* relatifs à l'exécution des missions qui nous ont été confiées dans le cadre de notre contrat de délégation de service public et d'autre part les données élémentaires pour les indicateurs qui ne sont pas entièrement de notre ressort.
L'ensemble des indicateurs sont définis dans des fiches descriptives disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr conformément à la circulaire interministérielle n°12 / DE du 28 avril 2008. Cette circulaire précise également dans son annexe IV les termes utilisés dans ces fiches.

** La clef de consolidation est nécessaire pour calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuelle, par exemple dans le cas d'une collectivité avec plusieurs opérateurs. Les clefs de consolidation sont définies dans les fiches descriptives des indicateurs. »*

4.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »

Référence	Libellé	Valeur	Unité
D202.0-1	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	
D203.0-1	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	63.1	tonnes de matières sèches
D204.0-1	Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	2.22	euros/m3
D204.0-2	Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	2.19	euros/m3
P201.1-1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	21.6%	pourcent
P202.2-1	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	40	
P206.3-1	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	0%	pourcent
P207.0-1	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif	2985	euros
P251.1-1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	
P252.2-1	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	16.3	/ 100 km
P253.2-1	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	pourcent
P254.3-1	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	82,0 %	pourcent
P255.3-1	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	
P258.1-1	Taux de réclamations du service de l'assainissement collectif	0.7	par milliers d'abonnés

5 L'ORGANISATION DE SAUR

5.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SAUR dont le siège est à Saint Quentin en Yvelines assure une couverture nationale du territoire grâce à 6 Directions Régionales et 22 centres opérationnels d'exploitation (dont 2 dans les DOM) qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces centres opérationnels d'exploitation assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

L'organisation de SAUR aux Antilles

Présentation générale

SAUR aux Antilles

Présentation générale

SAUR Antilles, est composée de 2 filiales présentes en Martinique et en Guadeloupe :

La SMDS en Martinique avec :

- La Direction Régionale
- Le Secteur de Schœlcher,
- Le Secteur de Sainte Marie

La CGSP en Guadeloupe avec :

- Le Secteur de Basse Terre
- Le Secteur de Saint Barthélémy

Les caractéristiques générales sont les suivantes

Indicateur de capacité	Valeur
Communes desservies	17
Population desservie	130 000 hab
Clients eau potable	46 576
Clients assainissement	6 582
Collaborateurs	131

5.2 LE PERSONNEL

5.2.1 Organisation régionale

Organigramme **SAUR AUX ANTILLES**

SMDS
CGSP

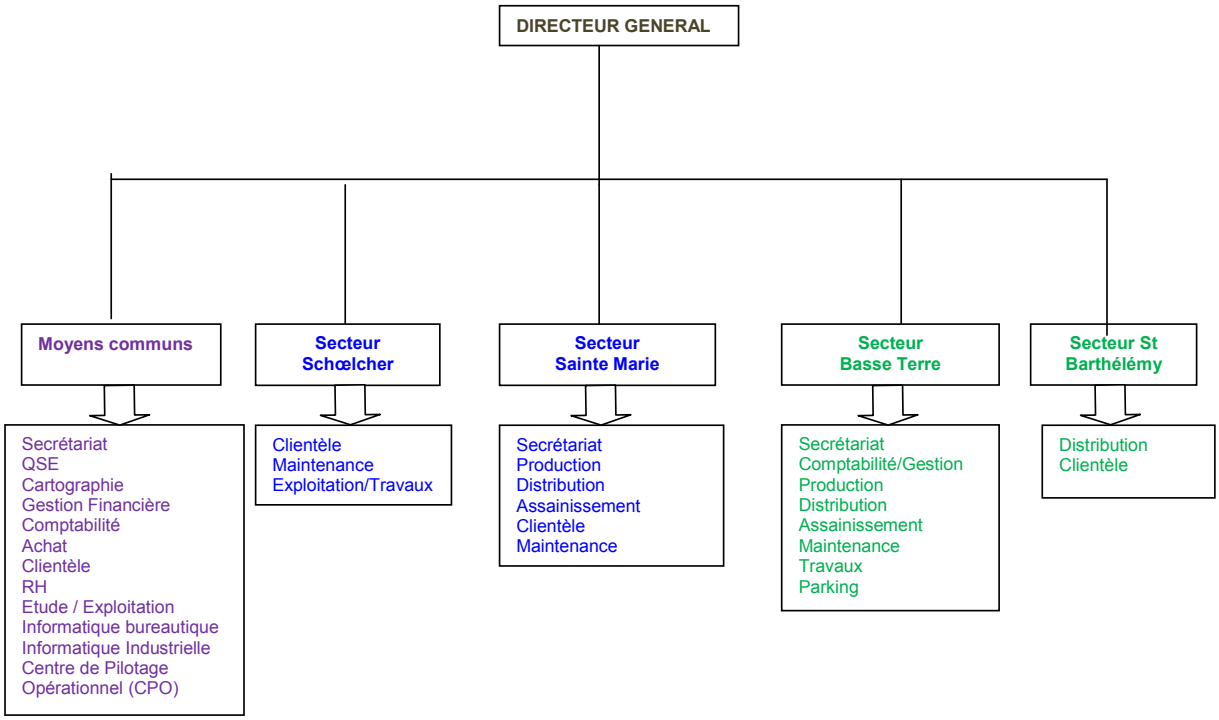

5.2.2 Organisation du secteur

Présentation générale

SMDS SECTEUR SAINTE MARIE

Missions

SMDS secteur Sainte Marie gère les contrats d'affermage d'eau potable et d'eaux usées du S .C.N.A, d'eau potable de la ville du Morne Rouge et le contrat d'exploitation de l'usine de La Capot.

Les missions de SMDS secteur Sainte Marie sont les suivantes :

- Exploitation au quotidien des stations et des réseaux d'eau et d'assainissement confiés
- Relations courantes avec les Collectivités
- Relations au quotidien avec les clients consommateurs,
- Permanence du service 24 h / 24 h

Organigramme

Organigramme

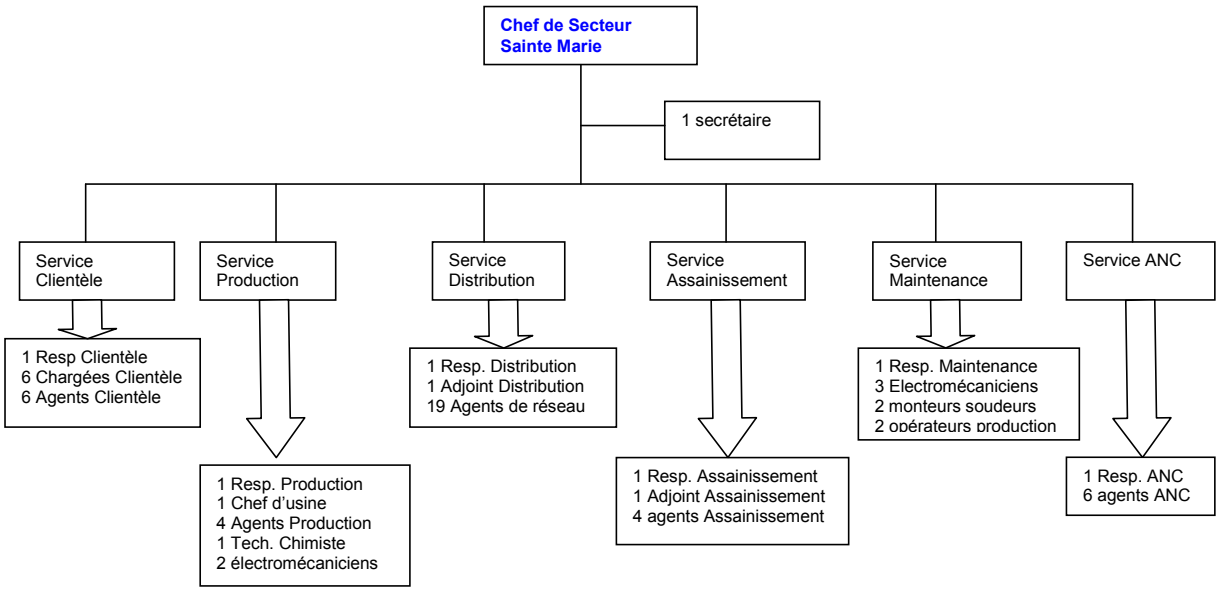

5.3 LES MOYENS

5.3.1 Les laboratoires d'analyses SAUR accrédités COFRAC

SAUR dispose d'un réseau de laboratoires d'analyses internes et de partenariat avec des laboratoires externes accrédités COFRAC reconnus pour leur expertise en environnement et intervenant régulièrement sur le périmètre du contrat.

En cas de pollution accidentelle, ces laboratoires sont sollicités pour détecter dans les plus brefs délais le type de produits incriminés. Ils garantissent une astreinte continue et peuvent être sollicités 24h/24.

5.3.2 Les directions support du groupe SAUR

Le siège SAUR met à la disposition des Directions Régionales et des centres opérationnels d'exploitation son expertise dans de nombreux domaines, et notamment :

1. Traitement des eaux
2. Hydraulique
3. Maintenance
4. Informatique industrielle
5. Télérelève et radio relève
6. Logiciels métiers
7. Logistique et achats

5.3.3 Les logiciels métier du groupe SAUR

SAUR a développé et mis en œuvre toute une gamme de logiciels spécialisés dans le domaine de l'exploitation des services publics d'eau et d'assainissement :

SAPHIR	Gestion de la clientèle
J@DE	Gestion des achats et de la comptabilité
MIRE QUALITE PRODUIT	Gestion de la qualité de l'eau
MIRE PRODUCTION	Gestion de la production et du traitement de l'eau
MIRE FORCE MOTRICE	Gestion de l'énergie électrique
MIRE EQUIPEMENTS DE MESURE GERES	Gestion des équipements de mesures
MIRE PATRIMOINE	Gestion des équipements techniques
MIRE RENOUVELLEMENT	Gestion du renouvellement des matériels électromécaniques
MIRE RAD	Génération des rapports annuels du délégataire destinés aux collectivités
GEF et GEF PREVENTIF	Gestion de la maintenance
PDI / MOBITECH	Planification des interventions de terrain
VAL	Gestion des épandages agricoles
AGATE	Gestion de l'assainissement non collectif
CART@JOUR - ANC	Gestion de l'assainissement non collectif (partenariat avec G2C Informatique)
AQUASOFT	Modélisation et optimisation des réseaux d'eau sous pression, y compris de la qualité de l'eau
BACARA	Calcul du traitement de mise à l'équilibre des eaux
NET & GIS	Cartographie informatisée des réseaux
WINRAM	Calcul de la protection des réseaux d'eau sous pression
CHARLINE	Calcul des lignes d'eau dans les usines de traitement

STANDARDS D'AUTOMATISMES	Contrôle commande des installations déléguées à l'aide d'automates programmables
ELOISE et SCOPE	Système de supervision locale des installations de production ou traitement
GEREMI 32	Télésurveillance à distance et gestion des alarmes des installations de production ou traitement
@collectivité	Mise à disposition de nos clients collectivités via Internet de données issues de notre système d'information : cartographie des réseaux d'eau, suivi de la production et du fonctionnement des installations, suivi des contrôles des installations d'assainissement non collectif

5.3.4 Les ressources matérielles du secteur

Moyens

MOYENS (en nombre)	Secteur Sainte Marie
Véhicule léger	39
Véhicule type 4x4	11
Véhicule type benne	2
Mini-pelle	1
Pompe épuisement	0
Compresseur	1
Tronçonneuse	2
Machine à percer en charge	1
Groupe Electrogène mobile	1
Poste de soudure	1
Serveur de supervision	1
Matériel de détection des conduites	1
Corrélateur acoustique	1
Nettoyeur haute pression	2
Poste informatique	39
Scie à sol	1
Marteau piqueur	1

5.4 L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE

5.4.1 L'organisation régionale

5.4.1.1 La permanence de service

Dispositif d'alerte

Pendant l'ouverture des bureaux, les interventions nécessaires à la continuité de service sont assurées par l'ensemble du secteur d'exploitation, relayé si besoin, par les services de la Direction.

En dehors de ces horaires, les clients peuvent continuer à composer le n° d'accès indiqué sur leur facture :

- ils sont mis en relation avec un responsable de **permanence 24h/24 et 7j/7.**
- ce dernier déclenche l'intervention d'un agent ayant les compétences pour l'intervention mais peut également faire appel, si besoin, au renfort d'un électromécanicien d'astreinte ou d'un autre agent de terrain.

L'électromécanicien de permanence peut également recevoir des informations transmises par notre système de télésurveillance (TOPKAPI).

Les moyens humains

Le niveau II de permanence
reçoit les appels clients ainsi que les appels de télésurveillance
coordonne les interventions des niveaux III sur le terrain.

En cas d'incident majeur (pollution, manque d'eau généralisée, accident…), le niveau II fait appel au **cadre de permanence** de niveau I, qui :
mettra en œuvre les dispositions d'urgence
assurera la liaison entre l'astreinte locale et les services de l'Etat

Les moyens techniques

- Un standard téléphonique

Ce central permet de donner un **message d'information** paramétrable à distance par l'agent de permanence en cas de perturbation sur le réseau

- Un central de Supervision (TOPKAPI).

Il permet de traiter et prioriser toutes les alarmes et informations en provenance des installations.

5.4.1.2

5.4.2 L'organisation secteur

Les moyens humains

Le secteur de Sainte-Marie dispose en permanence d'une astreinte composée de :
6 agents de niveau III affectés au réseau et aux installations, dont un spécifiquement dédié à l'assainissement.
1 électromécanicien de niveau III

5.5 LA DEMARCHE DE MANAGEMENT

5.5.1 Démarche Qualité ISO 9001 - 2000

La certification ISO 9001 :

Notre Compétence, Votre Garantie

Le Pôle Eau et Assainissement de Saur a pour mission de réaliser le service de l'eau et/ou de l'assainissement pour le compte de ses clients collectivités. Dans ce cadre, il se doit de respecter la réglementation et de répondre aux attentes des ses clients et autres parties prenantes (clients consommateurs, administrations, associations de protection de l'environnement…).

Depuis plus de 12 ans, Saur a ainsi mis en place différents outils de management, techniques et organisationnels, qui lui permettent de garantir au quotidien la qualité du service ou de la prestation technique rendus.

Ceci passe en particulier par une parfaite maîtrise des risques opérationnels pouvant impacter la satisfaction des clients et des consommateurs (respect des obligations contractuelles) et leur santé (risque sanitaire associé à une pollution chimique ou bactériologique de l'eau potable).

Dans ce but, Saur identifie l'ensemble des risques pour les métiers de l'eau et de l'assainissement, mesure la satisfaction des clients et des consommateurs, assure un traitement efficace et rapide des réclamations et met en place des plans d'amélioration.

Saur réalise également des exercices de simulation de crise de manière à développer, à tous les niveaux de l'entreprise, sa capacité à réagir dans des situations difficiles. Ce travail est aussi l'occasion de créer des synergies très utiles avec ses clients et ses parties prenantes telles que ARS, préfecture, pompiers,…

Ces efforts et cette dynamique permettent à Saur d'être certifiée par **Afnor Certification (**organisme externe) selon la norme internationale **ISO 9001 version 2008**, orientée vers la satisfaction du client et la qualité du produit ou du service fourni.

Cette démarche démontre la volonté de Saur de servir ses clients avec toujours plus de professionnalisme, de proximité et de compétences. Elle constitue aussi un réel engagement à l'amélioration continue, vecteur de progrès et de dialogue entre Saur et ses clients.

Pour les collectivités, cette certification ISO 9001 est avant tout un gage de transparence. Elle peut ainsi servir de base à une communication factuelle et objective pour mettre en valeur les efforts engagés au niveau d'un territoire en vue d'améliorer la gestion globale de l'eau.

De plus, elle conduit à des bénéfices concrets sur le terrain, par exemple dans les domaines suivants :

- La satisfaction du consommateur : traitement personnalisé, mesure des performances de l'entreprise grâce à l'évaluation régulière de la satisfaction des consommateurs

- Une information permanente à destination du client consommateur (site internet, plateformes téléphoniques) et de la collectivité (rapport annuel du délégataire)

- Une meilleure gestion des risques et la mise en place de moyens efficaces pour anticiper : surveillance sanitaire permanente, exercices de crise, mise en place de moyens de prévention, gestion des déchets…

SAUR ANTILLES a renouvelé son certificat ISO 9001 version 2008 délivré par l'AFAQ en Octobre 2009.

Notre engagement dans cette démarche de management, fortement mobilisatrice des compétences, est motivé par notre volonté constante d'amélioration de nos performances et de la qualité de nos prestations en tenant compte de la sécurité des collaborateurs et de notre environnement.

6 LE CONTRAT

6.1 LES INTERVENANTS

6.1.1 La collectivité

Nom de la collectivité : **Syndicat des Communes du Nord Atlantique**
Le Maire ou Président : Monsieur Joachim BOUQUETY
Le Directeur : Mademoiselle C. MORIN / Mademoiselle M. JEAN-ELIE
Siège : Quartier DUHAMELIN – 97225 LE MARIGOT
Téléphone : 05.96. 53.53.72
Télécopie : 05.96. 53.62.97
e.mail : scna@wanadoo.fr

6.1.2 Les collectivités adhérentes

Nom de la commune	Nom du (des) délégué(s)	N° téléphone Mairie
AJOUPA BOUILLON	M. SUEDILE, M. BONTE	05.96.53.32.22
BASSE POINTE	M. LINVAL, Mme DENVAL	05.96.78.50.44
GRAND RIVIERE	M. BOUQUETY, Mme MOREAU	05.96.55.77.77
GROS MORNE	M. JEAN ZEPHIRIN, M. DINTIMILLE	05.96.67.50.11
LORRAIN	M. ABELKALON	05.96.53.44.22
MACOUBA	M. EUPHROSINE et M. CAKIN	05.96.78.53.68
MARIGOT	Mme YERRO et Mme NEWTON	05.96.53.50.09
SAINTE MARIE	M. JUPITER, M. COURSET	05.96.69.30.06
TRINITE	M. TICAL M. BUVAL	05.96.58.20.12

6.1.3 Le service chargé du contrôle

Organisme : SP 2000
Interlocuteur : Nicolas CRINQUANT
Adresse : 80, rue Taitbout - 75009 PARIS
Téléphone : 01 44 51 54 47
Télécopie : 01 44 51 09 59
e.mail : nicolas.crinquant@sp2000.fr

6.1.4 La police de l'eau

Interlocuteur : DEAL : M. Michel PERREL / M. Michel OGER
Adresse : Jardin Desclieux - B.P 642 - 97262 FdF
Téléphone : 05.96.71.20.88
Télécopie : 05.96.71.20.39
e.mail : Michel.Perrel@developpement-durable.gouv.fr / michel.oger@agriculture.gouv.fr

6.1.5 L'agence de l'eau

Nom de l'Agence : Office Départemental de l'Eau de la Martinique
L'interlocuteur : Madame Jeanne DEFOI (Directrice)
Adresse : 7 Avenue Condorcet - BP 32 - 97201 Fort-de-France
Téléphone : 05.96.48.47.20
Télécopie : 05.96.63.23.67
e.mail : ode972@wanadoo.fr

6.1.6 Le délégataire SAUR

SMDS
Directeur Délégué : Monsieur Fabrice HAZARD
Adresse : Z.A. Belle Etoile – 97230 SAINTE MARIE
Téléphone : 0596 69 54 74
Télécopie : 0596 69 30 00
e.mail : fhazard@saur.fr

6.2 LE CONTRAT

Nature du contrat :	Affermage
Date d'effet :	01/04/2005
Durée du contrat :	12 ans
Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) :	31/03/2017

6.3 VIE DU CONTRAT

6.3.1 Les avenants signés dans l'année

Néant.

6.3.2 Les avenants

Néant.

6.3.3 Les clauses de révision atteintes

Plusieurs clauses de révision prévues à l'article 50 du contrat de délégation ont été atteintes.

6.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

6.4.1 Les conventions

6.4.1.1 Les conventions de rejet

Néant.

6.4.1.2 Les autres conventions

Néant.

6.4.2 Les biens de reprise

Il s'agit des biens qui appartiennent au délégataire et qui peuvent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les éléments concernant cet aspect sont repris dans le chapitre « Votre patrimoine – Les biens de reprise ».

6.4.3 Les engagements liés au personnel

1er cas : Les conditions d'application des dispositions de l'article L122.12 sont réunies.

Dés lors qu''il y a transfert d'une entité économique autonome disposant des moyens et du personnel spécifiquement affectés à la poursuite de l'activité, les moyens et le personnel sont transférés en application des dispositions du Code du Travail (article L 122-12).

Ces dispositions sont applicables à toutes les entreprises, qu'elles adhèrent ou non à la FP2E. Dans le cas de reprise de l'activité par une collectivité territoriale (retour en régie), le transfert est effectué en application des modalités prévues par l'article 20 de la loi du 26 juillet 2005.

2ème cas : Les conditions prévues par l'article L 122.12 ne sont pas réunies

2.1. Entreprises de la profession adhérentes à la FP2E.

Dans le cas où les deux entreprises, (l'entreprise cédante et l'entreprise reprenant l'activité) adhèrent à la FP2E, celles-ci ont l'obligation d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 de la Convention Collective de L'Eau et de l'Assainissement qui prévoit le transfert en fin de contrat du personnel spécifiquement affecté à l'activité.

2.2. Si l'une des deux entreprises est non adhérente à la FP2E.

En ce cas, les entreprises concernées ne sont pas tenues d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 précité, mais elles peuvent à leur guise et selon leur intérêt, en accepter ou en demander l'application.

6.4.4 Les flux financiers

A l'issue de l'actuel contrat de délégation, les engagements financiers suivants devront faire l'objet d'un solde :

- Régularisation éventuelle de TVA (sur les investissements de la Collectivité, liés à l'exploitation du service, ayant fait l'objet d'une attestation délivrée par cette dernière),
- Régularisation des surtaxes collectées et reversées, après déduction des impayés éventuels,
- Transfert de propriété des biens de reprise éventuels,
- Régularisation des fonds et programme de renouvellement s'il y a lieu,
- Régularisation de tout autre type d'engagement contractuel spécifique (fond de travaux, fond d'investissement, …).

7 LA GESTION CLIENTELE

7.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS

7.1.1 Nombre total de branchements raccordés au 31 décembre de l'année

Commune	2010	2011	Evolution N/N-1
BASSE-POINTE	874	890	1,83 %
GRAND'RIVIERE	33	33	0,00 %
GROS-MORNE	212	238	12,26 %
L AJOUPA-BOUILLON	94	106	12,77 %
LA TRINITE	42	39	-7,14 %
LE LORRAIN	575	853	48,35 %
LE MARIGOT	495	540	9,09 %
MACOUBA	106	118	11,32 %
SAINTE-MARIE	1 693	1 704	0,65 %
Total de la collectivité	4 124	4 521	9,63 %
Evolution N/N-1	-	9,63 %	

La forte augmentation du nombre de branchements est due à la campagne de régularisation des raccordables ou raccordés non-déclarés réalisée en 2011.

7.2 NOMBRE DE CONTRATS ŔABONNES

Ce tableau présente le nombre de contrats au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2010	2011	Evolution N/N-1
BASSE-POINTE	877	893	1,82 %
GRAND'RIVIERE	33	33	0,00 %
GROS-MORNE	219	245	11,87 %
L AJOUPA-BOUILLON	101	113	11,88 %
LA TRINITE	44	41	-6,82 %
LE LORRAIN	576	856	48,61 %
LE MARIGOT	495	541	9,29 %
MACOUBA	107	119	11,21 %
SAINTE-MARIE	1 696	1 707	0,65 %
Total de la collectivité	4 148	4 548	9,64%
Evolution N/N-1	-	9,64 %	

7.3 NOMBRE DE CLIENTS

Ce tableau présente le nombre de clients au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2010	2011	Evolution N/N-1
BASSE-POINTE	876	892	1,83 %
GRAND'RIVIERE	33	33	0,00 %
GROS-MORNE	219	243	10,96 %
L AJOUPA-BOUILLON	101	113	11,88 %
LA TRINITE	44	41	-6,82 %
LE LORRAIN	573	847	47,82 %
LE MARIGOT	492	535	8,74 %
MACOUBA	107	119	11,21 %
SAINTE-MARIE	1 676	1 687	0,66 %
Total de la collectivité	4 121	4 510	9,44%
Evolution N/N-1	-	9,44 %	

7.4 LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

7.4.1 Les volumes annuels assujettis à l'assainissement par commune

Les volumes indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les volumes d'eau potable consommés assujettis à la redevance d'assainissement avant application des coefficients correcteurs.

Commune	2010	2011	Evolution N/N-1
BASSE-POINTE	97 802	93 051	-4,86 %
GRAND'RIVIERE	3 526	3 388	-3,91 %
GROS-MORNE	15 734	18 715	18,95 %
L AJOUPA-BOUILLON	13 840	12 640	-8,67 %
LA TRINITE	6 109	3 620	-40,74 %
LE LORRAIN	66 212	86 810	31,11 %
LE MARIGOT	41 348	44 625	7,93 %
MACOUBA	16 323	16 302	-0,13 %
SAINTE-MARIE	175 123	178 647	2,01 %
Total de la collectivité	436 017	457 798	5,00%
Evolution N/N-1	-	5,00 %	

La chute de la consommation sur Trinité est en fait un retour à la normale car la consommation avait bondit de 60% entre 2009 et 2010.

7.4.2 Les volumes assujettis à l'assainissement par type de branchements

Volumes globaux annuels exprimés en m3 avant application des coefficients correcteurs.

		Particuliers et autres			communaux
Commune	2011	Dont < 200 m3/an	Dont 200 < conso < 6 000 m3/an	Dont conso > 6 000 m3/an	communaux
BASSE-POINTE	93 051	66 546	23 532	0	2 973
GRAND'RIVIERE	3 388	3 168	220	0	0
GROS-MORNE	18 715	16 778	744	0	1 193
L AJOUPA-BOUILLON	12 640	8 044	4 571	0	25
LA TRINITE	3 620	3 069	551	0	0
LE LORRAIN	86 810	59 772	19 694	0	7 344
LE MARIGOT	44 625	37 465	4 507	0	2 653
MACOUBA	16 302	10 396	5 906	0	0
SAINTE-MARIE	178 647	112 309	42 273	0	24 065
Total de la collectivité	457 798	317 547	101 998	0	38 253

7.4.3 Liste détaillée des industriels avec consommation supérieure à 6000 m3/an

Commune	Nom de l'industriel	Volume consommé en 2010	Volume consommé en 2011	Evolution N / N-1
Total des industriels		0	0	-

7.4.4 Les volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés dans les états des décomptes.

7.5 ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS

Réclamations récurrentes sur l'année	Nombre en 2010	Nombre en 2011
FACTURATION ENCAISSEMENT / REDEVANCE / Erreur facturation assainissement	1	2
PRODUIT / EAUX USEES / Odeurs	-	1

7.6 LE PRIX DE L'EAU

7.6.1 Le prix de l'eau

Prix de l'assainissement pour une consommation de 120 m3 au 31/12/2011 :

262.35 € T.T.C.

soit :

2.19 € / m3

ou

0.0022 € / litre

7.6.2 Les composantes du prix de l'eau

La décomposition d'une facture d'assainissement pour une consommation annuelle de 120 m3 est la suivante :

Abonnement part SMDS	32.64 €	soit :	12%
Consommation part SCNA	109.78 €	soit :	42%
Consommation part SMDS	96.52 €	soit :	37%
Organismes publics	18.00 €	soit :	7%
TVA	5.41 €	soit :	2.1%
Total	**262.35 €**		

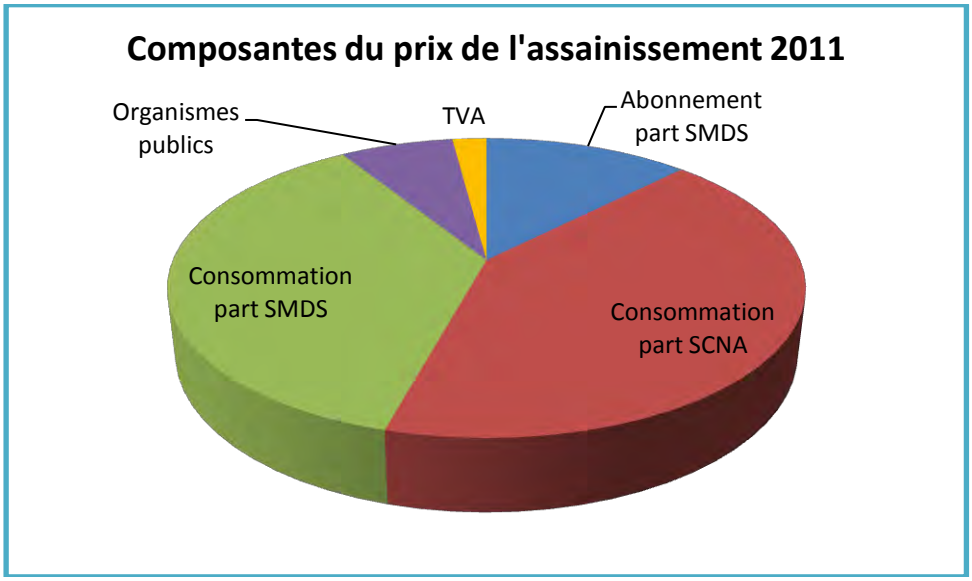

7.6.3 L'évolution du prix

Année	2010	2011	2012
Prix du m3 au 1er janvier	2.16 €	2.19 €	2.22 €
Evolution N/N-1	3.1%	1.1%	1.5%

7.7 SITE INTERNET SAUR

Saur met à la disposition de ses clients particuliers une agence en ligne, accessible à partir du portail www.saur.com.

Les clients de SMDS, société filiale de Saur, ont accès à ces mêmes services à partir de l'adresse www.smds.fr où ils sont accueillis, puis redirigés vers le site Saur où ils peuvent créer leur espace client.

www.saurclient.fr : une agence en ligne 24 heures sur 24.

Notre site www.saurclient.fr est dédié à tout client abonné au service de l'eau. Chacun peut y créer son Espace Client, et y gérer son ou ses comptes, en toute sécurité.

L'espace client est mis à jour quotidiennement grâce à une interface sécurisée entre les bases de données clients et le site.

> Gestion du compte sur « Mon Espace Client »
Sur son Espace Client, le client peut visualiser ses informations personnelles, le solde de son compte, son dernier index relevé, son historique de consommation sur 3 ans, sa dernière facture.

Il peut également y effectuer à toute heure les opérations nécessaires à la gestion de son compte et via les formulaires en ligne, contacter directement le service clientèle local concerné par sa demande. Les fonctionnalités disponibles sont largement utilisées par nos clients qui peuvent :

- modifier leur adresse de facturation,
- modifier leurs identifiants de connexion,
- modifier ou communiquer leurs coordonnées bancaires,
- modifier leur mode de paiement,
- communiquer le relevé de leur compteur,
- souscrire à un nouvel abonnement,
- résilier leur abonnement en cours,
- demander une fermeture temporaire de branchement,
- demander un devis pour un branchement,
- régler leur facture par carte bancaire
- souscrire à l'e-facture Saur et consulter leurs factures en ligne
- ou nous adresser un mail

Lorsque le client bénéficie des services Domoveille Contact et Online : il peut visualiser depuis son compte client sa consommation mois par mois, et être alerté par email ou SMS d'une consommation anormalement élevée ou ininterrompue.

A partir de la page d'accueil, les internautes non encore clients de Saur peuvent nous contacter, demander en ligne un devis ou une estimation de travaux de branchement, ou un encore, un abonnement au service de l'eau.

> Information sur l'eau dans la commune du client
Dans cet espace client, le client accède aussi à une information personnalisée sur l'eau dans sa commune. Il peut y retrouver :

- la qualité de l'eau dans sa commune,
- une description des installations (station de traitement ou d'assainissement, réseau…),
- les travaux prévus sur la commune (les interruptions de services y sont annoncées),
- des alertes en cas de coupure, de casse de réseaux, de pollution…
- Un espace spécifique est prévu pour l'actualité de l'eau sur la commune (Investissements prévus, actualité évènementielle, lien vers le site de la collectivité).

Une information exhaustive sur les thématiques de l'Eau
Dans les rubriques de « Toute l'info sur l'eau », l'internaute accède à une information détaillée sur les thèmes liés à l'eau :

- des conseils pratiques,
- un espace documentation pour le téléchargement des brochures Saur,
- des réponses aux questions les plus fréquentes,
- l'essentiel pour la préservation de l'eau dans l'environnement,
- les grands thèmes de la qualité de l'eau,
- un simulateur de consommation,

Enfin, sous l'onglet « Saur », l'internaute retrouve les coordonnées de nos services clientèle et la carte des implantations de Saur en France.

8 LE PATRIMOINE DU SERVICE

Le patrimoine de service est présenté par installation, ouvrage ou équipement et par type afin d'en avoir une vue synthétique.

On y trouve le réseau de collecte pour lequel de détail porte généralement sur les canalisations, les équipements, les ouvrages et éventuellement les branchements.

Les postes de relèvement et les stations d'épuration sont également présentés.

Le détail, équipement par équipement, est fourni en annexe 1.

8.1 LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

GRAND-RIVIERE

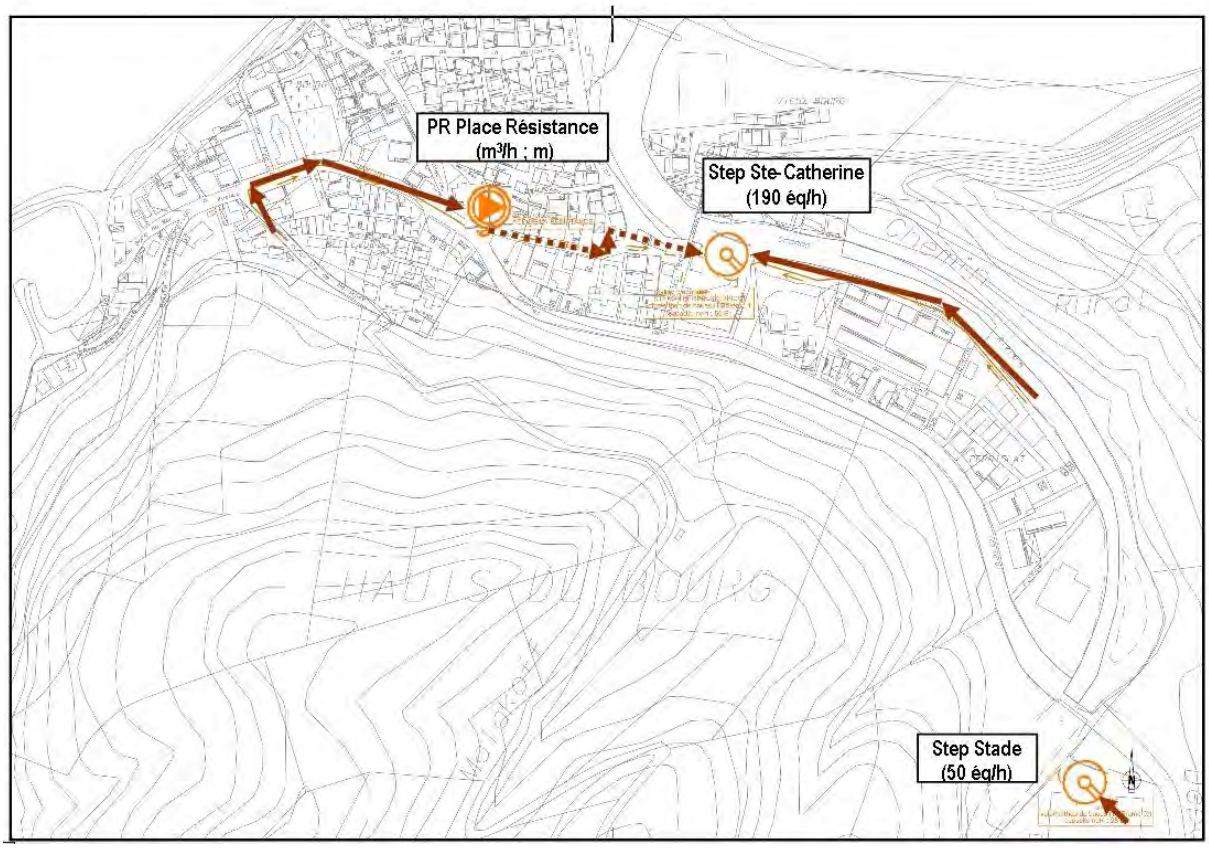

LORRAIN

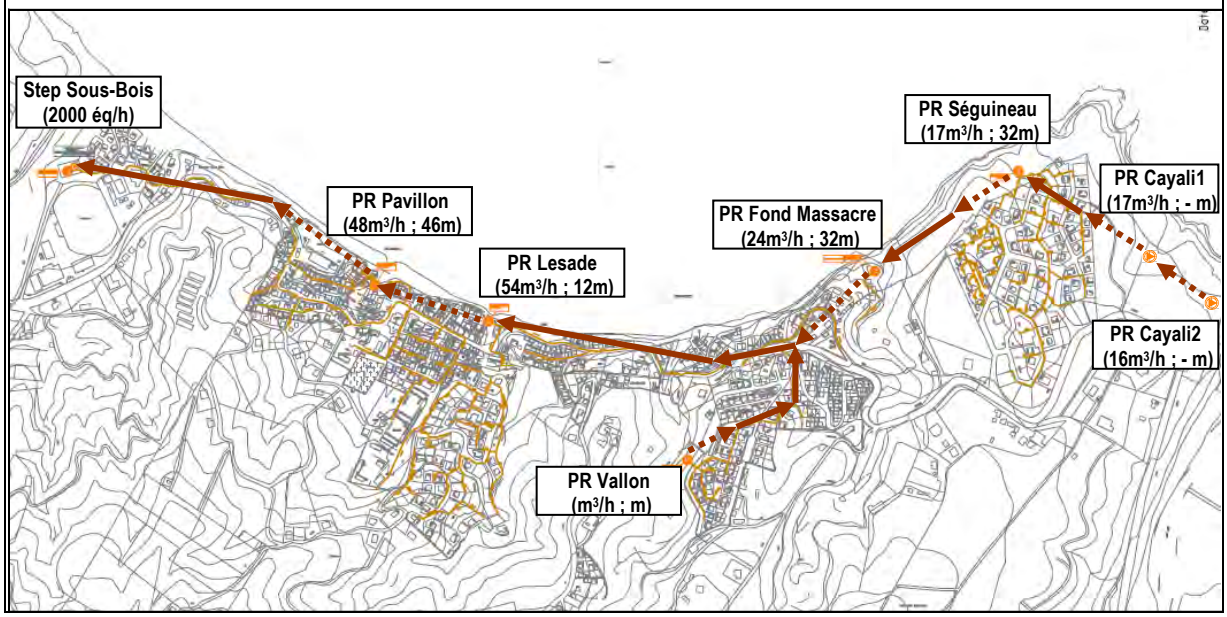

TRINITE

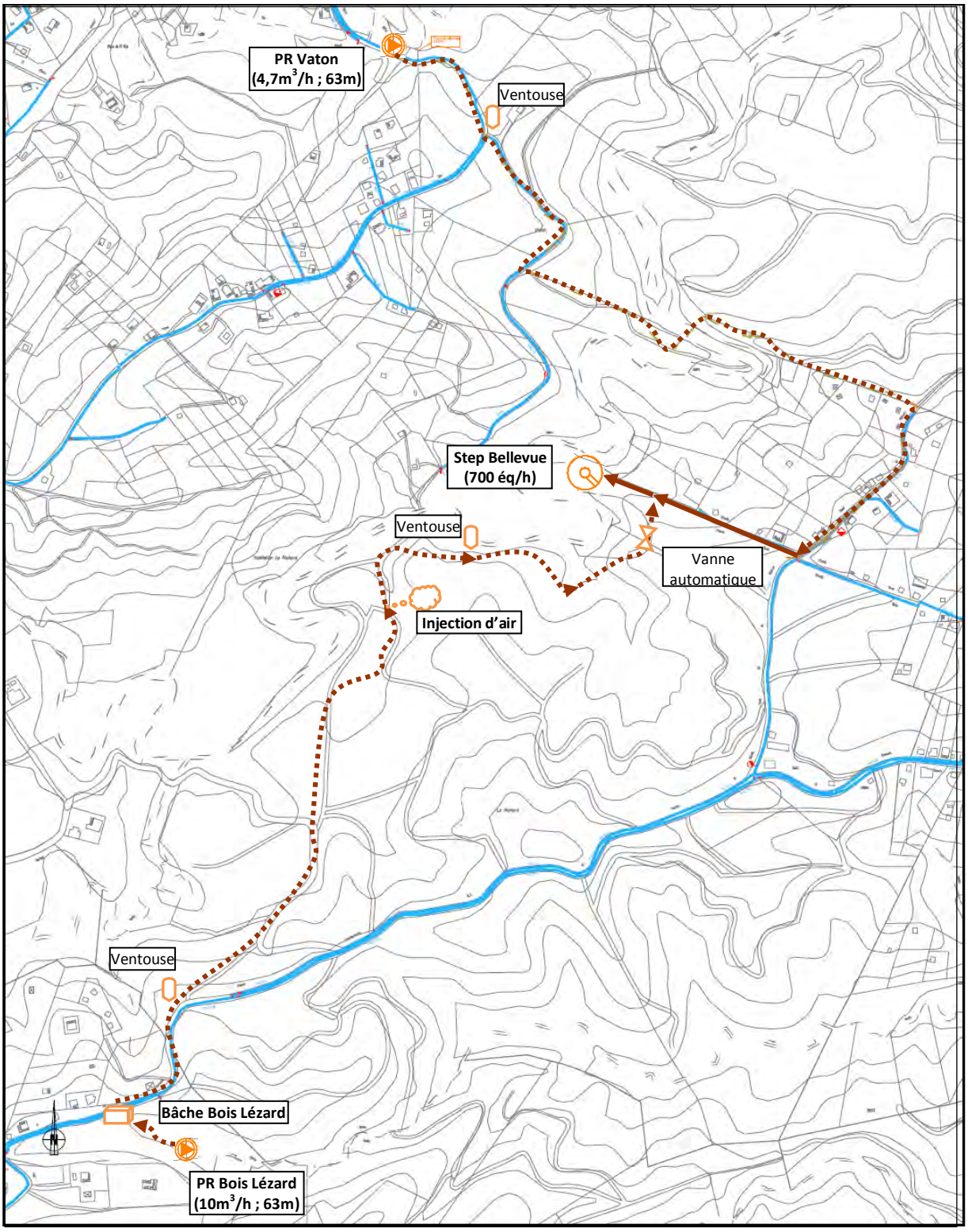
PR Vaton
(4,7m³/h ; 63m)
Ventouse
Step Bellevue
(700 éq/h)
Ventouse
Vanne
automatique
Injection d'air
Ventouse
Bâche Bois Lézard
PR Bois Lézard
(10m³/h ; 63m)

MACOUBA

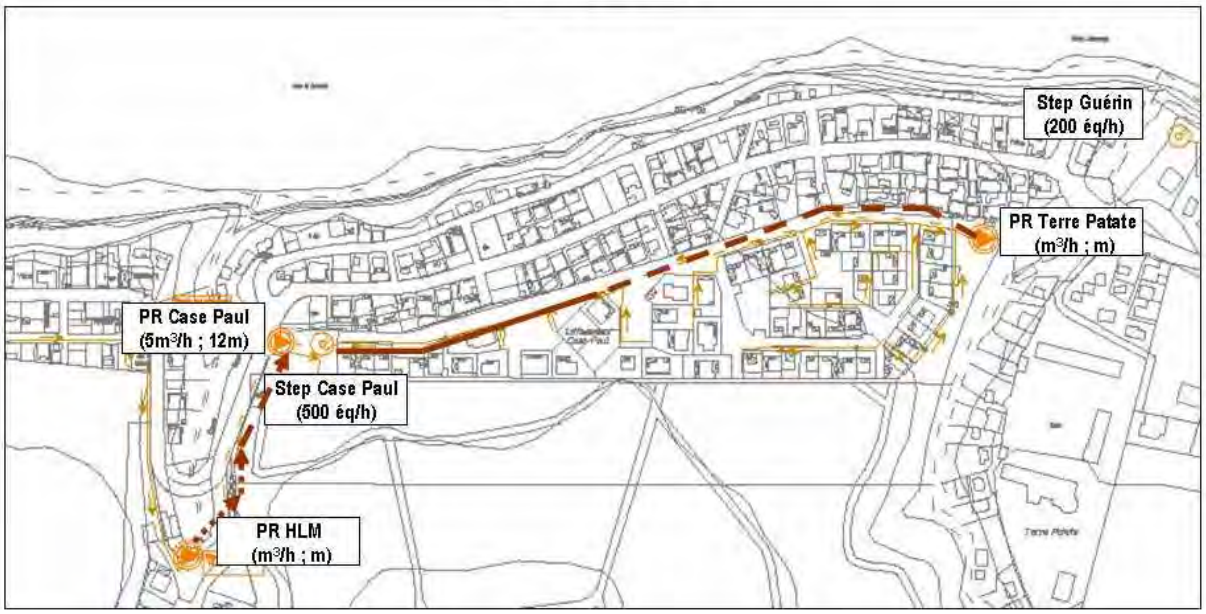

BASSE-POINTE

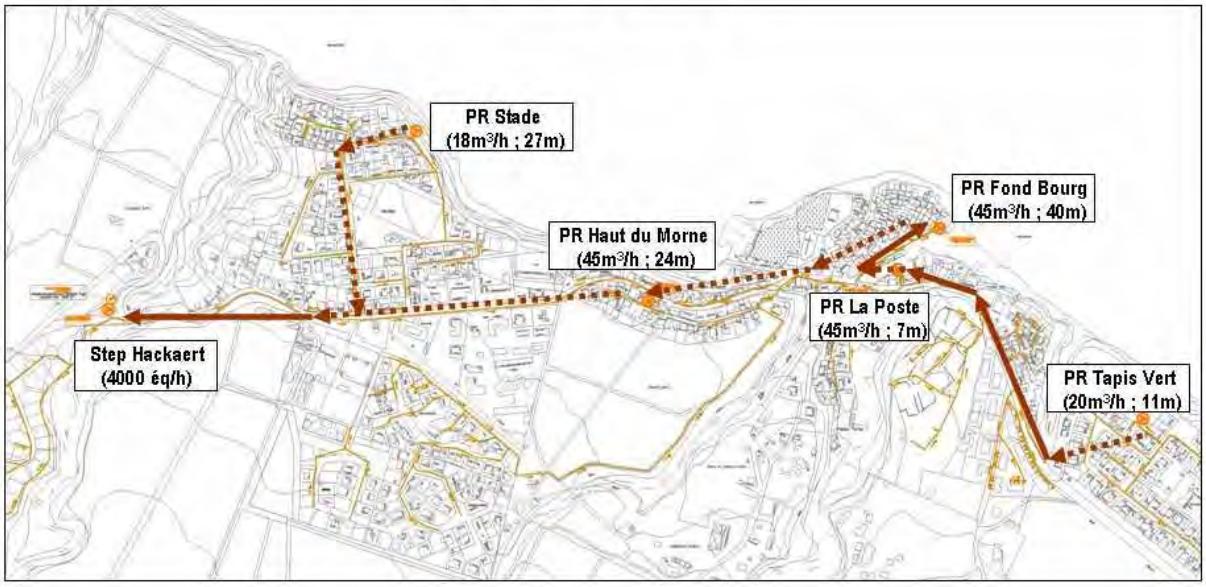

AJOUPA-BOUILLON

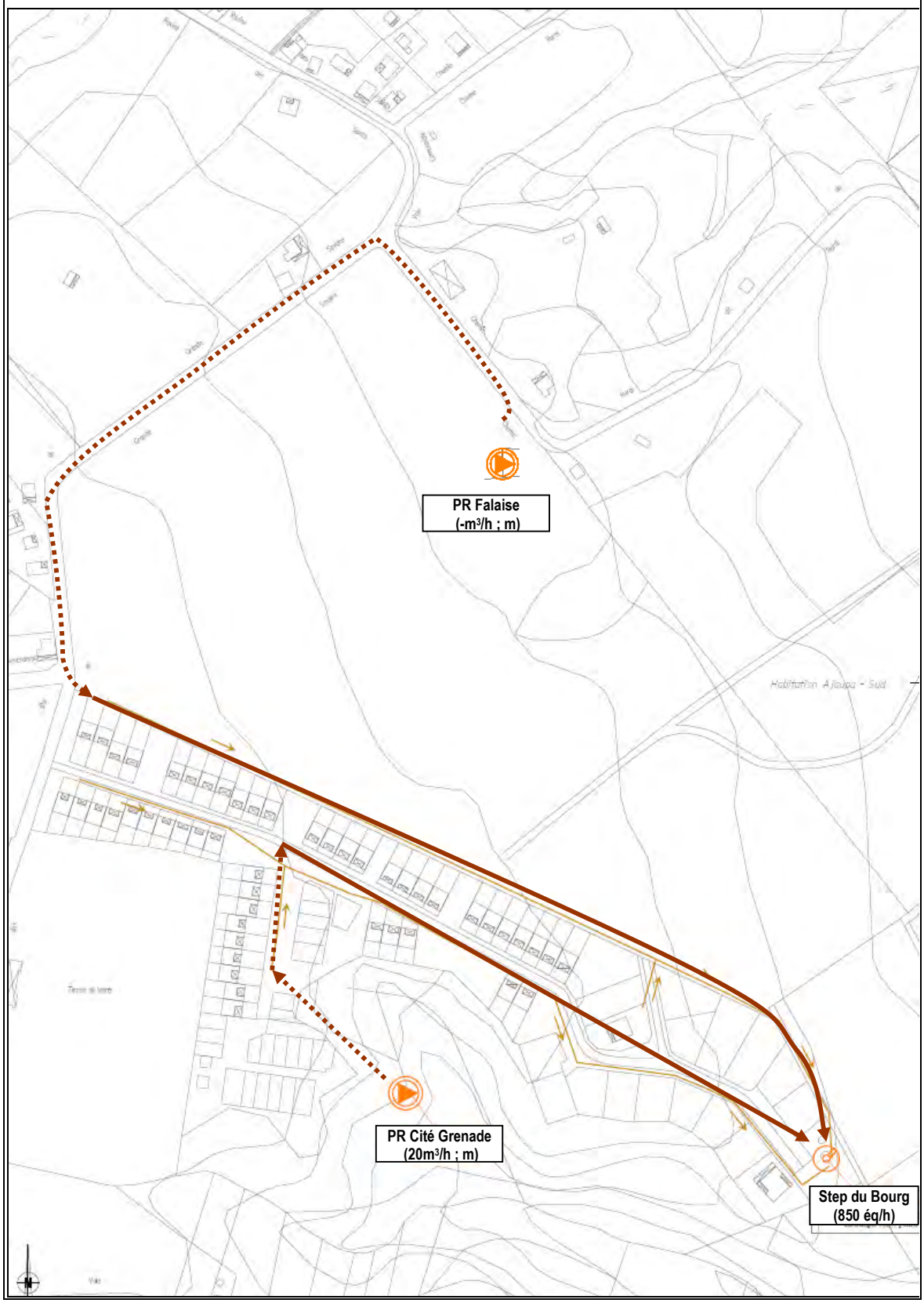

MARIGOT

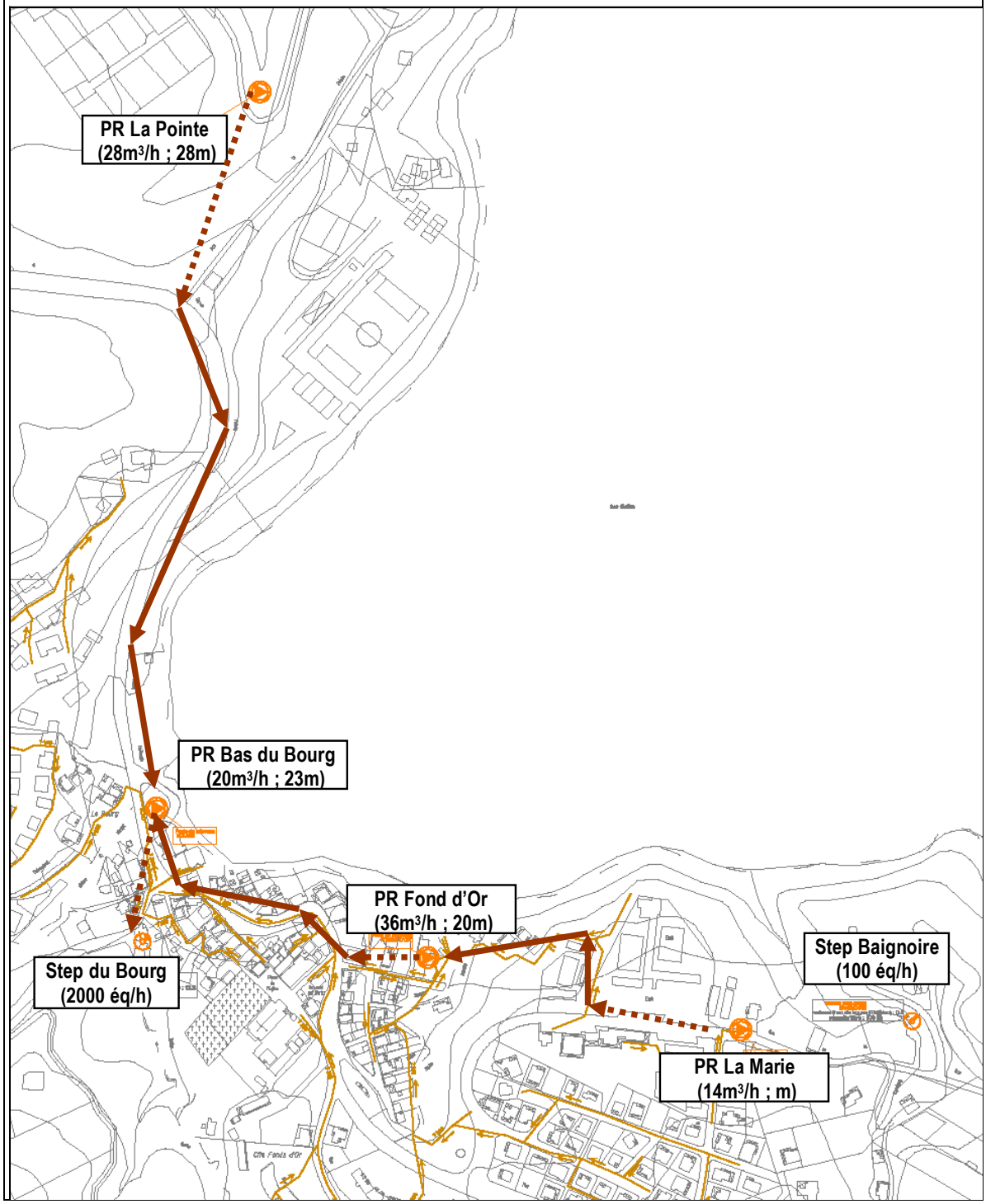
PR La Pointe
(28m³/h ; 28m)
PR Bas du Bourg
(20m³/h ; 23m)
PR Fond d'Or
(36m³/h ; 20m)
Step du Bourg
(2000 éq/h)
Step Baignoire
(100 éq/h)
PR La Marie
(14m³/h ; m)

SAINTE-MARIE

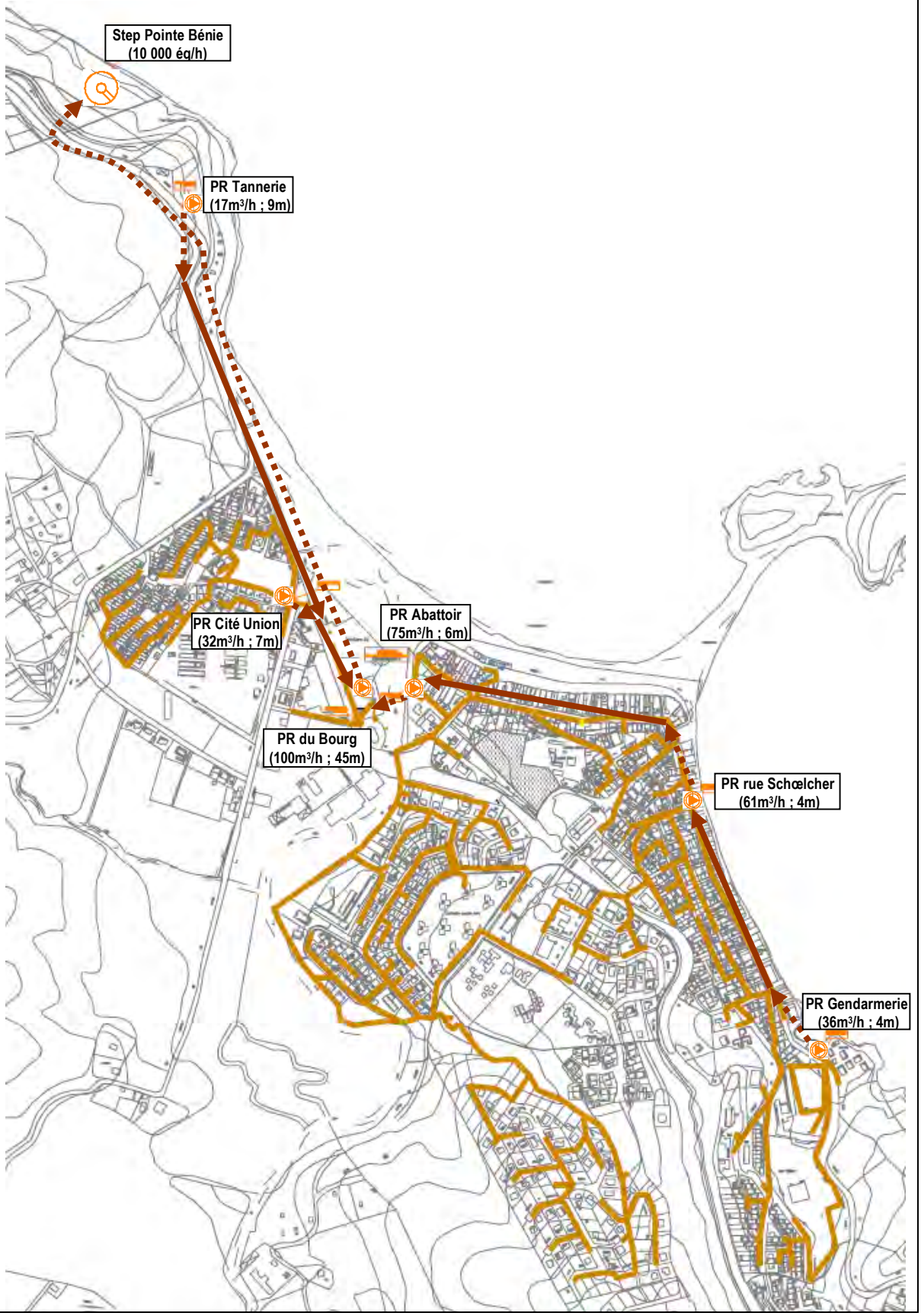

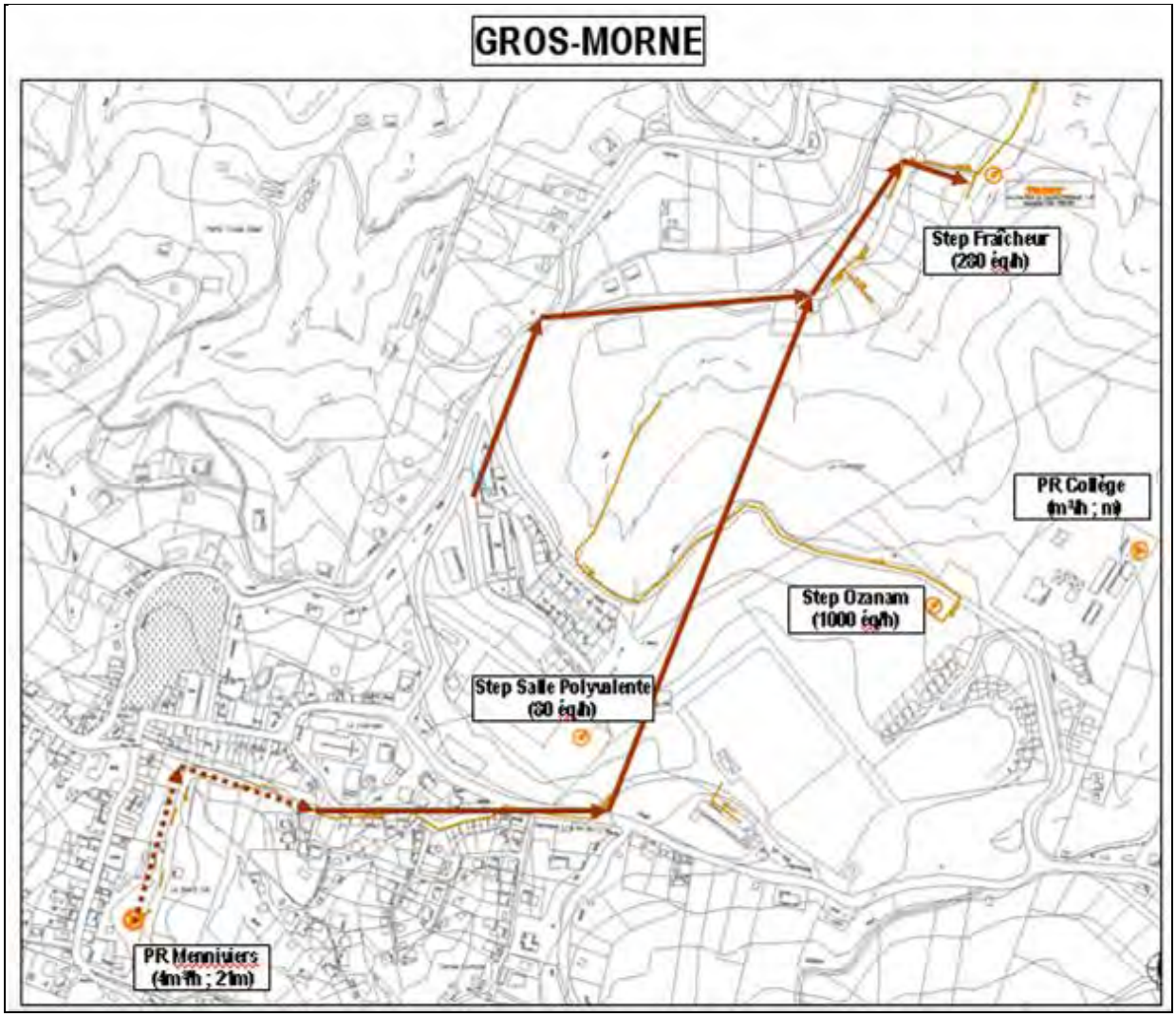

Mis à jour le : 19/08/2010 par S. ANDREBE

8.2 LE RESEAU

8.2.1 Les canalisations

		Extension de l'année (ml)		Linéaire total (ml)	
Diamètre (mm)	Nature	Unitaire	Séparatif	Unitaire	Séparatif
GRAVITAIRE					
Circulaire ?	Amiante ciment	0	0	0	58
Circulaire ?	Autres	0	0	0	30 974
Circulaire 125	Autres	0	0	0	1 314
Circulaire 150	Autres	0	0	0	278
Circulaire 160	Autres	0	0	0	398
Circulaire 200	Autres	0	0	0	2 034
Circulaire 300	Autres	0	0	0	43
Circulaire ?	Fonte	0	0	0	66
Circulaire 150	Fonte	0	0	0	25
Circulaire 160	Fonte	0	0	0	188
Circulaire 200	Fonte	0	0	0	1 768
Circulaire 250	Fonte	0	0	0	512
Circulaire 300	Fonte	0	0	0	1 178
Circulaire ?	Pvc	0	0	0	2 023
Circulaire 150	Pvc	0	0	0	1 072
Circulaire 160	Pvc	0	56	0	342
Circulaire 200	Pvc	0	1 250	0	6 628
REFOULEMENT					
Circulaire ?	Autres	0	0	0	3 127
Circulaire 160	Autres	0	0	0	1 863
Circulaire 63	Autres	0	0	0	494
Circulaire 160	Inox	0	0	0	310
Circulaire 200	Pvc	0	237	0	673
Total		0	1 542	0	55 368

8.2.2 Les branchements

Cf. § 7.1

8.3 LES POSTES DE RELEVEMENT

Liste des postes de relèvement exploités :

	Commune	Année	Capacité nominale	HMT	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Milieu récepteur
Poste de relevage de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	BASSE-POINTE	1995	45 m3/h	40 mCE	Refoulement vers PR Haut du Morne	OUI	NON	Mer
Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	BASSE-POINTE	1991	45 m3/h	24 mCE	Refoulement vers STEP Hackaert	OUI	NON	Réseau EP
Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)	BASSE-POINTE	1993	23 m3/h	7 mCE	Refoulement vers PR Fond Bourg	OUI	NON	rivière de Basse-Pointe
Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	BASSE-POINTE	1993	18 m3/h	27 mCE	Refoulement vers STEP Hackaert	OUI	NON	Mer

Poste de relevage station Hackaert	BASSE-POINTE	1991	81 m3/h	5 mCE	-	OUI	NON	rivière Hackaert
RELEVEMENT TAPIS VERT (Basse Pointe)	BASSE-POINTE	1993	20 m3/h	11 mCE	Refoulement vers PR la Poste	OUI	NON	Mer
Poste de relevage Place de la Résistance	GRAND'RIVIERE	2007	12 m3/h	-	Refoulement vers STEP Ste Catherine Biodisque	NON	NON	Réseau EP
Poste de relevage Bois Lézard (Gros Morne)	GROS-MORNE	2008	10 m3/h	-	Refoulement vers STEP Bellevue Trinité	NON	NON	Ravine non pérenne puis Rivière Petit Galion
Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	GROS-MORNE	2003	4 m3/h	21 mCE	Refoulement vers STEP Fraîcheur	OUI	NON	Ravine non pérenne puis Rivière Petite Lézarde
Poste de relevage CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	L AJOUPA-BOUILLON	2005	20 m3/h	-	Refoulement vers STEP Grenade	OUI	NON	ravine puis rivière Capot
Poste de relevage La Falaise (Ajoupa)	L AJOUPA-BOUILLON	2008	- m3/h	-	Refoulement vers STEP Grenade	NON	NON	Réseau EP
Poste de relevage Cayali 1	LE LORRAIN	2007	17 m3/h	-	Refoulement vers PR Séguineau	OUI	NON	Mer
Poste de relevage Cayali 2	LE LORRAIN	2007	16 m3/h	-	Refoulement vers PR Séguineau	OUI	NON	Mer
Poste de relevage de LESADE (Lorrain)	LE LORRAIN	1991	54 m3/h	12 mCE	Refoulement vers PR Pavillon	OUI	NON	Mer
Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	LE LORRAIN	1988	48 m3/h	46 mCE	Refoulement vers STEP Sous Bois	OUI	NON	Mer
Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	LE LORRAIN	1991	17 m3/h	32 mCE	Refoulement vers PR Crochemort	OUI	NON	Ravine non pérenne puis mer
Poste de relevage de VALLON (Lorrain)	LE LORRAIN	2006	- m3/h	-	Refoulement vers PR Lessade	OUI	NON	Rivière Crochemort
Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	LE LORRAIN	2005	24 m3/h	32 mCE	Refoulement vers PR Lessade	OUI	NON	Rivière Fond Massacre
Poste de relevage de station SOUS BOIS	LE LORRAIN	1986	38 m3/h	7 mCE	-	OUI	NON	rivière du Lorrain puis mer
Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	LE MARIGOT	1986	36 m3/h	20 mCE	Refoulement vers PR Bas du Bourg	OUI	NON	Ravine non pérenne puis mer
Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	LE MARIGOT	2005	28 m3/h	28 mCE	Refoulement vers PR Bas du Bourg	OUI	NON	Ravine non pérenne puis mer
Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	LE MARIGOT	1985	45 m3/h	23 mCE	Refoulement vers STEP Bourg de Marigot	OUI	NON	Mer
Poste relevage de LA MARIE (Marigot)	LE MARIGOT	2006	14 m3/h	-	Refoulement vers PR Fond d'Or	NON	NON	Ravine non pérenne puis mer
Poste de relevage HLM (Macouba)	MACOUBA	2003	- m3/h	-	Refoulement vers STEP Case Paul	OUI	NON	Ravine puis mer
Poste de relevage de TERRE PATATE (Macouba)	MACOUBA	2005	- m3/h	-	-	NON	NON	Ravine puis mer
Poste de relevage de CASE PAUL (Macouba)	MACOUBA	2006	17 m3/h	12 mCE	Relevage en entrée de step	NON	NON	STATION D'EPURATION

Poste de relevage de GENDARMERIE (Ste Marie)	SAINTE-MARIE	1980	36 m3/h	4 mCE	Refoulement vers PR Schœlcher	OUI	NON	Ravine non pérenne puis mer
Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	SAINTE-MARIE	1985	32 m3/h	7 mCE	Refoulement vers PR Ste Marie	OUI	NON	Ravine puis mer
Poste de relevage de l'ABATTOIR (Ste Marie)	SAINTE-MARIE	1976	75 m3/h	6 mCE	Refoulement vers PR du Bourg	OUI	NON	Rivière de Ste-Marie puis Mer
Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	SAINTE-MARIE	1994	9 m3/h	37 mCE	Refoulement vers STEP de Reculée	OUI	NON	Réseau EP
Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	SAINTE-MARIE	1980	61 m3/h	4 mCE	Refoulement vers PR Abattoir	OUI	NON	Mer
Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	SAINTE-MARIE	1997	17 m3/h	9 mCE	Refoulement vers PR du Bourg	OUI	NON	Mer
Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	SAINTE-MARIE	2006	4.68 m3/h	63.1 mCE	refoulement de Morne des Esses (SM) vers step Bellevue (T)	OUI	NON	ravine Miette
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	SAINTE-MARIE	2008	100 m3/h	-	Refoulement vers STEP Pointe Bénie	OUI	OUI	Rivière de Ste-Marie puis Mer

8.4 LES STATIONS D'EPURATION

Description des stations d'épuration exploitées :

Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)

Lieu	MACOUBA
Date de mise en service	1985
Capacité nominale	500 Eq. Hab
Charge nominale en débit	75 m3/j
Charge nominale en DBO5	30 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	boues activees
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Sans traitement
Equipement de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Ravine non-pérenne puis mer

Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa)

Lieu	L AJOUPA-BOUILLON
Date de mise en service	2005
Capacité nominale	850 Eq. Hab
Charge nominale en débit	90 m3/j
Charge nominale en DBO5	36 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Autre filière

Equipement de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Ravine puis Rivière Capot

Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)

Lieu	MACOUBA
Date de mise en service	-
Capacité nominale	150 Eq. Hab
Charge nominale en débit	30 m3/j
Charge nominale en DBO5	12 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Filière de traitement EU
Filière boue	Sans traitement
Equipement de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Mer

Mini Station d'epuration VIVE (Lorrain)

Lieu	LE LORRAIN
Date de mise en service	-
Capacité nominale	90 Eq. Hab
Charge nominale en débit	14 m3/j
Charge nominale en DBO5	5 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Filière de traitement EU
Filière boue	Sans traitement
Equipement de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Ravine puis Rivière Capot

Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)

Lieu	SAINTE-MARIE
Date de mise en service	1988
Capacité nominale	200 Eq. Hab
Charge nominale en débit	30 m3/j
Charge nominale en DBO5	12 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Sans traitement
Equipement de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Rivière du Galion

Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)

Lieu	BASSE-POINTE
Date de mise en service	2005
Capacité nominale	100 Eq. Hab
Charge nominale en débit	30 m3/j

Charge nominale en DBO5	12 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Sans traitement
Equipement de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Ravine puis Rivière Pocquet

Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)

Lieu	SAINTE-MARIE
Date de mise en service	2005
Capacité nominale	90 Eq. Hab
Charge nominale en débit	6 m3/j
Charge nominale en DBO5	2 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Filière de traitement EU
Filière boue	Sans traitement
Equipement de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Ravine puis Rivière Bambous

Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)

Lieu	SAINTE-MARIE
Date de mise en service	2008
Capacité nominale	9990 Eq. Hab
Charge nominale en débit	1500 m3/j
Charge nominale en DBO5	600 kg/j
Charge nominale en DCO	1350 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Epaississement et déshydratation
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	OUI
Milieu récepteur	Mer

Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)

Lieu	SAINTE-MARIE
Date de mise en service	1994
Capacité nominale	800 Eq. Hab
Charge nominale en débit	120 m3/j
Charge nominale en DBO5	48 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Lits de séchage
Equipement de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Ravine

Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)

Lieu	LE LORRAIN
Date de mise en service	1986
Capacité nominale	2000 Eq. Hab
Charge nominale en débit	300 m3/j
Charge nominale en DBO5	120 kg/j
Charge nominale en DCO	270 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Lits de séchage
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Rivière Grande Anse puis Mer

Station d'épuration du BOURG (Marigot)

Lieu	LE MARIGOT
Date de mise en service	1983
Capacité nominale	2000 Eq. Hab
Charge nominale en débit	300 m3/j
Charge nominale en DBO5	120 kg/j
Charge nominale en DCO	270 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Lits de séchage
Equipement de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Ravine

Station d'epuration du Stade (Gd Riviere)

Lieu	GRAND'RIVIERE
Date de mise en service	-
Capacité nominale	25 Eq. Hab
Charge nominale en débit	4 m3/j
Charge nominale en DBO5	2 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Filière de traitement EU
Filière boue	Sans traitement
Equipement de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Grande Rivière

Station d'epuration ECOLE BAIGNOIRE (Marigot)

Lieu	LE MARIGOT
Date de mise en service	-
Capacité nominale	90 Eq. Hab
Charge nominale en débit	15 m3/j
Charge nominale en DBO5	6 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge

Filière eau	Filière de traitement EU
Filière boue	Sans traitement
Equipement de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Ravine puis Mer

Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)

Lieu	BASSE-POINTE
Date de mise en service	1991
Capacité nominale	4000 Eq. Hab
Charge nominale en débit	600 m3/j
Charge nominale en DBO5	240 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Epaississement et déshydratation
Equipement de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Rivière Hackaert

Station d'épuration SAINTE CATHERINE (Biodisque)

Lieu	GRAND'RIVIERE
Date de mise en service	2006
Capacité nominale	190 Eq. Hab
Charge nominale en débit	29 m3/j
Charge nominale en DBO5	11 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique séparatif
Description	Biodisque
Filière eau	Trait. primaire, secondaire et tertiaire
Filière boue	Sans traitement
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	La Grande Rivière

Station d'epuration SALLE POLYVALENTE (Gros Morne)

Lieu	GROS-MORNE
Date de mise en service	1993
Capacité nominale	80 Eq. Hab
Charge nominale en débit	12 m3/j
Charge nominale en DBO5	5 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Filière de traitement EU
Filière boue	Sans traitement
Equipement de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Ravine puis Rivière la Tracée

STEP Bellevue (Trinite)

Lieu	LA TRINITE
Date de mise en service	2007
Capacité nominale	700 Eq. Hab
Charge nominale en débit	105 m3/j
Charge nominale en DBO5	42 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique séparatif
Description	biodisque
Filière eau	Traitement primaire et secondaire
Filière boue	Sans traitement
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	ravine

STEP DENEL

Lieu	GROS-MORNE
Date de mise en service	2010
Capacité nominale	1500 Eq. Hab
Charge nominale en débit	-
Charge nominale en DBO5	90 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique séparatif
Description	Biodisques
Filière eau	Traitement primaire et secondaire
Filière boue	Déshydratation & chaulage
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	ravine puis Rivière La Tracée

8.5 LA SITUATION DES INSTALLATIONS VIS-A-VIS DE LA REGLEMENTATION

8.5.1 La situation par installation

8.5.1.1 Norme de rejets annuels

Performances minimales définies par l'arrêté du 22 juin 2007
abrogation des arrêtés du 21/06/96 et du 22/12/94

STEP ≤ 120 kgDBO5/j soit 2000 EH

Paramètre	Concentration à ne pas dépasser (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)
DBO5	35	60
DCO		60
MES		50

Pour la **DBO5**, performances exigées en concentration **OU** en rendement
NB : pour le lagunage, les mesures sont faites exclusivement sur la DCO mesurées sur échantillons non filtrés

STEP > 120 kgDBO5/j soit 2000 EH

Considérer l'un **OU** l'autre des tableaux suivants (concentration ou rendement)

Paramètre	Concentration à ne pas dépasser (mg/l)	Concentration acceptable (*) en mg/l
DBO5	25	50
DCO	125	250
MES	35	85

(*) dans les limites fonction du nombre d'échantillons prélevés

Nombre d'échantillons prélevés dans l'année	4 à 7	8 à 16	17 à 28	29 à 40
Nombre max d'échantillons non conformes	1	2	3	4

Paramètre	Charge brute de pollution organique reçue (en kg/j de DBO5)	Rendement minimum à atteindre (%)
DBO5	120 < charge ≤ 600	70
	> 600	80
DCO	toutes charges	75
MES	toutes charges	90

6 < pH <8,5 et T < 25°C

Rejet en zones sensibles à l'eutrophisation : considérer l'un OU l'autre des tableaux suivants
(référence = moyenne annuelle)

Rejet en zone sensible à l'eutrophisation	Paramètre	Charge brute de pollution organique reçue (en kg/j de DBO5)	Concentration à ne pas dépasser (mg/l)
Azote	NGL (*)	600 < charge ≤ 6000	15
		> 6000	10
Phosphore	PT	600 < charge ≤ 6000	2
		> 6000	1

(*) possiblité d'utiliser les moyennes **journalières** quand il est prouvé que le même niveau de protection est obtenu ;
dans ce cas la moyenne journalière ne peut dépasser 20 mg/l d'azote total pour les échantillons, quand la température de l'effluent dans

Rejet en zone sensible à l'eutrophisation	Paramètre	Charge brute de pollution organique reçue (en kg/j de DBO5)	Rendement minimum à atteindre (%)
Azote	NGL (*)	≥ 600	70
Phosphore	PT	≥ 600	80

|

Commune	STEP	Capacité (EH)	Nombre de bilans 24h (arrêté du 22 juin 2007)
Ajoupa Bouillon	Deschamps = Cité Grenade (2 files)	850	1 / an
Basse Pointe	Hackaert	4000	1 / mois et 1 / 4 mois selon paramètre
	Madelonnette = Demare	100	1 / 2 ans
Grand Rivière	Stade	25	1 / 2 ans
	Sainte Catherine	190	1 / 2 ans
Gros Morne	La Fraîcheur	280	1 / 2 ans
	Salle Polyvalente	80	1 / 2 ans
	Denel	1500	2 / an
Lorrain	Sous bois	2000	2 / an
	Vivé	90	1 / 2 ans
Macouba	Case Paul	500	1 / an
	Guérin	150	1 / 2 ans
Marigot	bourg	2000	2 / an
	Ecole Baignoire (Ecole Primaire)	90	1 / 2 ans
Sainte Marie	Reculée	800	1 / an
	Pérou	90	1 / 2 ans
	Bon Air	200	1 / 2 ans
	Pointe Bénie	9990	2 / mois et 1 / mois selon paramètre considéré
Trinité	Bellevue	700 extensible à 1000	1 / an

8.6 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE

8.6.1 Mise en sécurité des ouvrages

GRILLE D'ANALYSE DES RISQUES SECURITE

Mise à jour le 02/04/07

EVALUATION DES RISQUES				PREVENTION

SITE : STEP MARIGOT - BAIGNOIRE

Identification des risques	Actions dangereuses	Dangers ou facteurs de risques	Causes	Actions à mettre en place
Risque chute de hauteur	Intervention à proximité du canal de comptage	Chute	pas de protection	Pose de barreaux antichute

SITE : STEP MARIGOT - BOURG

Risque chute de hauteur, noyade	Intervention à proximité du clarificateur/ bassin aération : nettoyage des goulottes / prélèvement d'échantillons	Chute	pas de protection	Existance d'une passerelle équipée de garde corps
Risque écrasement	Intervention à proximité du pont racleur	Broyage, écrasement	Pas de système d'arrêt	Equiper le pont racleur d'un chasse pierre et arrêt d'urgence sur la roue

SITE : STEP SAINTE MARIE PEROU

Risque chute de hauteur, noyade	Intervention à poximité du dégrilleur, canal de sortie	Chute, noyade	pas de protection	Pose de garde corps Pose de barreaux anti-chute

SITE : STEP SAINTE MARIE BON AIR

Risque de chute	escalier d'accès de la statrion	Problème dorso lombaire	pas de rampes	rampe à poser

SITE : STEP BASSE POINTE AKR

Risque écrasement	Intervention à proximité du pont racleur	Broyage, écrasement	Pas de système d'arrêt	Equiper le pont racleur d'un chasse pierre et arrêt d'urgence sur la roue
Risque lié aux machines tournantes	Utilisation de la presse à bande	Blessures, broyage	pas de protection	Equiper d'un système de protection

SITE : STEP BASSE POINTE DEMARE

Risque chute de hauteur	Intervention à poximité du canal de sortie	Chute	Pas de protection	Pose de barreaux anti-chute

SITE : STEP LORRAIN SOUS-BOIS

Risque chute de hauteur	Intervention dans le poste de relèvement de la station	Chute	pas de protection	Pose de grilles anti-chute
Risque écrasement	Intervention à proximité du pont racleur	Broyage, écrasement	Pas de système d'arrêt	Equiper le pont racleur d'un chasse pierre et arrêt d'urgence sur la roue

SITE : STEP LORRAIN VIVE

Risque chute de hauteur	Intervention à poximité du canal de sortie dégrilleur	Chute	pas de protection	Pose de barreaux anti-chute Pose de barreaux anti-chute

SITE : GROS MORNE SALLE POLYVALENTE

station à remettre aux normes : armoire électriques NC, risque de chute (effondrement du bassin), pas de clôture

SITE : MACOUBA CASE PAUL

Risque chute de hauteur, noyade	Intervention	Chute, noyade	pas de protection	Pose de garde corps

SITE : MACOUBA GUERRIN

Risque chute de hauteur	Intervention à poximité du canal de comptage	Chute	pas de protection	Pose de barreau anti-chute

8.6.2 Normes environnementales

OBJET	Date de signature	Date d'échéance	Signataires	Commentaire
STEP de Bellevue, commune du Gros Morne	05/08/05	-	Préfecture	Autorisation de rejet
STEP Sainte-Marie Pointe Bénie	03/08/07	-	Préfecture	Autorisation de rejet
STEP Sainte-Marie Pointe Bénie	07/04/08	-	Préfecture	Modification de l'arrêté préfectoral initial pour le paramètre « œufs d'helminthes »

8.7 LES BIENS DE REPRISE

Les biens de reprise sont les biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être éventuellement repris à leur valeur par la Collectivité en cas de changement de Délégataire :

- Equipements du laboratoire d'analyses Eau Usée

Libellé	Quantité
Agitateurs électromagnétiques	3
Appareil à eau dionisée Milli Di → pour la préparation des solutions	1
Balance de précision AB104-S	1
Balance PG2002-S	1
béchers de différents matériaux (PP et verre) et différents volumes	-
Centrifugeuse Heraeus Biofuge Primo → pour les MES et MS dans le bassin d'aération et la recirculation	1
Cônes Imhoff	2
Coupelles en porcelaine	-
Dessicateur	1
Digesdahl pour NTK	1
Eprouvettes graduées de différents matériaux (PP et verre) et différents volumes	-
Erlenmeyers de différentes capacités	-
Etuve	1
Fioles de différentes capacités	-
Four à moufle Volca V50 → pour les MVS	1
Glacières	2
Oxitop Box armoire thermostatique → pour la DBO	1
Oxymètre Oxi 340i	1
Préleveurs portatifs Sigma SD900	2
Rampe de filtration 3 entrées + accessoires → pour les MES par filtration	1
réacteur DCO modèle DRB 200-2, double (9x16/6x16 + 6x16/4x2) → pour mesure des paramètres DCO et phosphore total	1
Réfrigérateur	1
Spectrophotomètre DR2400→ pour mesure des paramètres DCO, phosphore total, NH4, NO2, NO2,…	1
Têtes de mesure Oxytopbox → pour mesures de la DBO	10

- Equipements de télégestion jusqu'à la fin du contrat

STEP	Nom	Télésurveillance
Marigot	Bourg	
	Ecole Baignoire	1
Grand Rivière	Stade	
	Sainte Catherine	1
Ajoupa Bouillon	Cité Grenade (Deschamps)	1
Macouba	Case Paul	1
	Guérin	1
Gros Morne	Ecole Maternelle	
	Salle Polyvalente	
	Ozanam	
	Bellevue (Trinité)	1
	Denel	1
Lorrain	Sous Bois (Bas Bois)	1
	Vivé	1
	Vallon	
Sainte Marie	Reculée	
	Pérou	1
	Bourg	
	Bon Air	
	Pointe Bénie	1
	Morne des Esses	
Basse Pointe	Hackaert	1
	Madelonette (Demare)	1

Poste de relevage	Nom	Télésurveillance
Marigot	Fond d'Or	1
	La Pointe	1
	Bas du Bourg (Bord de mer)	1
	La Marie	1
Grand Rivière	Place de la Résistance	
Ajoupa Bouillon	Cité Grenade	1
	La Falaise (Lotissement)	1
Macouba	Terre Patate	
	Case Paul	1
	HLM	1
Gros Morne	Menniviers	1
	Ecole Maternelle	
	Denel Bâche de Mise en charge	1
	Collège	
	Bois lézard Bâche de Mise en charge	1
	Bois lézard	
Lorrain	PR STEP en Sous Bois (Bas Bois)	Télégestion STEP
	Lesade	1
	Fond Massacre	1
	Pavillon	1
	Séguineau	1
	Vallon	1
	Cayali 1	1
	Cayali 2	1

Sainte Marie	Gendarmerie	1
	Tannerie	1
	Cité Union	1
	Abattoir	1
	rue Schœlcher	1
	Reculée	1
	PR STEP Le bourg	
	Vaton	1
	PR Ancienne STEP Bourg	1
Basse Pointe	PR STEP Hackaert	Télégestion STEP
	Tapis Vert	1
	La Poste	1
	Fonds du Bourg (Bord de Mer)	1
	Haut du Morne	1
	Stade	1

9 BILAN DE L'ACTIVITE

9.1 LE TRANSPORT DES EFFLUENTS

9.1.1 Les postes de relèvements

Temps de fonctionnement cumulé des pompes par poste de relèvement (en heures) et volume annuel estimé par poste de relèvement (en m3) :

Nom	Temps de fonct. en h 2011	Volume en m3 2011	Débit en m3/h	Temps moyen journalier (hh:mm)
Poste de relevage LA FALAISE (AJOUPA-BOUILLON)	191	1 910	10	0:31
Poste de relevage CITE GRENADE (AJOUPA-BOUILLON)	93	2 232	24	0:15
Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	405	7 290	18	1:06
Poste de relevage TAPIS VERT (Basse Pointe)	1 236	18 540	15	3:23
Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)	1 439	33 097	23	3:56
Poste de relevage de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	8 294	29 857	3.6	22:43
Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	1 458	65 610	45	3:59
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	1 626	131 706	81	4:27
Poste de relevage Bois lézard (gros morne)	875	2 625	3	2:23
Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	2 225	4 450	2	6:05
Poste de relevage PLACE de la RESISTANCE (Grd Rivière)	147	1 470	10	0:24
Poste de relevage CAYALI 1 (LORRAIN)	286	4 004	14	0:47
Poste de relevage CAYALI 2 (LORRAIN)	405	4 658	12	1:06
Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	1 306	22 202	17	3:34
Poste de relevage CROCHEMORT (Lorrain)	1 729	41 496	24	4:44
Poste de relevage VALLON (LORRAIN)	561	3 534	6.3	1:32
Poste de relevage de LESADE (Lorrain)	1 289	69 606	54	3:31
Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	6 012	199 332	34	16:28
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	3 817	227 112	60	10:27
Poste de relevage TERRE PATATE (MACOUBA)	0	0	0	0:00
Poste de relevage CASE PAUL (MACOUBA)	417	6 881	17	1:08
Poste de relevage HLM (MACOUBA)	934	4 670	5	2:33
Poste de relevage LA MARIE (MARIGOT)	28	532	19	0:04
Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	378	9 261	25	1:02
Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	1 166	19 822	17	3:11
Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	1 726	77 670	45	4:43
Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	461	2 305	5	1:15
Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	665	6 983	11	1:49
Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	115	1 955	17	0:18
Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	2 777	66 648	24	7:36
Poste de relevage GENDARMERIE (Ste Marie)	853	31 988	38	2:20
Poste de relevage SCHOELCHER (Ste Marie)	2 090	83 600	40	5:43
Poste de relevage de l'ABATTOIR (Ste Marie)	3 813	285 975	75	10:26
Poste de relevage de BOURG (Ste Marie)	3 102	325 000	100	8:29

Commentaires : Poste de relevage de Terre Patate hors service

9.1.2 Estimation des eaux parasites

Les eaux parasites sont estimées à partir des temps de fonctionnement des pompes des postes de relevage, débit unitaire des pompes de relevage, de la consommation moyenne annuelle par client et du nombre de clients raccordés sur ces postes

Les eaux parasites négatives représentent des PR pour lesquels le réseau de collecte comporte des fuites ou pour lesquels l'estimation des volumes est erronée.

La plupart des PR ont un % important d'eau parasite ce qui confirme le mauvais état du réseau de collecte ou les mauvais raccordements.

Les PR recevant le plus d'eaux parasites sont Le Stade (BP), Cité Union (SM), Gendarmerie (SM), Pavillon (L), et Step Sous-Bois (L). Un suivi renforcé de ces postes sera effectué par SMDS.

Nom	Tps fonct H	Vol pompés M3	Nb abonnés raccordés 2011	M3 théoriques consommés	M3 Eaux parasites	% Eaux parasites
Poste de relevage CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	93	2 232	41	4 550	-2 318	-104%
Poste de relevage La Falaise (Ajoupa Bouillon)	191	1 910	30	3 356	-1 446	-76%
Poste de relevage de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	8 294	29 857	698	72 862	-43 005	-144%
Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	1 458	65 610	725	75 678	-10 068	-15%
Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)	1 439	33 097	407	42 456	-9 359	-28%
Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	405	7 290	15	1 532	5 758	79%
Poste de relevage station Hackaert	1 626	131 706	740	77 209	54 497	41%
Poste de relevage TAPIS VERT (Basse Pointe)	1 236	18 540	201	20 946	-2 406	-13%
Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	875	2 625	33	2 542	83	3%
Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	2 225	4 450	82	6 297	-1 847	-42%
Poste de relevage Place de la Résistance	147	1 470	11	1 129	341	23%
Poste de relevage Cayali 1	286	4 004	50	5 125	-1 121	-28%
Poste de relevage Cayali 2	405	4 658	36	3 688	970	21%
Poste de relevage de LESADE (Lorrain)	1 289	69 606	374	38 333	31 273	45%
Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	6 012	199 332	720	73 797	125 535	63%
Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	1 306	22 202	126	12 883	9 319	42%
Poste de relevage de station SOUS BOIS	3 817	227 112	831	85 178	141 934	62%
Poste de relevage de VALLON (Lorrain)	561	3 534	34	3 534	0	0%
Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	1 729	41 496	175	17 979	23 517	57%
Poste de relevage de CASE PAUL (Macouba)	417	6 881	51	6 949	-69	-1%
Poste de relevage de TERRE PATATE (Macouba)	0	0	0	0	0	-
Poste de relevage HLM (Macouba)	934	4 670	22	3 019	1 651	35%
Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	1 166	19 822	100	8 312	11 510	58%
Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	378	9 261	56	4 670	4 591	50%
Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	1 726	77 670	252	21 015	56 655	73%
Poste relevage de LA MARIE (Marigot)	28	532	5	417	115	22%
Poste de relevage de GENDARMERIE (Ste Marie)	853	31 988	108	11 426	20 561	64%
Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	2 777	66 648	213	22 513	44 135	66%
Poste de relevage de l'ABATTOIR (Ste Marie)	3 813	285 975	1193	126 365	159 610	56%

Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	665	6 983	192	20 363	-13 381	-192%
Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	2 090	83 600	484	51 247	32 353	39%
Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	115	1 955	21	2 263	-308	-16%
Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	461	2 305	39	4 130	-1 825	-79%
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	3 102	325 000	1448	153 374	171 626	53%

9.2 LE TRAITEMENT

9.2.1 Bilan par station d'épuration

Charge journalière de fonctionnement atteinte :

Step		Capacité nominale (EH)	Volume annuel 2011 (m3)	Volume jour moyen (m3/j)	Capacité effective (EH)	Charge hydraulique entrante (%)
Commune	Nom					
Marigot	du Bourg	2000	77 670	213	1 419	71%
Ajoupa Bouillon	Cité Grenade	850	4 142	11	76	9%
Macouba	Case Paul	500	6 881	19	126	25%
Lorrain	Sous Bois	2000	227 112	622	4 148	207%
Sainte Marie	Pointe bénie	9990	325 000	890	5 936	59%
Sainte Marie	Reculée	800	6 983	19	128	16%
Basse Pointe	Hackaert	4000	131 706	361	2 406	60%
Gros-Morne	Denel	1500	25 589	70	467	31%

La STEP de Denel, démarrée le 26 Mars 2010, est en sous-charge hydraulique. Toutefois, le problème récurrent de coup de bélier implique un colmatage régulier et journalier de la vanne pic entrée de station et des débordements à la bâche située en amont. La conséquence directe est que les volumes entrants de manière effective sur le site à ce jour ne sont pas représentatifs pour l'instant du potentiel hydraulique disponible sur le réseau raccordé.

La STEP de Pointe-Bénie démarrée en avril 2008 n'a pas connu depuis de raccordements supplémentaires, sa charge hydraulique reste donc nettement en-deçà de sa capacité nominale.

La STEP AKR est en sous charge, elle n'a pas connu en 2011 de raccordements supplémentaires.

Les steps de Marigot bourg, Cité-Grenade et Reculée reçoivent des eaux usées gravitaires dont le volume n'est pas mesuré. Les charges entrantes calculées ne sont donc pas représentative de la réalité.

9.2.2 Volume traité ou by passé

Step		V annuel traité 2010 M3	V annuel traité 2011 M3	Capacité nominale M3
Commune	Nom			
Marigot	du Bourg	32 480	77 670	109 500
Ajoupa Bouillon	Cité Grenade	4 540	4 142	46 538

Macouba	Case Paul	4 990	6 881	27 375
Lorrain	Sous Bois	113 734	227 112	109 500
Sainte Marie	Pointe bénie	269 712	325 000	546 953
Sainte Marie	Reculée	11 574	6 983	43 800
Basse Pointe	Hackaert	130 572	131 706	219 000
Gros-Morne	Denel		25 589	82 125
Total		**567 602**	**805 081**	**1 184 790**

N.B. : Les steps n'étant pas équipées de compteurs, les volumes sont ceux estimés au niveau des postes de relèvement. Pour les steps de Marigot bourg, Reculée et Cité-Grenade, le dernier poste de relèvement n'est pas situé sur le site de la station et une partie non négligeable des effluents arrivent gravitairement en dehors de tout comptage. Les volumes indiqués ici pour ces steps sous-estiment donc les débits réels.

Les stations d'épuration ne figurant pas dans ce tableau sont celles qui n'ont pas de poste de relèvement à proximité et pour lesquelles nous n'avons donc aucun moyen de mesure des volumes traités.

9.3 BOUES ET SOUS-PRODUITS

9.3.1 Bilan des productions de boues

Step		Production (T de MS)	
Commune	**Nom**	**2011**	**Siccité**
Marigot	Bourg	5.4	30%
	Ecole Baignoire	0.0	3%
Ajoupa Bouillon	Cité Grenade	3.0	3%
Macouba	Case Paul	1.8	3%
	Guerin	1.0	30%
Gros Morne	Salle Polyvalente	0.0	3%
	Denel	1.1	15%
Lorrain	Sous Bois	11.1	30%
	Vivé	0.0	3%
Sainte Marie	Reculée	5.1	30%
	Pérou	0.2	3%
	Bon Air	0.0	3%
	Pointe Bénie	19.0	15%
Basse Pointe	Hackaert	12.8	15%
	Démarre	0.0	3%
Trinité	Bellevue	2.0	3%
Grand Rivière	sainte catherine	0.7	3%
	Stade	0.1	3%
Total :		**63.1**	

Le taux de siccité est mesuré en fonction de la filière de traitement des boues existant sur la station. La valeur à zéro de production de boues, provient soit d'une filière ne permettant pas de mesurer le volume de boues évacuées soit d'une filière dont la conception ne permet pas la production de boues en quantité significative. La mise en place d'un schéma directeur permettrait de définir les modifications à effectuer pour mettre ces stations en conformité.

Manutention des bigs-bags de chaux

Les boues sont évacuées vers la décharge de la Trompeuse à Fort-de-France. Des tests sont actuellement en cours au CVO du Robert afin que nos boues puissent y être compostées.

9.4 L'ENERGIE ELECTRIQUE

9.4.1 Consommation globale d'énergie électrique

Désignation	2010	2011
Consommation d'énergie électrique en kWh	923 636	886 384
Evolution N / N-1		-4,03 %

9.4.2 Consommation d'énergie électrique des installations

Station	Consommation en kWh
Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	1947
Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	12036
Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	2067
Station d'epuration LA FRAICHEUR (Gros Morne)	0
Station d'epuration ECOLE BAIGNOIRE (Marigot)	3613
Poste relevage de LA MARIE (Marigot)	165
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	186594
STEP Bellevue (Trinite)	28092
Poste injection d'air Bellevue	0
Poste de relevage Cayali 1	0

Poste de relevage Cayali 2	1355
Poste de relevage Place de la Résistance	440
Mini Station d'epuration VIVE (Lorrain)	772
Station d'épuration SAINTE CATHERINE (Biodisque)	4695
Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	36069
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	8816
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	48698
Bache de mise en charge de Denel	161
Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	9042
STEP DENEL	59447
Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	-11603
Poste de relevage de VALLON (Lorrain)	886
Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa)	301
RELEVEMENT TAPIS VERT (Basse Pointe)	5011
Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)	2882
Poste de relevage de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	121366
Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	9440
Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	2128
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	67660
Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	9098
Poste de relevage de LESADE (Lorrain)	4866
Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	26368
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	12052
Station d'épuration du BOURG (Marigot)	33864
Poste de relevage La Falaise (Ajoupa)	1415
Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	13824
Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	4119
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	151031
Poste de relevage de GENDARMERIE (Ste Marie)	1611
Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	5119
Poste de relevage de l'ABATTOIR (Ste Marie)	12811
Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	5515
Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	468
Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	2143

Il s'agit des kWh facturés par EDF. Les montants faibles correspondent parfois à des factures estimatives qui peuvent se révéler sensiblement différentes de la consommation réelle.

9.5 LES PRODUITS DE TRAITEMENT

9.5.1 Les consommations et les taux de traitement par station

STEP	Taux conditionnement (kg polymère/tMS)	Boue traitée (t MS)	Quantité de réactif (kg polymère)
STEP Pointe Bénie	12	19.0	227
STEP Hackaert	8	12.8	102

10 LA QUALITE DU PRODUIT

Suite à l'arrêté du 22 juin 2007 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous 2 conformités.

- Une première dont l'évaluation est effectuée par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation. Les données prises en compte sont les mesures et analyses de l'effluent réalisées par l'exploitant en entrée et en sortie d'installation tout au long de l'année. Le nombre de mesure d'autosurveillance réalisé dépend de la capacité de traitement de l'installation et est défini dans la réglementation ou dans l'arrêté préfectoral. L'évaluation de la conformité se fait :

  - Sur la base de limites de conformités journalières ou annuelles selon les paramètres, indiquées dans l'arrêté préfectoral correspondant (au cas où l'arrêté du 22 juin 2007 est plus contraignant, les valeurs minimales de ce dernier sont retenues, conformément à la réglementation et en accord avec la Police de l'eau)

  - En tenant compte :
    - d'éventuels dépassements de capacité des installations pour les eaux usées collectées arrivant à la station d'épuration,
    - de conditions anormales de fonctionnement (inondation, coupure d'électricité, opérations de maintenance déclarées…),
    - de valeurs rédhibitoires (indiquées dans l'arrêté du 22 juin 2007 ou dans l'arrêté préfectoral si plus contraignant),
    - ainsi que de la tolérance de dépassement des limites fixées sous certaines conditions réglementaires.

- La seconde correspond à l'avis officiel émanant de la Police de l'eau. Cette évaluation doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1. Si la rédaction et la transmission du présent Rapport Annuel du Délégataire intervient avant la réception de l'avis de la Police de l'eau sur la conformité de l'installation, nous indiquerons simplement « Non renseigné » dans le tableau ci-après. L'avis de la police de l'eau se fonde sur :

  - les données d'autosurveillance transmises par l'exploitant tout au long de l'année,

  - le bilan annuel de fonctionnement de l'installation rédigé par l'exploitant et transmis avant le 1er mars de l'année N+1 à la Police de l'eau et à l'Agence de l'eau.

  - les résultats des contrôles inopinés réalisés par la Police de l'eau elle-même.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

L'exploitant reste à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

10.1 L'AUTO SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT SUR LES STATIONS D'EXPLOITATION

Nom de la station d'épuration	Capacité (EH)	Bilans auto-surveillance réglementaire	Dont non-conformes	Commentaires
Station d'épuration de Pointe Bénie (Sainte-Marie)	9990	21	7	Nombreuses pannes en 2011 : agitateurs, débitmètre eau traitée, filtres Amiad, PR sans télégestion et très souvent en panne → remise à niveau des équipements à prioriser
Station d'épuration d'Hackaert (Basse Pointe)	4000	13	1	Défaillance des pompes du PR en entrée de STEP et dysfonctionnement du pont racleur
Station d'épuration Lorrain sous bois (Lorrain)	2000	10	2	Dysfonctionnements de l'aération et de la recirculation ; STEP en surcharge hydraulique
Station d'épuration du Bourg (Marigot)	2000	13	1	Aération en panne en février ; STEP en surcharge hydraulique et trop de boues dans le système "bassin d'aération + recirculation"
Station d'épuration Denel(Gros Morne)	1500	3	2	STEP en sous charge hydraulique mais avec de nombreux débordements au niveau de la bâche en amont (Qentrée limité) donc volume max admis d'environ 70 m3/j, pour un volume nominal de 225 m3/j
Mini Station d'épuration Deschamps (Ajoupa Bouillon)	850	2	1	en janvier : MES en sortie supérieures à l'entrée.
Mini Station d'épuration Reculée (Sainte Marie)	800	2	0	
Mini Station d'épuration Bellevue (Trinité)	700	3	1	en novembre : NC en DBO pour la valeur max admissible en sortie et l'abattement ; NC en abattement MES
Mini Station d'épuration Case Paul (Macouba)	500	1	0	
Mini Station d'épuration Guérin (Macouba)	200	1	0	
Mini Station d'épuration Demare = Magdelonnette (Basse Pointe)	200	1	0	
Mini Station d'épuration Bon Air (Ste Marie)	200	1	1	Analyse de novembre NC en MES
Station d'épuration Sainte Catherine (Grand Rivière)	190	1	0	Croutes en surface des décanteurs ; lampe UV H.S. ; analyse du phosphore : 20 mg/L en entrée et 15,8 mg/L en sortie ; pas de nitrification
Mini Station d'épuration Ecole Baignoire (Marigot)	100	1	0	
Mini Station d'épuration Pérou (Ste Marie)	100	1	0	
Mini Station d'épuration Vivé (Lorrain)	90	1	0	
Salle Polyvalente (Gros Morne)	80	1	1	Bilan de novembre NC. Arrivée des effluents très irrégulière (fonction de l'activité du Gymnase)
Station d'épuration Stade (Grand Rivière)	25	1	1	le 25/10/11 : moteur aération noyé et effluent septique ; armoire électrique en défaut
TOTAL		**77**	**18**	

10.2 DETAILS DES BILANS JOURNALIERS

BILANS EFFECTUES SUR LES STEP DE CAPACITE ≤ 60 kgDBO5/j soit 1000 EH

Légende

En C		valeur ≤ valeur rédibitoire
		valeur > valeur rédibitoire
En rendement		valeur ≥ minimum requis
		valeur < minimum requis

STEP AJOUPA BOUILLON DESCHAMPS (= Cité Grenade) / 850 EH

			pH	Débit (m3/j)	DBO5			DCO			MES			Conformité
			Rejet	Rejet	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	
Bilan n°	Laboratoire	Date bilan			C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		
1	Pointe bénie	17-18/01/11		127.5	180	80	56%	206	109	47 %	76	180	-137%	non
2	Pointe bénie	22/02/2011		127.5	195	55	72%	355	95	73 %	113.33	10	91 %	oui

- Pas de mesure de débit, STEP non équipée et impossibilité de poser une sonde dans le regard amont

STEP Basse Pointe MADELONETTE (= DEMARE) / 200 EH

			pH	Débit (m3/j)	DBO5			DCO			MES			Conformité
			Rejet	Rejet	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	
Bilan n°	Laboratoire	Date bilan			C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		
1	Pointe bénie	25/10/2011	6.8	30	430	53	88%	713	114	84 %	126.67	28	78 %	oui

STEP GRAND RIVIERE STADE / 25 EH

Bilan n°	Laboratoire	Date bilan	pH Rejet	Débit (m3/j) Rejet	DBO5 Eau brute C (mg/l)	DBO5 Rejet C (mg/l)	DBO5 R. épur.	DCO Eau brute C (mg/l)	DCO Rejet C (mg/l)	DCO R. épur.	MES Eau brute C (mg/l)	MES Rejet C (mg/l)	MES R. épur.	Conformité
				37.5										

- passage sur le site le 25/10/11 ; impossibilité de prélever pour analyse

STEP GRAND RIVIERE SAINTE CATHERINE / 190 EH

Bilan n°	Laboratoire	Date bilan	pH Rejet	Débit (m3/j) Rejet	DBO5 Eau brute C (mg/l)	DBO5 Rejet C(mg/l)	DBO5 R. épur.	DCO Eau brute C (mg/l)	DCO Rejet C (mg/l)	DCO R. épur.	MES Eau brute C (mg/l)	MES Rejet C (mg/l)	MES R. épur.	Conformité
1	Pointe bénie	25/10/2011	7.27	28.5	380	20	95%	795	83	90 %	453.33	16	96 %	oui

STEP GROS MORNE SALLE POLYVALENTE / 80 EH

Bilan n°	Laboratoire	Date bilan	pH Rejet	Débit (m3/j) Rejet	DBO5 Eau brute C (mg/l)	DBO5 Rejet C (mg/l)	DBO5 R. épur.	DCO Eau brute C (mg/l)	DCO Rejet C (mg/l)	DCO R. épur.	MES Eau brute C (mg/l)	MES Rejet C (mg/l)	MES R. épur.	Conformité
				12										

- passage sur le site le 18/11/11 ; impossibilité de prélever pour analyse

STEP Lorrain Vivé / 90 EH

Bilan n°	Laboratoire	Date bilan	pH Rejet	Débit (m3/j) Rejet	DBO5 Eau brute C (mg/l)	DBO5 Rejet C (mg/l)	DBO5 R. épur.	DCO Eau brute C (mg/l)	DCO Rejet C (mg/l)	DCO R. épur.	MES Eau brute C (mg/l)	MES Rejet C (mg/l)	MES R. épur.	Conformité
1	Pointe Bénie	25/10/2011		13.50	600	90	85%	670.5	308	54 %	373.3	156	58 %	oui

STEP MACOUBA CASE PAUL / 500 EH

Bilan n°	Laboratoire	Date bilan	pH Rejet	Débit (m3/j) Rejet	DBO5 Eau brute C (mg/l)	DBO5 Rejet C (mg/l)	DBO5 R. épur.	DCO Eau brute C (mg/l)	DCO Rejet C (mg/l)	DCO R. épur.	MES Eau brute C (mg/l)	MES Rejet C (mg/l)	MES R. épur.	Conformité
1	Pointe Bénie	08/11/2011	7.23	75.00	550	46	92%	771	54	93 %	273.33	34	88 %	oui

STEP MACOUBA GUERIN / 200 EH

Bilan n°	Laboratoire	Date bilan	pH Rejet	Débit (m3/j) Rejet	DBO5 Eau brute C (mg/l)	DBO5 Rejet C (mg/l)	DBO5 R. épur.	DCO Eau brute C (mg/l)	DCO Rejet C (mg/l)	DCO R. épur.	MES Eau brute C (mg/l)	MES Rejet C (mg/l)	MES R. épur.	Conformité
1	Pointe Bénie	08/11/2011	7.50	30.00	650	69	89%	702	70.5	90 %	323.33	32	90 %	oui

STEP MARIGOT ECOLE BAIGNOIRE / 100 EH

Bilan n°	Laboratoire	Date bilan	pH Rejet	Débit (m3/j) Rejet	DBO5 Eau brute C (mg/l)	DBO5 Rejet C (mg/l)	DBO5 R. épur.	DCO Eau brute C (mg/l)	DCO Rejet C (mg/l)	DCO R. épur.	MES Eau brute C (mg/l)	MES Rejet C (mg/l)	MES R. épur.	Conformité
1	Pointe Bénie	14/11/2011	3.72	15.00	110	7	94%	129	30	77 %	73.33	20	73 %	oui

STEP Sainte Marie RECULEE / 800 EH

Bilan n°	Laboratoire	Date bilan	pH Rejet	Débit (m3/j) Rejet	DBO5 Eau brute C (mg/l)	DBO5 Rejet C (mg/l)	DBO5 R. épur.	DCO Eau brute C (mg/l)	DCO Rejet C (mg/l)	DCO R. épur.	MES Eau brute C (mg/l)	MES Rejet C (mg/l)	MES R. épur.	Conformité
1	Pointe-bénie	16/02/2011		120.00	210	15	93%	1074	55	95 %	113.33	10	91 %	oui
2	Pointe-bénie	15/06/2011		120.00	250	59	76%	998	97	90 %	213.3	22	90 %	oui

STEP Sainte Marie PEROU / 40 EH

					DBO5			DCO			MES			Conformité
			pH	Débit (m3/j)	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	
Bilan n°	Laboratoire	Date bilan	Rejet	Rejet	C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		
1	Pointe Bénie	07/11/2011	6.64	6.00	220	35	84%	992	191	81%	366.67	62	83%	oui

STEP Sainte Marie BON AIR / 200 EH

			pH	Débit (m3/j)	DBO5			DCO			MES			Conformité
			Rejet	Rejet	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	
Bilan n°	Laboratoire	Date bilan			C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		
1	Pointe Bénie	07/11/2011	7.95	30		130	#DIV/0!		538	#DIV/0!		152	#DIV/0!	Non

il n'a pas été possible d'effectuer le prélèvement en entrée car le regard est trop profond (>4m). De plus cette STEP n'est pas équipée en sortie de regard ce qui oblige a effectuer le prélèvement sortie clarificateur.

STEP Trinité BELLEVUE (biodisques) / 700 EH extensible à 1000 EH

			pH	Débit (m3/j)	DBO5			DCO			MES			Conformité
			Rejet	Rejet	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	
Bilan n°	Laboratoire	Date bilan			C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		
1	Pointe bénie	31/03/2011		105	540	55	90%	938	62	93%	163.33	28	83%	oui
2	Pointe bénie	19/04/2011		105	400	50	88%	886	54	94%	190	20	89%	oui
3	Pointe bénie	21-22/11/2011	7.69	105	240	106	56%	808	302	63%	233.33	132	43%	non

BILANS EFFECTUES SUR LES STEP DE CAPACITE 60 < C ≤ 120 kgDBO5/j soit 1000 à 2000 EH

STEP GROS MORNE DENEL / 1500 EH

STEP mise en service le 26/03/10

Contraintes liées à l'arrêté

PARAMÈTRES	Concentration maximale mg/l	Rendement minimum	Flux maxi kg/j
Débits (m3/j)	300	-	-
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	25	91	7,5
Demande chimique en oxygène (DCO)	125	84	37,5
Matières en suspension (MES)	35	92	10,5
Azote kjeldhal (NTK)	-	60	9,2

			pH	Débit (m3/j)	DBO5			DCO			MES			Conformité
			Rejet		Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	
n°	Labo	Date			C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		
1	Pointe bénie	23-24/05/11		51.00	330	24	93 %	670	48	93 %	276.67	48	83 %	non
2	LDA972	23-24/05/11		51.00	320	12	96 %	552	77	86 %	226	51	77 %	non
3	Pointe bénie	17-18/11/11	7.33	70.00	360	10	97 %	636	39.5	94 %	126.67	12	91 %	oui

NC dues à des défauts à répétition sur les moteurs des biodisques au cours de l'année

			NH4			NO3			NO2			NTK		
			Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.
n°	Labo	Date	C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)	
2	LDA972	23-24/05/11	110	0.59	99%	1.59	70.9		< 0,05	0.56		105.3	4.2	96%
2	Pointe bénie	17-18/11/11	> 50	1.6	97%	0.7	11.7		0.064	0.53		92.7	4.8	95%

			Nglobal			P total		
			Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.
n°	Labo	Date	C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)	
2	LDA972	23-24/05/11	105.66	20.36				
3	Pointe bénie	17-18/11/11				26.7	12.1	55%

STEP LORRAIN SOUS BOIS / 2000 EH

Exigences minimales Steps ≤ 120kg/j DBO5 (2000éq/h) :

Paramètre	Concentration Maximale	Rendement minimal
DBO5	35 mg/l	60%
DCO		60%
MES		50%

			pH	Débit (m3/j)	Capacité effective (EH)	DBO5			DCO			MES		
			Rejet			Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.
n°	Labo	Date				C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)	
1	Pointe-bénie	11/01/2011		319.30	2128.67	100	8	92%	347	36	90%	130	14	89%
2	Pointe-bénie	14/03/2011		306.90	2046.00	220	40	82%	429	301	30%	170	14	92%
3	Pointe-bénie	26/04/2011		369.50	2463.33	280	59	79%	370	100	73%	160	22	86%
4	Pointe-bénie	13/05/2011		413.50	2756.67	290	28	90%	504	68	87%	273.33	22	92%
5	Pointe-bénie	07/06/2011		357.70	2384.67	260	58	78%	408	90	78%	220	10	95%
6	Pointe-bénie	07/07/2011		444.10	2960.67	285	17	94%	466	35.5	92%	133.3	0	100 %
7	Pointe-bénie	18/10/2011	7.19	327.70	2184.67	295	6	98%	464	46	90%	136.67	0	100 %
10	Pointe-bénie	03/11/2011	7.10	547.70	3651.33	275	29	89%	361	33	91%	180	24	87%
11	Pointe-bénie	24/11/2011	7.28	533.20	3554.67	100	45	55%	219	110	50%	133.33	66	50%
12	Pointe-bénie	12/12/2011		430.70	2871.33	215	45	79%	469	48.5	90%	140	46	67%

Les NC sont dues à des dysfonctionnements récurrents de la step liés à sa vétusté

STEP MARIGOT BOURG / 2000 EH

Exigences minimales Steps ≤ 120kg/j DBO5 (2000éq/h) :

Paramètre	Concentration Maximale	Rendement minimal
DBO5	35 mg/l	60%
DCO		60%
MES		50%

			pH	Débit (m3/j)	DBO5			DCO			MES			Conformité
			Rejet		Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	
n°	Labo	Date			C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		
1	Pointe-bénie	11/01/2011		300.00	360	26	93 %	698	104	85 %	203	12	94 %	oui
2	Pointe-bénie	14/03/2011		300.00	460	40	91 %	766	42	95 %	186.67	4	98 %	oui
3	Pointe-bénie	26/04/2011		300.00	380	88	77 %	900	117	87 %	200	16	92 %	oui
4	Pointe-bénie	13/05/2011		300.00	420	22	95 %	857	95	89 %	190	8	96 %	oui
5	Pointe-bénie	07/06/2011		300.00	450	90	80 %	885	91	90 %	246.67	60	76 %	oui
6	LDA972	20-21/06/2011		300.00	420	17	96 %	722	92	87 %	231	44	81 %	oui
7	Pointe-bénie	28/06/2011		300.00	490	65	87 %	914	71.5	92 %	143	38	73 %	oui
8	Pointe-bénie	07/07/2011		300.00	395	62	84 %	814	199	76 %	203.3	26	87 %	oui
9	Pointe-bénie	18/10/2011	6.91	300.00	630	70	89 %	929	75	92 %	206.67	36	83 %	oui
10	Pointe-bénie	03/11/2011	7.51	300.00	230	9	96 %	270	25.5	91 %	173.33	20	88 %	oui
11	Pointe-bénie	14/11/2011	7.45	300.00	400	40	90 %	419	44	89 %	286.67	22	92 %	oui
12	Pointe-bénie	24/11/2011	7.37	300.00	140	10	93 %	311	25	92 %	153.33	18	88 %	oui
13	Pointe-bénie	12/12/2011		300.00	260	32	88 %	492	37.5	92 %	120	14	88 %	oui

Les NC sont dues à des dysfonctionnements récurrents de la step liés à sa vétusté

			NH4			NO3			NO2			NTK		
			Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.
n°	Labo	Date	C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)	
6	LDA972	20-21/06/2011	60	22	63%	< 0,3	2.86		< 0,05	1.06		68.6	22.7	67%

			Nglobal		
			Eau brute	Rejet	R. épur.
n°	Labo	Date	C (mg/l)	C (mg/l)	
6	LDA972	20-21/06/2011	68.63	23.7	

BILANS STEP DE CAPACITE > 120 kgDBO5/j soit 2000 EH

STEP BASSE POINTE HACKAERT / 4000 EH

			pH	T (°C)	Q (m3/j)	Cap. (EH)	DBO5			DCO			MES			Conformité
			Rejet	Rejet	Rejet		Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	
n°	Labo	Date					C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		
1	Pointe Bénie	3-4/01/11			329	2194	110	14	87%	180	66	63%	163.33	0	100%	oui
2	Pointe Bénie	1-2/02/11			236	1573	225	28	88%	489	26	95%	76.67	0	100%	oui
3	Pointe Bénie	1-2/03/11			478	3185	360	5	99%	440	16.5	96%	160	4	98%	oui
4	Pointe Bénie	11-12/04/11			151	1008	420	36	91%	724	99	86%	200	0	100%	oui
5	Pointe Bénie	3-4/5/11			122	811	680	17	98%	>1500	34.5	>98%	173.33	2	99%	oui
6	MAP	31/05/2011			119	793	260	10	96%	607	54	91%	280	24	98%	oui
7	LDA972	20-21/06/11			301	2005	260	14	95%	759	132	83%	1510	89	93%	oui
8	Pointe Bénie	28-29/6/11			77	515	165	25	85%	306	33	89%	230	20	91%	oui
9	Pointe Bénie	4-5/07/11			272	1810	320	24	93%	617	27	96%	256.67	68	74%	oui
10	Pointe Bénie	19-20/10/11	6.90	27,7	105	700	320	6	98%	630	38.5	94%	163.33	202	-24%	non
11	Pointe Bénie	14-15/11/11	7.46	24.9	147	981	320	4	98.75%	630	44	93%	176.67	8	95.47%	oui
12	Pointe Bénie	28-29/11/11	7.18	24.6	301	2003	205	18	91.22%	279	22	92.11%	60	6	90.00%	oui
13	Pointe Bénie	13/12/2011			160	1067	160	4	97.50%	462	22	95.24%	193.33	0	100.00%	oui

Dépassement en MES du 19/10/11 dû à des départs de boue causés par une panne du pont racleur :

- le 11/10/11 : alarme défaut pont racleur
- le 12/10/11 : intervention sur alimentation ; contrôle OK mais pont toujours H.S.
- le 13/10/11 : contrôles câbles + collecteur ; collecteur défectueux ; commande de la pièce en métropole
- le 05/12/11 : réception de la pièce de rechange ; travaux de réparation et remise en service.

			Azote kjeldahl (NTK)		Azote ammoniacal (N-NH4)		Nitrites (N-NO2)		Nitrates (N-NO3)		Phosphore total (Pt)	Boues (matières sèches MS)
			Eau brute	Rejet	Eau brute	Rejet	Eau brute	Rejet	Eau brute	Rejet	Rejet	Bassin d'Aération
n°	Labo	Date	C (mg/l)	C (mg/l)	C (mg/l)	C (mg/l)	C (mg/l)	C (mg/l)	C (mg/l)	C (mg/l)	C (mg/l)	C (mg/l)
1	Pointe bénie	3-4/01/11						>0,05		1.9		4.5
2	Pointe bénie	1-2/02/11				5.3		0.11		0.9	9.3	11.7
3	Pointe Bénie	1-2/03/11		3.5		0.8		0.035		0.9		11.9
4	Pointe Bénie	11-12/04/11				15.4		0.024		0.8	11.2	12.5
5	Pointe Bénie	3-4/5/11				>50		0		1.8		12.9
6	Pointe Bénie	16-17:05/11										
7	LDA972	20-21/06/11	87.9	29.2	68.0	30.0	< 0,05	< 0,05	< 0,3	5.2		
8	Pointe Bénie	28-29/6/11				21		0.043		2.1		
9	Pointe Bénie	4-5/07/11				37.6		0.025		1	11.6	4.7
10	Pointe Bénie	19-20/10/11				29.2		0.322		1.7	20.4	3.8
11	Pointe Bénie	14-15/11/11				25.81		0.2		1.3		5.3
12	Pointe Bénie	28-29/11/11				11.93		0.163		3.5		5.2
13	Pointe Bénie	13/11/2011				1.64		0.017		1.1		8.7

			Escherichia Coli		Entérocoques intestinaux	
			Eau brute	Rejet	Eau brute	Rejet
n°	Labo	Date	UFC/100 ml	UFC/100 ml	UFC/100 ml	UFC/100 ml
1	MAP	31/05/2011	34 000 000	70 000 000	190 000	1600000

BILANS STEP DE CAPACITE > 120 kgDBO5/j soit 2000 EH

STEP SAINTE MARIE Pointe Bénie / 10000 EH

Arrêté préfectoral n° 08-01073 modifiant l'arrêté préfectoral n° 07-2504 du 3 août 2007

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (mg/l)		Rendement minimum	Flux maxi kg/j
	Moyenne annuelle	Moyenne sur 24 h		
Débits (m^3/j)	-	2100	-	-
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	-	25	91	50
Demande chimique en oxygène (DCO)	-	90	88	180
Matières en suspension (MES)	-	35	92	70
Azote kjeldhal (NTK)	10	-	85	20
Escherichia Coli (UFC/100 ml)	-	10^3	-	-
Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)	-	10^3	-	-
Œufs d'helminthes (unité/l)	-	10	-	-

Paramètre	Effluents bruts Nombre d'échantillons par an	Effluents épurés Nombre d'échantillons par an	Nombre maximal d'échantillons *Sorties* non conformes tolérables par an *(en fonction du nombre d'échantillons prélevés)*	Objectifs de qualité Paramètres physico-chimiques et bactériologiques *(moyenne 24 h)* Boues *(échantillon reconstitué)*
Volume journalier	365	365	-	-
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES				
MES	12	12	≤2	≤35 mg/l
DBO5	4	4	≤1	≤25 mg/l
DCO	12	12	≤2	≤90 mg/l
NTK	4	4	≤1	≤10 mg/l
PARAMETRES BACTERIOLOGIQUES				
Escherichia Coli UFC/100 ml	-	4*	1	10^3
Entérocoques UFC/100 ml	-	4*	1	10^3
Œufs d'helminthes unité/l	4	4	1	10
BOUES RESIDUAIRES				
Valeur agronomique	1		0	MVS, valeur agronomique, métaux lourds, micro polluants organiques
Siccité boues déshydratées	4		≤1	≥30 %

Législation considérée : arrêté du 22 juin 2007 et arrêté préfectoral de la STEP

			pH	T (° C)	Q (m3/j)	Cap. (EH)	DBO5			DCO			MES			Azote kjeldahl (NTK)			Conformité
			Rejet	Rejet			Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	
n°	Labo	Date					C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		
1	Pointe bénie	3-4/01/11			1596.80	10645.33	100	6	94 %	396	17	96 %	207	8	96%				Oui
2	Pointe bénie	17-18/01/11			955.40	6369.33	120	4	97 %	196	10	95 %	173	8	95%				Oui
3	Pointe bénie	1-2/02/11			656.20	4374.67	195	7	96 %	325	42	87 %	86.67	0	100 %				Non
4	Pointe bénie	15-16/02/11			695.30	4635.33	185	9	95 %	336	11.5	97 %	130	4	97%				Oui
5	Pointe bénie/M	1-2/03/			357.30	2382.00	260	5	98 %	468	16	97 %	490	0	100 %	57.8	2.6	96 %	Oui

	AP	11																	
6	Pointe bénie	14-15/3/11			539.20	3594.67	180	7	96 %	414	10	98 %	177	16	91%				Non
7	Pointe bénie	11-12/04/11			964.40	6429.33	105	9	91 %	496	62	88 %	77	0	100 %				Oui
8	Pointe bénie	18-19/04/11			640.80	4272.00	130	7	95 %	418	14	97 %	153	2	99%				Oui
9	Pointe bénie	3-4/05/11			1094.20	7294.67	240	2	99 %	395	8.5	98 %	243	20	92%				Oui
10	Pointe bénie	16-17/05/11			792.50	5283.33	210	12	94 %	463	19	96 %	106.7	2	98%				Oui
11	Pointe bénie	14-15/06/11			504.90	3366.00	170	7	96 %	477	12.5	97 %	113	8	93%				Oui
12	Pointe Bénie	4-5/07/11			995.10	6634.00	160	8	95 %	386	17	96 %	203	12	94%				Oui
13	LDA972	10-11/10/11			567.20	3781.33	200	3	99 %	246	32	87 %	154	4	97%	36.3	< 1		Non
14	Pointe Bénie	23-24/10/11	7.77	30.00	980.90	6539.33	110	7	94 %	394	18	95 %	160	6	96%				Oui
15	Pointe Bénie	2-3/11/11	7.30	27.90	1843.20	12288.00	120	2	98 %	425	88	79 %	140	2	99%	36.9	<1	97 %	Oui
16	Pointe Bénie	10/11/2011	7.04	28.00		0.00	80	5	94 %	186	18	90 %	117	10	91%				Non
17	Pointe Bénie	15/11/2011	7.17	29.10	905.20	6034.67	300	2	99 %	699	27.5	96 %	256,67	6	#VALEUR!	76.8	<1	99 %	Oui
18	Pointe Bénie	21-22/11/11	7.43	28.90	872.00	5813.33	130	14	89 %	206	19	91 %	83	4	95%				Non
20	Pointe Bénie	5-6/12/11	7.71	15.00			140	4	97 %	167	13	92 %	203,33	6	#VALEUR!	25.3	1.5	94 %	Oui
21	Pointe Bénie	12-13/12/11			831.90	5546.00	140	2	99 %	277	9	97 %	60	30	50%				Non

Législation considérée : arrêté du 22 juin 2007

			Azote ammoniacal (N-NH4)		Nitrites (N-NO2)		Nitrates (N-NO3)	
			Eau brute	Rejet	Eau brute	Rejet	Eau brute	Rejet
n°	Labo	Date	C (mg/l)	C (mg/l)	C (mg/l)	C (mg/l)	C (mg/l)	C (mg/l)
1	Pointe bénie	3-4/01/11	36	0.18	0.033	0.022	0.8	1.6
2	Pointe bénie	17-18/01/11	24.8	0	-	-	1	1.3
3	Pointe bénie	1-2/02/11	39.5	0.11	0.024	0.027	2.1	1.9
4	Pointe bénie	15-16/02/11	14.5	0.1	0.031	0.001	0.7	0.9
5	Pointe bénie/MAP	1-2/03/11	>50	0	0.024	0	1.4	1
6	Pointe bénie	14-15/3/11	38.7	0.02	0.035	0.205	1.1	1
7	Pointe bénie	11-12/04/11	16	0.02	0.031	0	1.5	2.1
8	Pointe bénie	18-19/04/11	18.7	0.1	0.029	0.1	1.1	1.8

9	Pointe bénie	3-4/05/11	36.4	14.3	0.025	0.035	1.2	0.9
10	Pointe bénie	16-17/05/11	28.6	0.09	0.033	0	1.3	2
11	Pointe bénie	14-15/06/11	22.6	0.06	0.012	0.003	1.2	1.1
12	Pointe Bénie	4-5/07/11	25.5	-	0.026	0	1.1	1.7
13	LDA972	10-11/10/11	30	0.58	< 0,05	0.24	3.36	47.4
14	Pointe Bénie	23-24/10/11	>50	3.3	0.05	<0,003	0.3	1.7
15	Pointe Bénie	2-3/11/11	3.2	2.22	0.033	0.018	0.2	1.2
16	Pointe Bénie	10/11/2011	0.35	0.5	0.346	0.011	1.6	2.1
17	Pointe Bénie	15/11/2011	8.6	0.16	0.014	<0,003	0.1	1
18	Pointe Bénie	21-22/11/11	0.82	0.36	0.018	0.003	0.4	1
19	Pointe Bénie	28-29/11/11	2.9	0.32	0.003	0.005	0.4	1.6
20	Pointe Bénie	5-6/12/11		2.36	0.026	<0,003	0.4	1.6
21	Pointe Bénie	12-13/12/11	27	0.32	0.009	0.008	0.9	1

Législation considérée : arrêté du 22 juin 2007, cas d'un rejet en zone sensible

			Azote global (NGL)			Phosphore total (Pt)			Boues (matières sèches MS)
			Eau brute	Rejet	R. épur.	Eau brute	Rejet	R. épur.	Bassin d'Aération
n°	Labo	Date	C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)	C (mg/l)		C (mg/l)
1	Pointe bénie	3-4/01/11							2.4
2	Pointe bénie	17-18/01/11							2.8
3	Pointe bénie	1-2/02/11				15	8.6	43%	3
4	Pointe bénie	15-16/02/11							2.6
5	Pointe bénie/MAP	1-2/03/11							2.8
6	Pointe bénie	14-15/3/11							2.7
7	Pointe bénie	11-12/04/11				6.4	6.3	2%	2.7
8	Pointe bénie	18-19/04/11							2.8
9	Pointe bénie	3-4/05/11							3.2
10	Pointe Bénie	16-17/05/11				12.7	4.8	62%	3.6
11	Pointe Bénie	14-15/06/11				14.8	2.2	85%	5.2
12	Pointe Bénie	4-5/07/11							3.7
13	LDA972	10-11/10/11							
14	Pointe Bénie	23-24/10/11				14.8	2.2	85%	5.2
15	Pointe Bénie	2-3/11/11							3.7
16	Pointe Bénie	10/11/2011				7.1	2.9	59%	2.9
17	Pointe Bénie	15/11/2011				24.4	0.5	98%	2.8
18	Pointe Bénie	21-22/11/11				12.3	4.1	66.67%	3.5
19	Pointe Bénie	28-29/11/11				1.3	1.9		4.1
20	Pointe Bénie	5-6/12/11				12.6	2.6	79.37%	4
21	Pointe Bénie	12-13/12/11							

Législation considérée pour la bactériologie : arrêté préfectoral de la STEP

			Escherichia Coli		Entérocoques intestinaux	
			Eau brute	Rejet	Eau brute	Rejet
n°	Labo	Date	UFC/100 ml	UFC/100 ml	UFC/100 ml	UFC/100 ml
5	MAP	1-2/03/11	1 200 000	2 592	180	143
14	MAP	2-3/11/11	17 000 000	12 000	1 500 000	1200
16	MAP	15/11/2011	7 200 000	120 000	8 400 000	8400
18	MAP	28-29/11/11	1 500 000	16 000	300 000	920
19	MAP	5-6/12/11	540 000 000	390 000	1 600 000 000	470000

			Œufs d'helminthes	
			Eau brute	Rejet
n°	Labo	Date	Unité /L	Unité /L
14	Labo Maurepas	2-3/11/11	0	0
16	Labo Maurepas	15/11/2011	0	0
18	Labo Maurepas	28-29/11/11	0	0
19	Labo Maurepas	5-6/12/11	0	0

11 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR

11.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE

Le bilan ci-dessous concerne la totalité des interventions sur le patrimoine, au cours de l'année civile écoulée. Il comprend la totalité des interventions, au titre des différentes clauses possibles, garantie, programme ou compte (ou fonds). Selon les clauses contractuelles applicables, le suivi détaillé des interventions au titre des programmes et compte (ou fonds) figure dans les chapitres suivants. Pour ce qui concerne les interventions au titre de la garantie, il s'obtient par déduction. Le montant des dépenses au titre de la garantie, le cas échéant, est indiqué dans le dernier paragraphe de cette partie.

11.1.1 Stations et ouvrages

11.1.1.1 La maintenance des équipements

Liste des opérations de maintenance effectuées dans l'année :
Les entretiens de premier niveau (contrôle niveau huile, graissage, …) ne sont pas détaillés dans les tableaux qui suivent :

Interventions en activité Entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	ELECTRICITE COMMANDE	29/09/2011	Curatif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Poste de relevage Cayali 1	Barre de guidage Pompe N° 1	28/11/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Poste de relevage Cayali 1	Barre de Guidage Pompe N°2	28/11/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Poste de relevage Cayali 2	Barre de Guidage Pompe N°1	28/11/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Poste de relevage Cayali 2	Barre de Guidage Pompe N°1	28/11/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Poste de relevage Cayali 2	Barre de Guidage Pompe N°2	28/11/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Poste de relevage de GENDARMERIE (Ste Marie)	ELECTRICITE, AUTOMATISME et TELEGESTION	25/07/2011	Curatif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	Portail en acier	17/11/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Poste de relevage de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Poste de relevage de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	21/09/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Poste de relevage de LESADE (Lorrain)	Poste de relevage de LESADE (Lorrain)	25/07/2011	Curatif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	Armoire électrique	24/05/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	Démarreur pompe n°1	08/11/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	Boite de raccordement électrique au sol	04/02/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	Tuyau en acier galvanisé barre guides	10/08/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Armoire de puissance, commande et télégestion	18/03/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Armoire Sofrel & démarreur	22/11/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Démarreur pompe 3	09/11/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	ELECTRICITE COMMANDE	08/06/2011	Curatif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	ELECTRICITE COMMANDE	22/12/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Groupe électrogène	12/01/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Potence de levage PR SAINTE - MARIE	11/10/2011	Curatif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Poste relevage de LA MARIE (Marigot)	Poste relevage de LA MARIE (Marigot)	25/07/2011	Curatif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	Armoire générale	14/11/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	Armoire générale	21/11/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	Dessableur	10/01/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	Pont racleur	25/11/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	Poste de transformation	05/10/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	Hydroéject N°2	24/02/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	Armoire électrique intérieure	18/01/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'epuration du Stade (Gd Riviere)	Station d'epuration du Stade (Gd Riviere)	08/07/2011	Curatif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Aérateur de surface à turbine	17/01/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Agitateur électromécanique	11/01/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Agitateur électromécanique	21/01/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Boite à Boutons Cde Recirculation	17/01/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Coffret électrique extérieur	13/01/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Grille (degrilleur courbe)	17/01/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Pompe à rotor excentré 1 (boues)	17/01/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Pompe à rotor excentré 1 (boues)	24/03/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Pompe à rotor excentré 1 (boues)	05/05/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Pompe à rotor excentré 2 (boues)	07/06/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Pont racleur en acier galvanisé	07/01/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Pont racleur en acier galvanisé	17/01/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Potence (Extraction boues)	22/11/2011	Curatif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station d'épuration SAINTE CATHERINE (Biodisque)	Station d'épuration SAINTE CATHERINE (Biodisque)	10/06/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP DENEL	STEP DENEL	05/08/2011	Curatif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire

11.2 TACHES D'EXPLOITATION

11.2.1 Opérations d'entretien

11.2.1.1 Opérations d'hydro curage préventif du réseau

TOTAL ml réseau	48 901
TOTAL ml à curer (20%)	**9 780**
TOTAL ml curé Trimestre 1	0
TOTAL ml curé Trimestre 2	1 533
TOTAL ml curé Trimestre 3	4 455
TOTAL ml curé Trimestre 4	3 476
TOTAL ml curé 2011	**9 464**
% avancement curage 2011	**97%**

Détail des curages préventifs :

Date (2011)	Lieu
Sem 24	Macouba
Sem 26	Gros Morne, Trinité
Sem 29	Marigot, Sainte-Marie, Gros Morne
Sem 42	Sainte-Marie
Sem 49	Basse-Pointe, Ajoupa, Lorrain

Curage préventif cumulé depuis le début du contrat :

Années	Linéaire de réseau	Linéaire à curer	Linéaire curé	%	Reste à faire (ml)
2005	40 656	6 098	7 727	19%	-1 629
2006	41 845	8 369	7 528	18%	841
2007	43 800	8 760	11 044	25%	-2 284
2008	44 049	8 810	8 634	20%	176
2009	44 049	8 810	6 585	15%	2 225
2010	46 104	9 221	10 285	22%	-1 064
2011	48 901	9 780	9 464	19%	316
Avancement		**59 848**	**61 267**		**-1 419**

Le signe négatif signifie un curage en avance par rapport aux obligations contractuelles.

Le linéaire de réseau à curer l'année N correspond à 20 % du linéaire de réseau gravitaire (Non compris les canalisations de refoulement) enregistré au 31 décembre de l'année N-1, déduction faite des canalisations neuves posées dans N-1.

11.2.1.2 Curage postes

PLANNING DE CURAGE DES POSTES DE RELEVEMENT 2011															
			TRIMESTRE 1												
Commune	**Nom**		**Sem.1**	**Sem. 2**	**Sem. 3**	**Sem. 4**	**Sem. 5**	**Sem. 6**	**Sem. 7**	**Sem. 8**	**Sem. 9**	**Sem.10**	**Sem. 11**	**Sem. 12**	**Sem. 13**
MARIGOT	Fonds d'or	Planifié													
		Réalisé													
	Bas du bourg	Planifié													
		Réalisé													
	La pointe	Planifié													
		Réalisé								22-févr.-11					
	La Marie	Planifié													
		Réalisé													
BASSE POINTE	Station AKR	Planifié													
		Réalisé													
	Tapis vert	Planifié													
		Réalisé		12-janv.-11											
	La poste	Planifié													
		Réalisé													
	Fond du bourg (DIP)	Planifié													
		Réalisé													
	Haut du morne	Planifié													
		Réalisé													
	Stade	Planifié													
		Réalisé													
GRAND RIVIERE	Sainte Catherine	Planifié													
		Réalisé													
AJOUPA BOUILLON	Cité grenade	Planifié													
		Réalisé													
	La Falaise	Planifié													

		Réalisé													
MACOUBA	Terre patate	Planifié													
		Réalisé													
	HLM	Planifié													
		Réalisé													
	Case Paul	Planifié													
		Réalisé													
SAINTE MARIE	Gendarmerie	Planifié													
		Réalisé													
	Bourg	Planifié													
		Réalisé											17-mars-11		
	Tannerie	Planifié													
		Réalisé								22-févr.-11					
	Cité Union	Planifié													
		Réalisé													
	Abattoir	Planifié													
		Réalisé													
	Rue Schoelcher	Planifié													
		Réalisé													
	Reculée	Planifié													
		Réalisé								22-févr.-11					
	Vaton	Planifié													
		Réalisé											17-mars-11		
GROS MORNE	Menniviers	Planifié													
		Réalisé								22-févr.-11					
	jardin du g-morne	Planifié													
		Réalisé													
	Bois Lézard	Planifié													
		Réalisé													
	Bois Lézard	Planifié													
		Réalisé													

	Collège	Planifié													
		Réalisé													
LORRAIN	Station	Planifié													
		Réalisé													
	Lesade	Planifié													
		Réalisé													
	Vallon	Planifié													
		Réalisé													
	Fond Massacre	Planifié													
		Réalisé													
	Pavillon	Planifié													
		Réalisé													
	Séguineau	Planifié													
		Réalisé					31-janv.-11								
	Cayali 1	Planifié													
		Réalisé													
	Cayali 2	Planifié													
		Réalisé													
			TRIMESTRE 2												
Commune	**Nom**		**Sem.14**	**Sem. 15**	**Sem. 16**	**Sem. 17**	**Sem. 18**	**Sem. 19**	**Sem. 20**	**Sem. 21**	**Sem. 22**	**Sem .23**	**Sem. 24**	**Sem. 25**	**Sem. 26**
MARIGOT	Fonds d'or	Planifié													
		Réalisé													
	Bas du bourg	Planifié													
		Réalisé													
	La pointe	Planifié													
		Réalisé					3-mai-11								
	La Marie	Planifié													
		Réalisé													
BASSE POINTE	Station AKR	Planifié													
		Réalisé											15-juin-11		
	Tapis vert	Planifié													

		Réalisé											15-juin-11		
	La poste	Planifié													
		Réalisé													
	Fond du bourg (DIP)	Planifié													
		Réalisé													
	Haut du morne	Planifié													
		Réalisé										9-juin-11			
	Stade	Planifié													
		Réalisé											15-juin-11		
GRAND RIVIERE	Sainte Catherine	Planifié													
		Réalisé											15-juin-11		
AJOUPA BOUILLON	Cité grenade	Planifié													
		Réalisé										9-juin-11			
	La Falaise	Planifié													
		Réalisé										9-juin-11			
MACOUBA	Terre patate	Planifié													
		Réalisé													
	HLM	Planifié													
		Réalisé											14-juin-11		
	Case Paul	Planifié													
		Réalisé													
SAINTE MARIE	Gendarmerie	Planifié													
		Réalisé													
	Bourg	Planifié													
		Réalisé													
	Tannerie	Planifié													
		Réalisé													
	Cité Union	Planifié													
		Réalisé													
	Abattoir	Planifié													

		Réalisé													
	Rue Schoelcher	Planifié													
		Réalisé		13-avr.-11											
	Reculée	Planifié													
		Réalisé								24-mai-11					
	Vaton	Planifié													
		Réalisé													27-juin-11
GROS MORNE	Menniviers	Planifié													
		Réalisé		13-avr.-11											
	jardin du g-morne	Planifié													
		Réalisé								27-mai-11					
	Bois Lézard	Planifié													
		Réalisé		13-avr.-11											
	Bois Lézard	Planifié													
		Réalisé													
	Collège	Planifié													
		Réalisé													
LORRAIN	Station	Planifié													
		Réalisé													
	Lesade	Planifié													
		Réalisé													
	Vallon	Planifié													
		Réalisé													
	Fond Massacre	Planifié													
		Réalisé													
	Pavillon	Planifié													
		Réalisé					3-mai-11								
	Séguineau	Planifié													
		Réalisé								24-mai-11					
	Cayali 1	Planifié													

		Réalisé													
	Cayali 2	Planifié													
		Réalisé													
			TRIMESTRE 3												
Commune	**Nom**		**Sem.27**	**Sem. 28**	**Sem. 29**	**Sem. 30**	**Sem. 31**	**Sem. 32**	**Sem. 33**	**Sem. 34**	**Sem. 35**	**Sem .36**	**Sem. 37**	**Sem. 38**	**Sem. 39**
MARIGOT	Fonds d'or	Planifié													
		Réalisé						11-août-11							
	Bas du bourg	Planifié													
		Réalisé						9-août-11							
	La pointe	Planifié													
		Réalisé						11-août-11							
	La Marie	Planifié													
		Réalisé						11-août-11							
BASSE POINTE	Station AKR	Planifié													
		Réalisé													
	Tapis vert	Planifié													
		Réalisé													
	La poste	Planifié													
		Réalisé									1-sept.-11				
	Fond du bourg (DIP)	Planifié													
		Réalisé													
	Haut du morne	Planifié													
		Réalisé													
	Stade	Planifié													
		Réalisé													
GRAND RIVIERE	Sainte Catherine	Planifié													
		Réalisé													
AJOUPA BOUILLON	Cité grenade	Planifié													
		Réalisé													
	La Falaise	Planifié													

		Réalisé													
MACOUBA	Terre patate	Planifié													
		Réalisé													
	HLM	Planifié													
		Réalisé													
	Case Paul	Planifié													
		Réalisé													
SAINTE MARIE	Gendarmerie	Planifié													
		Réalisé						8-août-11							
	Bourg	Planifié													
		Réalisé						9-août-11							
	Tannerie	Planifié													
		Réalisé						8-août-11							
	Cité Union	Planifié													
		Réalisé						8-août-11							
	Abattoir	Planifié													
		Réalisé						9-août-11							
	Rue Schoelcher	Planifié													
		Réalisé						8-août-11							
	Reculée	Planifié													
		Réalisé												21-sept.-11	
	Vaton	Planifié													
		Réalisé													
GROS MORNE	Menniviers	Planifié													
		Réalisé			22-juil.-11										
	jardin du g-morne	Planifié													
		Réalisé													
	Bois Lézard	Planifié													
		Réalisé			22-juil.-11										

	Bois Lézard	Planifié													
		Réalisé			22-juil.-11										
	Collège	Planifié													
		Réalisé													
LORRAIN	Station	Planifié													
		Réalisé													
	Lesade	Planifié													
		Réalisé													
	Vallon	Planifié													
		Réalisé													
	Fond Massacre	Planifié													
		Réalisé													
	Pavillon	Planifié													
		Réalisé					4-août-11								
	Séguineau	Planifié													
		Réalisé							16-août-11						
	Cayali 1	Planifié													
		Réalisé							16-août-11						
	Cayali 2	Planifié													
		Réalisé							16-août-11						
			TRIMESTRE 4												
Commune	**Nom**		**Sem.40**	**Sem. 41**	**Sem. 42**	**Sem. 43**	**Sem. 44**	**Sem. 45**	**Sem. 46**	**Sem. 47**	**Sem. 48**	**Sem .49**	**Sem. 50**	**Sem. 51**	**Sem. 52**
MARIGOT	Fonds d'or	Planifié													
		Réalisé													
	Bas du bourg	Planifié													
		Réalisé								21-nov.-11					
	La pointe	Planifié													
		Réalisé				25-oct.-11									
	La Marie	Planifié													

		Réalisé													
BASSE POINTE	Station AKR	Planifié													
		Réalisé		14-oct.-11											
	Tapis vert	Planifié													
		Réalisé				26-oct.-11				21-nov.-11					
	La poste	Planifié													
		Réalisé											12-déc.-11		
	Fond du bourg (DIP)	Planifié													
		Réalisé													
	Haut du morne	Planifié													
		Réalisé											12-déc.-11		
	Stade	Planifié													
		Réalisé											12-déc.-11		
GRAND RIVIERE	Sainte Catherine	Planifié													
		Réalisé													
AJOUPA BOUILLON	Cité grenade	Planifié													
		Réalisé													
	La Falaise	Planifié													
		Réalisé													
MACOUBA	Terre patate	Planifié													
		Réalisé													
	HLM	Planifié													
		Réalisé		14-oct.-11									12-déc.-11		
	Case Paul	Planifié													
		Réalisé		14-oct.-11											
SAINTE MARIE	Gendarmerie	Planifié													
		Réalisé													
	Bourg	Planifié													
		Réalisé													
	Tannerie	Planifié													

		Réalisé													
	Cité Union	Planifié													
		Réalisé													
	Abattoir	Planifié													
		Réalisé													
	Rue Schoelcher	Planifié													
		Réalisé													
	Reculée	Planifié													
		Réalisé						10-nov.-11							
	Vaton	Planifié													
		Réalisé						10-nov.-11							
GROS MORNE	Menniviers	Planifié													
		Réalisé			21-oct.-11										
	jardin du g-morne	Planifié													
		Réalisé													
	Bois Lézard	Planifié													
		Réalisé													
	Bois Lézard	Planifié													
		Réalisé													
	Collège	Planifié													
		Réalisé													
LORRAIN	Station	Planifié													
		Réalisé											12-déc.-11		
	Lesade	Planifié													
		Réalisé						8-nov.-11							
	Vallon	Planifié													
		Réalisé			20-oct.-11										
	Fond Massacre	Planifié													
		Réalisé													
	Pavillon	Planifié													
		Réalisé													

	Séguineau	Planifié													
		Réalisé													
	Cayali 1	Planifié													
		Réalisé						8-nov.-11							
	Cayali 2	Planifié													
		Réalisé						8-nov.-11							

11.2.1.3 Opérations de débouchage et d'hydro curage ponctuelles du réseau

Date constat	Lieu	Actions mises en place		Date de retour à la normale
12-janv.-11	Cana biodisque bouchées	Désengorgement sortie biodisques 1-2-3- / hydro	14-janv.-11	Denel
13-janv.-11	Bouchon Sécu Lorrain	Désobstruction canalisation / hydro	14-janv.-11	Sécu Lorrain
13-janv.-11	Cana biodisque bouchées	Désengorgement sortie biodisques 4-5-6 / hydro	14-janv.-11	Denel
20-janv.-11	débordement dégazeur	remplacement cana / 110 entre dégazeur & recirculation	20-janv.-11	Reculée
31-janv.-11	Cana biodisque bouchées	Désengorgement retour biodisques / hydro	31-janv.-11	Bellevue
7-févr.-11	Cana biodisque bouchées	Désengorgement retour flottants biodisques 1	7-févr.-11	Denel
19-mai-11	Bouchon	dégorgement cana / hydrocureuse	19-mai-11	Cité le Vallon
23-mai-11	Casse	Réparation case réseau B. Pointe	23-mai-11	Tapis Vert
24-mai-11	Bouchon	dégorgement cana / hydrocureuse	24-mai-11	Secteur mairie S.Marie
27-mai-11	Pb biodisque 4	dégorgement cana / hydrocureuse	27-mai-11	Denel
17-mai-11	Bouchon	Intervention / hydrocureuse	17-mai-11	Cité Etoile
14-juin-11	Réseau cassé	Casse refoulement	14-juin-11	Basse pointe
17-juin-11	Bouchon causé / Getelec	Désencombrement réseau & regard / hydro	17-juin-11	Pont de Ste Marie
27-juin-11	Bouchon entrée Step	Désengorgement cana / hydrocureuse	27-juin-11	Step Reculée
11-juil.-11	Bouchon réseau Lorain	Désengorgement cana / hydrocureuse	11-juil.-11	Sécu Lorrain

11.2.2 Passage caméra

Aucun réalisé

11.2.3 Opérations de contrôle d'étanchéité du réseau

Opérations	Nb réalisés 2011
Enquêtes de conformité	50
Tests fumée	491 ml
Tests colorants	47

Ces opérations ont été réalisées sur la rue Schœlcher à Sainte-Marie.

Récapitulatif des contrôles effectués depuis le début du contrat :

Année	Nb Contrôle de Conformité	Tests à la fumée (ml)	Nb Tests Colorants
2005	0	0	0
2006	2140	600	2442
2007	37	0	168
2008	0	0	0
2009	0	0	0
2010	767	416	670
2011	50	491	47
Total	**2994**	**1507**	**3327**
Obligation	**3033**	**7500**	**150**
Reste à faire	**39**	**5993**	**-3177**

11.2.4 Contrôles réglementaires

11.2.4.1 Contrôles réglementaires

La conformité à la réglementation sur la sécurité du personnel pour les installations électriques, les récipients sous pression et les appareils de levage a été vérifiée sur l'ensemble des sites par un organisme agréé. Les remises en conformité nécessaires et à la charge de l'exploitant, suite aux observations transmises, sont détaillées dans le chapitre des interventions réalisées.

Les **contrôles réglementaires électriques** ont été effectués aux dates suivantes :

PLANNING DES VERIFICATIONS DE CONFORMITÉS D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES 2011

SCNA EAUX USEES,

COMMUNE	N°	SITES	Type de station	Date Plan visite	Date visité
GROS - MORNE SCNA EU	**1**	Salle Polyvalente	Mini Station EU	01/04/2011	07/04/2011
	2	Rue du Méniviers	Poste EU	01/04/2011	07/04/2011
	3	Bois Lézard	Poste EU	01/04/2011	06/04/2011
	4	Bois Lézard	Bâche de mise en charge	01/04/2011	06/04/2011

	5	Dénel	STEP	04/04/2011	13/04/2011
	6	Dénel	Bâche de mise en charge	04/04/2011	non visité
TRINITE SCNA EU	7	Bellevue	Poste d'injection d'air	04/04/2011	06/04/2011
	8	Bellevue	STEP Biodisk	04/04/2011	06/04/2011
SAINTE - MARIE SCNA EU	9	Ancienne Tannerie	Poste EU	04/04/2011	29/03/2011
	10	Cité Union	Poste EU	04/04/2011	29/03/2011
	11	Bourg	Poste EU	04/04/2011	29/03/2011
	12	Reculé	Mini Station EU	05/04/2011	31/03/2011
	13	Reculé	Poste EU	05/03/2011	31/03/2011
	14	Abattoir	Poste EU	05/03/2011	30/03/2011
	15	Rue Schœlcher	Poste EU	05/03/2011	30/03/2011
	16	Gendarmerie	Poste EU	05/03/2011	30/03/2011
	17	Pérou	Mini Station EU	05/03/2011	31/03/2011
	18	Rue VATON	Poste EU	05/03/2011	30/03/2011
	19	Bon - air	Mini Station EU	05/03/2011	30/03/2011
	20	Pointe - Bénie	Station EU	06/07/2011	31/03/2011
MARIGOT SCNA EU	21	Baignoire	Mini Station EU	08/04/2011	28/03/2011
	22	Fonds D'Or	Poste EU	08/04/2011	28/03/2011
	23	Bas du Bourg	Poste EU	08/04/2011	28/03/2011
	24	Bourg	Station EU	08/04/2011	28/03/2011
	25	La Marie	Poste EU	08/04/2011	28/03/2011
	26	La Pointe	Poste EU	08/04/2011	28/03/2011
LORRAIN SCNA EU	27	Caillali 1	Poste EU	11/04/2011	21/03/2011
	28	Caillali 2	Poste EU	11/04/2011	21/03/2011
	29	Séguineau	Poste EU	11/04/2011	21/03/2011
	30	Fonds Massacre	Poste EU	11/04/2011	21/03/2011
	31	Vallon	Poste EU	11/04/2011	21/03/2011
	32	Ravine Le Sade	Poste EU	11/04/2011	21/03/2011
	33	Pavillon	Poste EU	11/04/2011	21/03/2011
	34	Sous bois	Station EU	11/04/2011	21/03/2011
	35	Vivé	Mini Station EU	12/04/2011	22/03/2011
AJOUPA BOUILLON SCNA EU	36	Cité Grenade	Poste EU	12/04/2011	17/03/2011
	37	Lot Deschamps	Mini Station EU	12/04/2011	17/03/2011
	38	Falaise	Poste EU	12/04/2011	17/03/2011
BASSE - POINTE SCNA EU	39	Tapis Vert	Poste EU	12/04/2011	15/03/2011
	40	La Poste	Poste EU	12/04/2011	15/03/2011
	41	Fonds du Bourg	Poste EU	12/04/2011	15/03/2011
	42	AKR	Station EU	13-14/04/2011	15/03/2011
	43	Haut du Morne	Poste EU	12/04/2011	15/03/2011
	44	Stade	Poste EU	12/04/2011	15/03/2011
	45	Démarre	Mini Station EU	14/04/2011	16/03/2011
MACOUBA SCNA EU	46	HLM	Poste EU	14/04/2011	14/03/2011
	47	Case Paul	Station EU	14/04/2011	14/03/2011
	48	Case Paul	Poste EU	14/04/2011	14/03/2011
	50	Guérin	Mini Station EU	14/04/2011	14/03/2011
Grand - Rivière SCNA EU	51	Stade	Station EU	15/04/2011	14/03/2011
	52	Sainte Catherine	Station EU	15/04/2011	14/03/2011
	53	PR Bourg	Poste EU	15/04/2011	14/03/2011

Remise en conformité électrique

COMMUNE	SITES	Type de station	Date de visite	Nbre de NC	Date de Réal
GROS-MORNE	Dénel	STEP EU	13/04/2011	7	05/08/2011
SAINTE-MARIE	Bourg	Poste EU	29/03/2011	2	08/06/2011
SAINTE-MARIE	Gendarmerie	Poste EU	30/03/2011	1	25/07/2011
MARIGOT	La Marie	Poste EU	28/03/2011	1	25/07/2011
LORRAIN	Ravine Lessade	Poste EU	21/03/2011	1	25/07/2011
MACOUBA	Case Paul	STEP EU	14/03/2011	2	29/09/2011
GRAND-RIVIERE	Stade	STEP EU	14/03/2011	1	08/07/2011

11.3 PROGRAMME CONTRACTUEL

11.3.1 Programme d'investissements

Pas d'investissements contractuels en 2011.

11.3.2 Compte de renouvellement

	Montants
SOLDE DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT AU 31/12/10	**-114 488 €**
Report de solde actualisé 2011 Solde à fin 2010 x coefficient d'actualisation 2011 - 114 488 x 1.0100 = - 115 636	**-115 636 €**
Dotation au COMPTE année 2011 Dotation contractuelle initiale x coefficient d'actualisation 2011 19220 € x 1.1670 = 22 429.16 €	**22 429 €**
Engagements réalisés :	**-72 516 €**
PR Cité Grenade (A-B) - électropompe N° 1	-1 016 €
PR Cité Grenade (A-B) - électropompe N° 2	-1 016 €
STEP BOURG (M) - Grosse réparation du pont racleur	-8 775 €
STEP BOURG (M) - pied de potence	-738 €
STEP BOURG (M) - potence	-2 178 €
STEP BOURG (M) - grosse réparation du pont-brosse	-1 149 €

PR EU Bas du Bourg (M) - pied de potence	-738 €
PR EU Bas du Bourg (M) - Barres de guidage P1	-274 €
PR EU Bas du Bourg (M) - Barres de guidage P2	-274 €
PR EU Fond d'Or (M) - pied de potence	-738 €
PR EU CITE UNION (SM) - Barres de guidage P1	-274 €
PR EU CITE UNION (SM) - Barres de guidage P2	-274 €
PR EU RUE VATON (SM) - électropompe submersible N° 1	-3 599 €
PR EU RUE VATON (SM) - G-R Démarreur Progressif P2	-1 383 €
PR EU RUE VATON (SM) - Démarreur Progressif P1	-558 €
PR EU Tannerie (SM) - grosse réparation électropompe P2	-1 132 €
STEP Sous-Bois (L) - pied de potence	-738 €
STEP Sous-Bois (L) - Grosse réparation pont-brosse	-2 265 €
STEP Sous-Bois (L) - potence	-2 179 €
PR EU SEGUINEAU (L) - Barres de guidage P1	-274 €
PR EU SEGUINEAU (L) - Barres de guidage P2	-274 €
PR EU SEGUINEAU (L) - pied de potence	-738 €
PR EU SEGUINEAU (L) - potence	-2 179 €
PR EU RAVINE LESSADE (L) - pied de potence	-738 €
PR EU RAVINE LESSADE (L) - potence	-2 179 €
PR EU FONDS-MASSACRE (L) - Pied de potence	-738 €
PR EU FONDS-MASSACRE (L) - potence	-2 179 €
PR EU FONDS-MASSACRE (L) - Barres de guidage P1	-274 €
PR EU FONDS-MASSACRE (L) - Barres de guidage P2	-274 €
PR EU TAPIS VERT (BP) - Porte d'entrée Local Technique	-635 €
PR EU La Poste (BP) - Pied de potence	-738 €
STEP Hackahert (BP)) - Treuil potence agitateur silo boues	-1 141 €
STEP Case Paul MACOUBA - Pompe de recirculation	-820 €
PR Stade Hackaert BASSE-POINTE - électropompe P2	-4 857 €
STEP Sous-Bois LORRAIN - roues du racleur de fond	-5 192 €
STEP pointe benie (SM) reparation groupe electrogene	-9 594 €
PR EU Cayali 1 (L) - Barres de guidage P1	-274 €
PR EU Cayali 1 (L) - Barres de guidage P2	-274 €
PR EU Cayali 2 (L) - Barres de guidage P1	-274 €
PR EU Cayali 2 (L) - Barres de guidage P2	-274 €
STEP Pointe benie (SM) - grosse réparation Agitateur 1	-2 216 €
STEP Pointe bénie (SM) - grosse réparation pont racleur	-1 875 €
PR EU Bourg (SM) - Démarreur électropompe N°3	-1 308 €
PR Fond Bourg (BP) - Grosse réparation P1	-1 867 €
PR Fond Bourg (BP) - Grosse réparation P2	-2 043 €
SOLDE DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT AU 31/12/11	**-165 723 €**

Les valeurs négatives représentent des dépenses. Le fait que le solde soit négatif signifie que la SMDS est en avance sur ses obligations contractuelles.

11.4 FONDS CONTRACTUEL DE RENOUVELLEMENT

	Montants
SOLDE DU FONDS DE TRAVAUX AU 31/12/10	**25 755 €**
Report de solde actualisé 2011 Solde à fin 2010 x coefficient d'actualisation 2011 25 755 x 1.0100 = 26 013	**26 013 €**
Dotation au Fonds de Travaux année 2011 Dotation contractuelle initiale x coefficient d'actualisation 2011 22575 € x 1.1658 = 26 318 €	**26 318 €**
Engagements réalisés :	**0 €**
Néant	0 €
SOLDE DU FONDS DE TRAVAUX AU 31/12/11	**52 331 €**

11.5 METHODE DE CALCUL DES DOTATIONS AUX COMPTES ET PROGRAMMES

Un **Fond Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement, et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fond Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fond Contractuel.

Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fond à date.

Un **Programme Contractuel de Renouvellement** correspond à un engagement du Délégataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel.

Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Le détail récapitulatif des opérations engagées au titre du programme de renouvellement et du fond contractuel est fourni en annexe.

12 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)

12.1 LE CARE

SMDS 29/05/2012

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2011
(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région	**LES ANTILLES**
Centre	**SMDS**
Département	**MARTINIQUE**
Collectivité	**SCNA - EU**

LIBELLE En milliers d'Euros	Année 2010	Année 2011	Ecart en %
PRODUITS	**966,4**	**1 083,3**	**12,1**
Exploitation du service	**486,5**	**525,0**	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	**453,0**	**550,0**	
Travaux attribués à titre exclusif	**2,6**	**8,3**	
Produits accessoires	**24,3**		
CHARGES	**1 579,9**	**1 386,0**	**-12,3**
Personnel	**376,0**	**237,6**	
Energie électrique	**99,2**	**110,7**	
Produits de traitement	**1,1**	**3,8**	
Analyses	**4,1**	**44,9**	
Sous-traitance, matières et fournitures	**288,6**	**131,4**	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**29,3**	**21,3**	
Autres dépenses d'exploitation	**166,8**	**103,8**	
- Télécommunications, poste et télégestion	13,0	10,0	
- Engins et véhicules	56,3	38,3	
- Informatique	50,8	11,0	
- Assurances	1,1	1,8	
- Locaux	9,5	11,6	
- Divers	36,0	31,0	
Contribution des services centraux et recherche	**25,7**	**26,7**	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	**453,0**	**550,0**	
- Part collectivité	393,0	472,0	
- Autres organismes publics	60,0	78,0	
Charges relatives aux renouvellements	**104,0**	**109,2**	
- Pour garantie de continuité du service	52,5	57,2	
- Programme contractuel	25,8	26,3	
- Fonds contractuel	25,7	25,7	
Charges relatives investissements du domaine privé	**26,2**	**45,1**	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	**6,0**	**1,4**	
RESULTAT AVANT IMPOT	**-613,5**	**-302,7**	**50,7**
RESULTAT	**-613,5**	**-302,7**	**50,7**

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 172-072004 -972001 -02 2011120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

12.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

MODALITES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION ET COMPOSANTES DES RUBRIQUES

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat :* il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

– des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,

- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules…).
  La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie…) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.
  La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plate forme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance…) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.
  Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.

- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
  - des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.

- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

   Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise…) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.
   L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.
   Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

   Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

   Contrats d'assainissement : cette rubrique comprend les Achats de Prestations de Traitement en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour le traitement des effluents collectés dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

   Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie …) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
  - la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
  - la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
  - les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
  - les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
  - le matériel de sécurité.
  - les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :
- la contribution économique territoriale (CET).
- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).

- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.

- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.

- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle

- MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
- J@DE, logiciel de gestion et des achats
- NET&GIS, logiciel de cartographie
- GEREMI, logiciel de télésurveillance.

- "Assurances" : ce poste comprend :
  - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire
  - Les primes dommages ouvrages
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.

- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.

- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

   Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

    Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

    Ce poste comprend :
    - la part communale ou intercommunale.
    - les taxes
    - les redevances

12. Charges relatives aux Renouvellements :

    - « Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul fondée sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.

    - "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

    - "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de

renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :
- programme contractuel d'investissements
- fonds contractuel d'investissements
- annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire
- investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :
- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

13 SPECIMENS DE FACTURES

13.1 SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675

Vos Contacts :

Accueil : Zone Artisanale Belle Etoile
97230 SAINTE MARIE
Lundi au Vendredi 7h45 -12h00 Mardi Jeudi 13h-15h30

Téléphone : 05 96 69 54 84
Lu,Ma,Je 7h30-12h 13h-15h30 Me,Ve 7h30-13h00

Dépannage 24h/24 : 05 96 69 54 74

Contactez nous et gérez votre compte sur www.smds.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2012

Référence à rappeler
******

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

******
******
******

NOM DU CLIENT
****** ******

Collecte et traitement des eaux usées :

Syndicat des communes du NORD ATLANTIQUE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	34,30 €	
Consommation TTC	231,88 €	soit 0,0019 €/Litre
Total facture TTC	**266,18 €**	
	266,18 €	

SMDS S.A.S.U. au Capital de 50.000 EUR RCS FORT DE FRANCE B 322 078 775 Siège Social Zone Artisanale Belle Etoile 97230 SAINTE MARIE TVA Intracommunautaire n° FR 95 542 080 486
Conformément à l'article 27 de la loi Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès pour les données vous concernant qui ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de facturation et de règlement Pour les besoins du service et l'amélioration de celui-ci nous pouvons enregistrer sur nos bases vos numéros de téléphone (liste blanche uniquement). Vous pouvez refuser cet enregistrement en nous adressant un simple courrier à votre point d'accueil client.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
STE MARIE						**120**	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						**120**	

SPECIMEN **FACTURE N° Simulation**

Collecte et traitement des eaux usées	242,69 € HT	**247,80 € TTC**	Tranche m3	Quantité m3	Prix / U € HT	Consommation € HT	Abonnement € HT	TVA %
Abonnement Part SMDS		Année 2012					33,59	2,10
Consommation Part SCNA		Année 2012		120	0,9148	109,78		2,10
Consommation Part SMDS		Année 2012		120	0,8277	99,32		2,10

Organismes publics	18,00 € HT	**18,38 € TTC**	Tranche m3	Quantité m3	Prix / U € HT	Consommation € HT	Abonnement € HT	TVA %
Modernisation des réseaux (Office de l'eau)		Année 2012		120	0,1500	18,00		2,10

Total Facture	**266,18 € TTC**

HT soumis à TVA : 260,69 €
TVA sur les débits : 5,49 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.
CONSOMMATION
Volume en m^3 enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
L'Office De l'Eau est un établissement public départemental qui a pour mission de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

Vos Contacts :

Accueil : Zone Artisanale Belle Etoile
97230 SAINTE MARIE
Lundi au Vendredi 7h45 -12h00 Mardi Jeudi 13h-15h30

Téléphone : 05 96 69 54 84
Lu,Ma,Je 7h30-12h 13h-15h30 Me,Ve 7h30-13h00

Dépannage 24h/24 : 05 96 69 54 74

Contactez nous et gérez votre compte sur www.smds.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2011

Référence à rappeler
******

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

******
******
******

NOM DU CLIENT
****** ******

Collecte et traitement des eaux usées :

Syndicat des communes du NORD ATLANTIQUE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	33,33 €	
Consommation TTC	229,02 €	soit 0,0019 €/Litre
Total facture TTC	**262,35 €**	
	262,35 €	

SMDS S.A.S.U. au Capital de 50.000 EUR RCS FORT DE FRANCE B 322 078 775 Siège Social Zone Artisanale Belle Etoile 97230 SAINTE MARIE TVA Intracommunautaire n°FR 95 542 080 486
Conformément à l'article 27 de la loi Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès pour les données vous concernant qui ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de facturation et de règlement Pour les besoins du service et l'amélioration de celui-ci nous pouvons enregistrer sur nos bases vos numéros de téléphone (liste blanche uniquement). Vous pouvez refuser cet enregistrement en nous adressant un simple courrier à votre point d'accueil client.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
STE MARIE						**120**	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						**120**	

SPECIMEN **FACTURE N° Simulation**

Collecte et traitement des eaux usées	238,94 € HT	**243,97 € TTC**	Tranche m3	Quantité m3	Prix / U € HT	Consommation € HT	Abonnement € HT	TVA %
Abonnement Part SMDS		Année 2011					32,64	2,10
Consommation Part SCNA		Année 2011		120	0,9148	109,78		2,10
Consommation Part SMDS		Année 2011		120	0,8043	96,52		2,10

Organismes publics	18,00 € HT	**18,38 € TTC**	Tranche m3	Quantité m3	Prix / U € HT	Consommation € HT	Abonnement € HT	TVA %
Modernisation des réseaux (Office de l'eau)		Année 2011		120	0,1500	18,00		2,10

Total Facture	**262,35 € TTC**

HT soumis à TVA : 256,94 €
TVA sur les débits : 5,41 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.
CONSOMMATION
Volume en m^3 enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
L'Office De l'Eau est un établissement public départemental qui a pour mission de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

14 GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement d'élimination) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement de l'installation sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchements placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations intérieures de l'usager..

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat-abonné : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée, par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements..

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage…),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous-pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

15 ANNEXES

15.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE

Désignation	Famille de biens	Nombre
Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	6
Poste de relevage de LESADE (Lorrain)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Poste de relevage de LESADE (Lorrain)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	9
Poste de relevage de LESADE (Lorrain)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage de LESADE (Lorrain)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Poste de relevage de LESADE (Lorrain)	E [P] - Pompage-Elévation	4
Poste de relevage de LESADE (Lorrain)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	9
Poste de relevage de LESADE (Lorrain)	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Poste de relevage de LESADE (Lorrain)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	9
Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	E [P] - Pompage-Elévation	6
Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	9
Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	E [V] - Robinetterie-Régulation	9
Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
Poste de relevage Cayali 1	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Poste de relevage Cayali 1	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Poste de relevage Cayali 1	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage Cayali 1	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Station d'épuration du BOURG (Marigot)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	28
Station d'épuration du BOURG (Marigot)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Station d'épuration du BOURG (Marigot)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station d'épuration du BOURG (Marigot)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	8
Station d'épuration du BOURG (Marigot)	E [P] - Pompage-Elévation	9
Station d'épuration du BOURG (Marigot)	E [R] - Stockage	1
Station d'épuration du BOURG (Marigot)	E [S] - Séparation-Filtration	3
Station d'épuration du BOURG (Marigot)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Station d'épuration du BOURG (Marigot)	E [V] - Robinetterie-Régulation	21
Station d'épuration du BOURG (Marigot)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	7
Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	9
Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	E [P] - Pompage-Elévation	1
Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	8
Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	E [P] - Pompage-Elévation	6
Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	E [S] - Séparation-Filtration	3
Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	10
Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Station d'epuration du Stade (Gd Riviere)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
STEP Bellevue (Trinite)	E [A] - Brassage-Aération	9
STEP Bellevue (Trinite)	E [C] - Aéraulique	5
STEP Bellevue (Trinite)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	49
STEP Bellevue (Trinite)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	39
STEP Bellevue (Trinite)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	9
STEP Bellevue (Trinite)	E [P] - Pompage-Elévation	13
STEP Bellevue (Trinite)	E [R] - Stockage	4
STEP Bellevue (Trinite)	E [S] - Séparation-Filtration	1
STEP Bellevue (Trinite)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	2
STEP Bellevue (Trinite)	E [V] - Robinetterie-Régulation	20
Poste injection d'air Bellevue	E [C] - Aéraulique	1
Poste injection d'air Bellevue	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	1
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	E [C] - Aéraulique	3
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	E [D] - Fabrication chaudronnée pour	1

	process	
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	38
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	E [M] - Energie-Motorisation	4
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	11
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	3
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	7
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	19
Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	6
Poste de relevage HLM (Macouba)	E [C] - Aéraulique	1
Poste de relevage HLM (Macouba)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	8
Poste de relevage HLM (Macouba)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
Poste de relevage HLM (Macouba)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage HLM (Macouba)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	6
Poste de relevage HLM (Macouba)	E [P] - Pompage-Elévation	4
Poste de relevage HLM (Macouba)	E [R] - Stockage	1
Poste de relevage HLM (Macouba)	E [S] - Séparation-Filtration	2
Poste de relevage HLM (Macouba)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	5
Poste de relevage HLM (Macouba)	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Poste de relevage HLM (Macouba)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
Station d'epuration ECOLE BAIGNOIRE (Marigot)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Station d'epuration ECOLE BAIGNOIRE (Marigot)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	3
Station d'epuration ECOLE BAIGNOIRE (Marigot)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Station d'epuration ECOLE BAIGNOIRE (Marigot)	E [P] - Pompage-Elévation	1
Station d'epuration ECOLE BAIGNOIRE (Marigot)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	E [B] - Conditionnement-Préparation	2
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	E [C] - Aéraulique	14
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	53
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	51
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	E [J] - Climatisation-Isolation	1
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	19
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	26
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	E [R] - Stockage	3
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	E [S] - Séparation-Filtration	10
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	26
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	E [U] - Sécurite-Protection	8
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	40
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	6
RELEVEMENT TAPIS VERT (Basse Pointe)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	10
RELEVEMENT TAPIS VERT (Basse Pointe)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
RELEVEMENT TAPIS VERT (Basse Pointe)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
RELEVEMENT TAPIS VERT (Basse Pointe)	E [P] - Pompage-Elévation	9
RELEVEMENT TAPIS VERT (Basse Pointe)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	3
RELEVEMENT TAPIS VERT (Basse Pointe)	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
RELEVEMENT TAPIS VERT (Basse Pointe)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	8

Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)	E [P] - Pompage-Elévation	9
Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	4
Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)	E [V] - Robinetterie-Régulation	14
Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Poste de relevage de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Poste de relevage de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Poste de relevage de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	9
Poste de relevage de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	E [P] - Pompage-Elévation	5
Poste de relevage de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	4
Poste de relevage de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Poste de relevage de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	E [P] - Pompage-Elévation	5
Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	4
Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	4
Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	E [P] - Pompage-Elévation	7
Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	2
Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [A] - Brassage-Aération	5
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [C] - Aéraulique	1
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [D] - Fabrication chaudronnée pour process	1
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	68
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	26
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [M] - Energie-Motorisation	8
Station d'épuration HACKAERT (Basse	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	12

Pointe)		
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [P] - Pompage-Elévation	11
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [R] - Stockage	2
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [S] - Séparation-Filtration	4
Poste relevage de LA MARIE (Marigot)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	11
Poste relevage de LA MARIE (Marigot)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Poste relevage de LA MARIE (Marigot)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste relevage de LA MARIE (Marigot)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Poste relevage de LA MARIE (Marigot)	E [P] - Pompage-Elévation	2
Poste relevage de LA MARIE (Marigot)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Poste relevage de LA MARIE (Marigot)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	7
Poste relevage de LA MARIE (Marigot)	E [V] - Robinetterie-Régulation	7
Poste relevage de LA MARIE (Marigot)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Station d'epuration de Pointe Benie (Ste Marie)	E [A] - Brassage-Aération	8
Mini Station d'epuration VIVE (Lorrain)	E [A] - Brassage-Aération	2
Mini Station d'epuration VIVE (Lorrain)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Mini Station d'epuration VIVE (Lorrain)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Mini Station d'epuration VIVE (Lorrain)	E [V] - Robinetterie-Régulation	1
Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa)	E [A] - Brassage-Aération	2
Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	13
Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa)	E [P] - Pompage-Elévation	2
Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	2
Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa)	E [V] - Robinetterie-Régulation	2
Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Poste de relevage CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Poste de relevage CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Poste de relevage CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Poste de relevage CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [P] - Pompage-Elévation	3
Poste de relevage CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	4
Poste de relevage CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Poste de relevage CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [A] - Brassage-Aération	1
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [D] - Fabrication chaudronnée pour process	2
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	30
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	14
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	10
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [P] - Pompage-Elévation	6
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [S] - Séparation-Filtration	2
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	10

Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [V] - Robinetterie-Régulation	40
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	12
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [B] - Conditionnement-Préparation	1
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	14
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	1
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	1
Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	9
Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	E [R] - Stockage	4
Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	2
Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	12
Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	E [P] - Pompage-Elévation	3
Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	E [S] - Séparation-Filtration	2
Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	13
Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	4
Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	E [P] - Pompage-Elévation	2
Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	6
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [V] - Robinetterie-Régulation	53
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	13
Poste de relevage de GENDARMERIE (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	18
Poste de relevage de GENDARMERIE (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
Poste de relevage de GENDARMERIE (Ste Marie)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage de GENDARMERIE (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Poste de relevage de GENDARMERIE (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	2
Poste de relevage de GENDARMERIE (Ste Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	2
Poste de relevage de GENDARMERIE (Ste Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Poste de relevage de GENDARMERIE (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	12

Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	2
Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	2
Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Poste de relevage de l' ABATTOIR (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	9
Poste de relevage de l' ABATTOIR (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
Poste de relevage de l' ABATTOIR (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Poste de relevage de l' ABATTOIR (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	2
Poste de relevage de l' ABATTOIR (Ste Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Poste de relevage de l' ABATTOIR (Ste Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	16
Poste de relevage de l' ABATTOIR (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	14
Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	6
Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	3
Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	7
Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	8
Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	4
Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	3
Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [A] - Brassage-Aération	11
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	24
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	1
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [R] - Stockage	5
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [S] - Séparation-Filtration	2
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	7
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	16
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	1
Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	E [A] - Brassage-Aération	1
Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	15
Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	1
Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1

Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	8
Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	16
Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	7
STEP DENEL	E [V] - Robinetterie-Régulation	85
Bache de mise en charge de Denel	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Bache de mise en charge de Denel	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Bache de mise en charge de Denel	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Bache de mise en charge de Denel	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Bache de mise en charge de Denel	E [S] - Séparation-Filtration	1
Bache de mise en charge de Denel	E [V] - Robinetterie-Régulation	2
Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	E [A] - Brassage-Aération	1
Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	27
Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	5
Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	9
Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	15
Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Poste de relevage de VALLON (Lorrain)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	18
Poste de relevage de VALLON (Lorrain)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
Poste de relevage de VALLON (Lorrain)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Poste de relevage de VALLON (Lorrain)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Poste de relevage de VALLON (Lorrain)	E [P] - Pompage-Elévation	3
Poste de relevage de VALLON (Lorrain)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Poste de relevage de VALLON (Lorrain)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	3
Poste de relevage de VALLON (Lorrain)	E [V] - Robinetterie-Régulation	13
Poste de relevage de VALLON (Lorrain)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Station d'épuration SAINTE CATHERINE (Biodisque)	E [A] - Brassage-Aération	1
Station d'épuration SAINTE CATHERINE (Biodisque)	E [B] - Conditionnement-Préparation	1
Station d'épuration SAINTE CATHERINE (Biodisque)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	13
Station d'épuration SAINTE CATHERINE (Biodisque)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Station d'épuration SAINTE CATHERINE (Biodisque)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station d'épuration SAINTE CATHERINE (Biodisque)	E [M] - Energie-Motorisation	2
Station d'épuration SAINTE CATHERINE (Biodisque)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	6
Station d'épuration SAINTE CATHERINE (Biodisque)	E [P] - Pompage-Elévation	1
Station d'épuration SAINTE CATHERINE (Biodisque)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Station d'épuration SAINTE CATHERINE (Biodisque)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Station d'épuration SAINTE CATHERINE (Biodisque)	E [U] - Sécurite-Protection	3
Station d'épuration SAINTE CATHERINE (Biodisque)	E [V] - Robinetterie-Régulation	13
Station d'épuration SAINTE CATHERINE (Biodisque)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	1
Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	E [S] - Séparation-Filtration	2
Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	14
Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	12
Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Poste de relevage MENNIVIERS (Gros	E [P] - Pompage-Elévation	4

Morne)		
Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	7
Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Station d'epuration LA FRAICHEUR (Gros Morne)	E [P] - Pompage-Elévation	1
Station d'epuration SALLE POLYVALENTE (Gros Morne)	E [A] - Brassage-Aération	1
Station d'epuration SALLE POLYVALENTE (Gros Morne)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Station d'epuration SALLE POLYVALENTE (Gros Morne)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Station d'epuration SALLE POLYVALENTE (Gros Morne)	E [P] - Pompage-Elévation	1
Station d'epuration SALLE POLYVALENTE (Gros Morne)	E [V] - Robinetterie-Régulation	3
Poste de relevage Cayali 2	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Poste de relevage Cayali 2	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Poste de relevage Cayali 2	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage Cayali 2	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Poste de relevage Cayali 2	E [P] - Pompage-Elévation	6
Poste de relevage Cayali 2	E [S] - Séparation-Filtration	1
Poste de relevage Cayali 2	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	5
Poste de relevage Cayali 2	E [V] - Robinetterie-Régulation	21
Poste de relevage Cayali 2	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Poste de relevage Place de la Résistance	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	10
Poste de relevage Place de la Résistance	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
Poste de relevage Place de la Résistance	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage Place de la Résistance	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Poste de relevage Place de la Résistance	E [P] - Pompage-Elévation	2
Poste de relevage Place de la Résistance	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	2
Poste de relevage Place de la Résistance	E [V] - Robinetterie-Régulation	4
Poste de relevage Place de la Résistance	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Poste de relevage La Falaise (Ajoupa)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Poste de relevage La Falaise (Ajoupa)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Poste de relevage La Falaise (Ajoupa)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage La Falaise (Ajoupa)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Poste de relevage La Falaise (Ajoupa)	E [P] - Pompage-Elévation	4
Poste de relevage La Falaise (Ajoupa)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Poste de relevage La Falaise (Ajoupa)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	4
Poste de relevage La Falaise (Ajoupa)	E [V] - Robinetterie-Régulation	15
Poste de relevage La Falaise (Ajoupa)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	12
Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	E [P] - Pompage-Elévation	2
Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	E [R] - Stockage	1
Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	4
Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	E [V] - Robinetterie-Régulation	9
Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Bache de mise en charge de Bois Lézard	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Bache de mise en charge de Bois Lézard	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Bache de mise en charge de Bois Lézard	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Bache de mise en charge de Bois Lézard	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
STEP DENEL	E [A] - Brassage-Aération	40
STEP DENEL	E [B] - Conditionnement-Préparation	2
STEP DENEL	E [C] - Aéraulique	4
STEP DENEL	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	126
STEP DENEL	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	21
STEP DENEL	E [J] - Climatisation-Isolation	3

STEP DENEL	E [M] - Energie-Motorisation	13
STEP DENEL	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	63
STEP DENEL	E [P] - Pompage-Elévation	19
STEP DENEL	E [S] - Séparation-Filtration	16
STEP DENEL	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	25
Poste de relevage Cayali 1	E [P] - Pompage-Elévation	6
Poste de relevage Cayali 1	E [S] - Séparation-Filtration	1
Poste de relevage Cayali 1	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	4
Poste de relevage Cayali 1	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Poste de relevage Cayali 1	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [D] - Fabrication chaudronnée pour process	1
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	14
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	17
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	6
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [P] - Pompage-Elévation	11
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [S] - Séparation-Filtration	3
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	3
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	7
Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	11
Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	8
Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	E [P] - Pompage-Elévation	5
Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	E [V] - Robinetterie-Régulation	11
Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	8
Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	8
Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	11
Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	E [P] - Pompage-Elévation	6
Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	8
Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Station d'épuration du BOURG (Marigot)	E [A] - Brassage-Aération	2
Station d'épuration du BOURG (Marigot)	E [D] - Fabrication chaudronnée pour process	1

15.2 TARIFS PRATIQUES, NOTES DE CALCUL DE REVISION

Date : 06/05/2012

SMDS

Partenaire : Syndicat des communes du NORD ATLANTIQUE

Référence contrat : 972001/02

Produit : Assainissement **Type de contrat :** Affermage **Type d'encaissement :** Société

Part SMDS

Prix (HT) à compter du 01/01/2012
Devise : Euro
Prix révisé = [K=1,199522] * Prix de base

Redevance : Abonnement - Part SMDS
Date d'actualisation : 02/02/2012 **K :** 1,199522

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : 0,15+0,52x(SINSE98/SINSE98o)+0,16x(TP10a/TP10ao)+0,13x(FSD2/FSD2o)+0,04x(MELVA00/MELVA00o)

K = 0.15 + 0.52 ENS-0/ENS-0O + 0.16 TP10-A/TP10-AO + 0.13 FSD2/FSD2O + 0.04 EL40-10-10/ EL40-10-10O

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,199522

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/01/2012				
Indice		**Valeur de base**	**Date application**	**Date publication**	**Réf. publication**	**Durée**	**Racc.**	**Valeur actualisée**
SINSE98	INDICE DES TAUX DE SALAIRE HORAIRE (DARES)	121,90000						147,08316
	Substitué avec coeff. 1,3902 par 1567407	1567407	30/09/2011	12/12/2011	SITE INTERNET INSEE		1,3902	105,80000
TP10a	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX	102,00000	01/08/2011	02/12/2011	MTPB 5636			131,30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	100,90000	01/11/2011	30/12/2011	MTPB 5640			125,50000
MELVA00	ELECTRICITE MOYEN. TENSION-TARIF VERT A-BASE 2000	103,30000						140,59130
	Substitué avec coeff. 1,033 par 1570284	1570284	01/11/2011	23/12/2011	SITE INTERNET INSEE		1,033	136,10000

Détail du calcul du coefficient de variation						
Résultat=0,15+0,52x(SINSE98/SINSE98o)+0,16x(TP10a/TP10ao)+0,13x(FSD2/FSD2o)+0,04x(MELVA00/MELVA00o)						
		0,15				0,150000000
	+	0,52	x	(147,08316/121,9)	+	0,627426113
	+	0,16	x	(131,3/102)	+	0,205960784
	+	0,13	x	(125,5/100,9)	+	0,161694747
	+	0,04	x	(140,5913/103,3)	+	0,054440000
						==========
						1,199521644

K définitif : 1,199522
CRITERES TARIFAIRES
Localite sur point de fourniture : (LE MARIGOT,LE LORRAIN,LA TRINITE,L AJOUPA BOUILLON,GROS MORNE,GRAND RIVIERE,BASSE POINTE);(STE MARIE);(MACOUBA);(Autre)
Agent de la société : (Non);(Oui)

Localite sur point de fourniture *LE MARIGOT,LE LORRAIN,LA TRINITE,L AJOUPA BOUILLON,GROS MORNE,GRAND RIVIERE,BASSE POINTE*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Agent de la société	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Non	28,00	33,59						
Oui	28,00	33,59						

Localite sur point de fourniture *STE MARIE*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Agent de la société	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Non	28,00	33,59						
Oui	28,00	33,59						

Localite sur point de fourniture *MACOUBA*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Agent de la société	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Non	28,00	33,59						
Oui	28,00	33,59						

Localite sur point de fourniture *Autre*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Agent de la société	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Non	n.r.	n.r.						
Oui	n.r.	n.r.						

Date : 06/05/2012

SMDS

Partenaire : Syndicat des communes du NORD ATLANTIQUE

Référence contrat : 972001/02

Produit : Assainissement | **Type de contrat :** Affermage | **Type d'encaissement :** Société

part SMDS

Prix (HT) à compter du 01/10/2007
Devise : Euro

Redevance : Abonnement 2nd trimestre 2007 - Agents SMDS - part SMDS
Date d'actualisation : 09/10/2007 **K :** 1,199522

CRITERES TARIFAIRES

Agent de la société : (Non);(Oui)

Agent de la société *Non*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	n.r.							

Agent de la société *Oui*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	n.r.							

Date : 06/05/2012

SMDS

Partenaire : Syndicat des communes du NORD ATLANTIQUE

Référence contrat : 972001/02

Produit : Assainissement | **Type de contrat :** Affermage | **Type d'encaissement :** Société

Part SMDS

Prix (HT) à compter du 01/01/2012
Devise : Euro
Prix révisé = [K=1,199522] * Prix de base

Redevance : Consommation - Part SMDS
Date d'actualisation : 02/02/2012 **K :** 1,199522

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : 0,15+0,52x(SINSE98/SINSE98o)+0,16x(TP10a/TP10ao)+0,13x(FSD2/FSD2o)+0,04x(MELVA00/MELVA00o)

K = 0.15 + 0.52 ENS-0/ENS-0O + 0.16 TP10-A/TP10-AO + 0.13 FSD2/FSD2O + 0.04 EL40-10-10/ EL40-10-10O
Applications des indices : Valeur connue
K intermédiaire : 1,199522

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/01/2012				
Indice		**Valeur de base**	**Date application**	**Date publication**	**Réf. publication**	**Durée**	**Racc.**	**Valeur actualisée**
SINSE98	INDICE DES TAUX DE SALAIRE HORAIRE (DARES)	121,90000						147,08316
	Substitué avec coeff. 1,3902 par 1567407	1567407	30/09/2011	12/12/2011	SITE INTERNET INSEE		1,3902	105,80000
TP10a	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX	102,00000	01/08/2011	02/12/2011	MTPB 5636			131,30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	100,90000	01/11/2011	30/12/2011	MTPB 5640			125,50000
MELVA00	ELECTRICITE MOYEN. TENSION-TARIF VERT A-BASE 2000	103,30000						140,59130
	Substitué avec coeff. 1,033 par 1570284	1570284	01/11/2011	23/12/2011	SITE INTERNET INSEE		1,033	136,10000

Détail du calcul du coefficient de variation						
Résultat=0,15+0,52x(SINSE98/SINSE98o)+0,16x(TP10a/TP10ao)+0,13x(FSD2/FSD2o)+0,04x(MELVA00/MELVA00o)						
,	0,15					0,150000000
, +	0,52	x	(147,08316/121,9)		+	0,627426113
, +	0,16	x	(131,3/102)		+	0,205960784
, +	0,13	x	(125,5/100,9)		+	0,161694747
, +	0,04	x	(140,5913/103,3)		+	0,054440000
,						==========
,						1,199521644

K définitif : 1,199522
CRITERES TARIFAIRES
Localite sur point de fourniture : (ROBERT VERT PRE);(Autre)

Localite sur point de fourniture *ROBERT VERT PRE*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	n.r.	n.r.						

Localite sur point de fourniture *Autre*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	0,6900	0,8277						

15.3 CALCUL DES INDICES DE REVISION POUR LE RENOUVELLEMENT

INDICES - VALEURS DE BASE & REVISION

Paramètres	Définition des paramètres	Valeur de base	Commentaires
ENS-O	Indice trimestriel du salaire horaire brut de l'ensemble des ouvriers	121.9	Valeur connue au 01.12.N-1 (art. 37.2)
TP10-A	Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux	102.0	Valeur connue au 01.12.N-1 (art. 37.2)
FSD2	Indice Frais et Services Divers	100.9	Valeur connue au 01.12.N-1 (art. 37.2)
ENS-O	Indice trimestriel du salaire horaire brut de l'ensemble des ouvriers	121.9	Valeur connue au 01.01.N (art. 7.3.2)
TP10-A	Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux	102.0	Valeur connue au 01.01.N (art. 7.3.2)
FSD2	Indice Frais et Services Divers	100.9	Valeur connue au 01.01.N (art. 7.3.2)
EI	Coût de l'électricité tarif vert A d'EDF - 40 10 10	103.3	Valeur connue au 01.01.N (art. 7.3.2)
TEMPE	Taux Européen Moyen Pondéré - EONIA		Moyenne arithmétique au cours de l'année N (art. 7.3.2)

Evolution des indices / année	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**
ENS-O - Valeur connue au 01.12.N-1 (art. 37.2) pour K	121.9	125.5	129.4	133.2	133.2	101.2	103.2									
TP10-A - Valeur connue au 01.12.N-1 (art. 37.2) pour K	102.0	106.2	110.8	115.2	115.2	123.6	126.8									
FSD2 - Valeur connue au 01.12.N-1 (art. 37.2) pour K	100.9	106.3	109.1	112.2	114.1	113.9	118.8									
ENS-O - Valeur connue au 01.01.N (art. 7.3.2) pour K1	121.9	125.5	129.4	133.2	138.6	101.7	103.5									
TP10-A - Valeur connue au 01.01.N (art. 7.3.2) pour K1	102.0	106.2	111.0	115.2	122.4	123.5	126.9									
FSD2 - Valeur connue au 01.01.N (art. 7.3.2) pour K1	100.9	106.3	109.1	114.1	116.5	114.3	119.2									
EI - Valeur connue au 01.01.N (art. 7.3.2) pour K1	103.3	103.3	105.0	106.5	108.6	116.9	123.4									
TEMPE		2.8367%	3.8622%	4.0000%	0.7149%	0.3386%	1.0033%									
K	1.0000	1.0292	1.0595	1.0889	1.0899	1.1442	1.1670									
K1	1.0000	1.0289	1.0573	1.0872	1.1254	1.1409	1.1658									
K3	1.0000	1.0284	1.0386	1.0400	1.0071	1.0034	1.0100									

Formules de révision

K = $0,15 + [\ 0,55 \times ENS0_n / ENS0_0\ ] + [\ 0,25 \times TP10An / TP10Ao\ ] + [\ 0,05 \times FSD2n / FSD2o\ ]$

K2bis$_n$ = $0,15 + [\ 0,52 \times ENS0_n / ENS0_0\ ] + [\ 0,16 \times TP10An / TP10Ao\ ] + [\ 0,13 \times FSD2n / FSD2o\ ] + [\ 0,04 \times EIn / EIo\ ]$

K3$_n$ = $1 + TEMPE_n$

15.4 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Surveillance

Arrêté du 27 octobre 2011

(JO 9/11/2011)

portant modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques au titre du code de l'environnement

Cet arrêté définit les conditions dans lesquelles peut être agréé par le ministère chargé de l'environnement un laboratoire qui effectue des analyses physico-chimiques, chimiques, hydrobiologiques ou écotoxicologiques et des contrôles des eaux et des sédiments dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Ces analyses et contrôles peuvent être prescrits en application de l'article R. 214-50 du code de l'environnement susvisé ou pour réaliser d'autres analyses, contrôles et évaluations qui peuvent être nécessaires pour l'application des articles L. 214-1 et suivants et de l'article L. 511-1 et suivants du code de l'environnement ou pour la prévention et la lutte contre la pollution des eaux.

Cet agrément répond aux besoins du programme de surveillance en application de l'article L. 212-2-2 du code de l'environnement.

Décret n° 2011-1460 du 7 novembre 2011

Modifiant les dispositions du code de l'environnement fixant les modalités du contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration et modifiant le décret n° 2009-835 du 6 juillet 2009 relatif au premier contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

Ce texte **réforme** et précise **l'ensemble du contrôle périodique** auquel sont soumises les ICPE relevant du régime de déclaration avec contrôle périodique.

- Assurer un contrôle périodique tous les cinq ans par un organisme agréé, ou 10 ans si certification ISO 14 001
- Dispense du contrôle en cas d'enregistrement SMEA de l'ICPE
- En cas de non-conformité majeure, présenter un plan d'action trois mois après la réception du rapport
- se mettre en conformité dans l'année qui suit la réception du rapport de contrôle périodique et solliciter une contre visite auprès de l'organisme de contrôle
- conserver les deux derniers rapports de contrôle périodique

Fonds de garantie « Risques épandage »

Arrêté du 12 juillet 2011

Relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de compostage soumises à déclaration sous la rubrique no 2780

Ce texte détermine de nouvelles normes applicables aux ICPE de compostage soumises au régime de déclaration. **Ces exigences ne sont pas encore connues** faute de publication de ces annexes à ce jour.

Décret n°2011-828 du 11 juillet 2011
Portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets

Il s'agit du décret d'application de **l'ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets**. Ce dernier texte transpose la **directive européenne n°2008/98 du 19 novembre 2008 relative aux déchets**.
En application de la loi et de la directive concernées, ce décret renforce la planification de la gestion des déchets. Il met aussi en place d'autres exigences :

- Biodéchets : obligation pour le producteur ou de son détenteur en grande quantité de mettre en place le tri sélectif
- Elargissement de l'obligation de tenir un registre de déchets à conserver trois ans dans tous les cas.

Arrêté du 12 juillet 2011
Fixant les seuils définis à l'article R. 543-225 du code de l'environnement

L'arrêté définit les seuils établis par le décret du 11 juillet 2011 pour établir les notions de biodéchet et de détenteur ou producteur d'une importante quantité de biodéchets.

Travaux sur le réseau

Décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011
(JO octobre 2011)
relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distributions

Ce décret s'applique au 1er juillet 2012 et remplace le décret 91-1147 du 14 octobre 1991.

- obligation de **communication de la zone d'implantation** et de la catégorie d'ouvrage mentionnée à l'article R. 554-2 du code
- possibilité de **demander le classement de l'ouvrage en ouvrage sensible**, en cas de la dangerosité de l'ouvrage en cas d'endommagement potentiel
- en cas de fin d'exploitation de l'ouvrage, sans qu'il y ait obligation de remise en l'état (démantèlement), exigence d'informer le guichet unique et de remettre les plans de l'ouvrage.